



# Rapport

du

Conseil d'Etat au Grand Conseil

sur sa gestion pendant l'exercice 2012

Conseil d'Etat

Chancellerie d'Etat

## CONSEIL D'ETAT

Les rapports des départements donnant des renseignements détaillés sur l'activité gouvernementale, nous ne traitons dès lors dans ce rapport que des questions d'administration générale.

### 1. COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai: Mme Gisèle Ory (présidente), M. Philippe Gnaegi (vice-président), M. Jean Studer, M. Claude Nicati, M. Thierry Grosjean.

Dès le 1<sup>er</sup> juin: M. Philippe Gnaegi (président), M. Thierry Grosjean (vice-président), M. Jean Studer (jusqu'au 31 juillet), Mme Gisèle Ory, M. Claude Nicati, M. Laurent Kurth (dès le 4 décembre).

### 2. AFFAIRES TRAITEES

Durant l'année, le Conseil d'Etat a tenu 42 séances au cours desquelles il a pris 2.057 décisions écrites (arrêtés, règlements, lettres, etc.). Par ailleurs, la chancellerie d'Etat a enregistré 1.042 pièces de correspondance adressées au gouvernement.

Le gouvernement a en outre adopté 59 rapports à l'intention du Grand Conseil.

### 3. RECEPTIONS ET INVITATIONS

Le Conseil d'Etat a rencontré, in corpore :

- le Conseil d'Etat du canton de Vaud, le 1<sup>er</sup> février;
- les instances dirigeantes des partis politiques représentés au Grand Conseil, les 13 février, 14 mars, 21 mars, 27 août et 31 octobre;
- la députation neuchâteloise aux Chambres fédérales, les 15 février, 16 mai, 30 mai, 29 août, 14 novembre;
- les villes de Neuchâtel, Val-de-Travers, Le Locle et La Chaux-de-Fonds, le 7 mars;
- le Conseil d'Etat du canton de Fribourg, le 3 avril;
- l'Union syndicale cantonale neuchâteloise, le 23 avril;
- les représentants de la presse dans le canton, les 2 mai et 24 octobre;
- S.E Mme Roberta Santi, ambassadeur du Canada, le 9 mai;
- le Conseil d'administration de la Banque cantonale neuchâteloise, le 14 mai;
- M. Raphaël Domjan et son équipage de PlanetSolar, le 20 juin;
- la direction de Piaget, Branch of Richemont International SA, le 29 août;
- le Conseil communal de Val-de-Travers, le 3 septembre;
- le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, le 6 septembre;
- l'Association Région de l'Entre-deux-Lacs, le 11 septembre;
- l'Association Région Val-de-Ruz et le Conseil communal de Val-de-Ruz, le 18 septembre;
- le Conseil communal de Neuchâtel, le 1<sup>er</sup> octobre;
- le Conseil d'Etat de la République et Canton du Jura, le 3 octobre;

- la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, le 29 octobre;
- le Conseil communal du Locle, le 7 novembre;
- la direction de Philip Morris International, le 27 novembre.

## **4. INFORMATION ET COMMUNICATION**

### **4.1. Conférences de presse**

Au cours de l'année écoulée, le Conseil d'Etat a tenu 81 conférences de presse. Parmi elles, six ont réuni le Conseil d'Etat in corpore, dont quatre en lien avec la vaste campagne d'information du gouvernement autour de la votation sur le RER neuchâtelois du 23 septembre : le 18 janvier à l'occasion de la présentation et de la mise en consultation du rapport du Conseil d'Etat "Agglomération et RER neuchâtelois"; le 20 février pour le résultat des comptes 2011; le 3 avril lors de la signature d'une convention tripartite entre le Canton de Neuchâtel, les CFF et l'Office fédéral des transports portant sur le financement du TransRUN; le 27 août pour marquer la dernière ligne droite avant la votation du 23 septembre sur le RER neuchâtelois; le 23 septembre à l'issue du scrutin cantonal sur le projet de RER neuchâtelois refusé par la population; le 26 septembre à l'occasion de la présentation du projet de budget 2013.

Le 10 mai, le conseiller d'Etat Jean Studer, chef du DJSF, a tenu une conférence de presse pour annoncer son départ du Conseil d'Etat au 31 juillet suite à sa nomination par le Conseil fédéral à la présidence du conseil de banque de la BNS.

Le 12 juin, le président du Conseil d'Etat Philippe Gnaegi a présenté les perspectives et objectifs de son année de présidence lors d'une conférence de presse.

Le 3 octobre, la conseillère d'Etat Gisèle Ory a tenu une conférence de presse pour annoncer sa décision de ne pas se représenter aux élections cantonales 2013.

Le 17 octobre, le conseiller d'Etat Claude Nicati a convié les médias pour annoncer sa démission de son parti, le PLR, siégeant désormais en indépendant au sein du Conseil d'Etat.

### **4.2. Communiqués de presse**

Au total, ce sont 322 communiqués de presse du Conseil d'Etat et des départements qui ont été diffusés à la presse par le bureau de la communication. Parmi ces 322 communiqués de presse, 81 ont fait suite à une conférence de presse du Conseil d'Etat et 41 concernaient les séances du gouvernement. Les 200 autres émanaient notamment des différents départements - comprenant entre autres les informations mensuelles du service de l'emploi concernant l'évolution du chômage et les mesures administratives prises et publiées chaque mois par le service cantonal des automobiles et de la navigation.

### **4.3. RER neuchâtelois: vaste campagne d'information autour de la votation cantonale du 23 septembre**

Initiée en 2011 déjà, la campagne de communication autour du RER neuchâtelois en vue de la votation cantonale du 23 septembre s'est intensifiée cette année. Pour ce faire, un mandat a été confié par le Conseil d'Etat à une agence de communication, qui a travaillé en étroite collaboration avec la chancellerie d'Etat et le Département de la gestion du territoire.

Outre plusieurs conférences de presse et communiqués de presse sur le sujet, le Conseil d'Etat a tenu huit débats publics dans les différentes régions du canton, soit: le 4 juin à Fleurier, le 5 juin au Locle, le 12 juin à Saint-Aubin, le 25 juin à Fontainemelon, le 13 août à La Brévine, le 15 août au Landeron et le 20 août à La Chaux-de-Fonds. En plus de ces débats publics et forums ont été organisés par différents partenaires, dont notamment le CPLN, le Lycée

Jean-Piaget, le Parlement des jeunes respectivement de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds ou encore IDrégionS.

Le 6 mars, le Conseil d'Etat a par ailleurs donné au Palais fédéral un cocktail dînatoire en l'honneur des parlementaires fédéraux afin de leur présenter les enjeux pour le canton du projet RER neuchâtelois et de son maillon fort le TransRUN.

Deux tous-ménages ont en outre été réalisés par l'Etat de Neuchâtel et distribués à la population neuchâteloise, sans oublier la mise en place d'une campagne d'affichage. Un site Internet a également été développé, avec une présence sur les réseaux sociaux via Facebook et Twitter.

La campagne a donc été très intense avec un Conseil d'Etat très présent et investi, des moyens importants engagés, sans oublier un soutien de presque tout le paysage socio-politique neuchâtelois.

#### **4.4. Rencontres avec les cadres de l'administration cantonale**

Le 21 mars, le Conseil d'Etat a rencontré les cadres autour de différentes thématiques: la cohésion cantonale avec un exposé de l'historien neuchâtelois Jean-Pierre Jelmini, l'agglomération et le RER neuchâtelois, Hôpital neuchâtelois et les options stratégiques à l'horizon 2017 et la réforme de la fiscalité des personnes physiques.

#### **4.5. Rencontres avec la presse**

Dans le cadre des rencontres annuelles instaurées avec la presse, le Conseil d'Etat a accueilli les représentants des médias à deux reprises, soit en date du 2 mai au CNP, à Marin, et du 24 octobre à Evologia, à Cernier.

#### **4.6. Evénements**

##### **Remise du Prix du Mérite sportif 2011 de l'Etat de Neuchâtel**

Le 9 janvier, le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, chef du DECS et président du jury, a remis le Prix du Mérite sportif 2011 de l'Etat de Neuchâtel à sept lauréats au Château de Neuchâtel.

##### **Vernissage au Château de Colombier**

Le 9 février s'est tenu le vernissage marquant la fin des travaux de conservation et de restauration des décors peints de Charles L'Eplattenier au Château de Colombier, en présence notamment du conseiller d'Etat Jean Studer, chef du DJSF.

##### **Baselworld 2012**

En date du 13 mars, le Conseil d'Etat in corpore s'est rendu à Baselworld, pour une visite aux exposants neuchâtelois, qu'il a ensuite accueillis lors de la traditionnelle réception officielle offerte par le Canton.

##### **Remise des insignes de Chevalier de l'Ordre de la Légion d'honneur à la directrice générale de la HE-Arc et ceux de Chevalier des Arts et des Lettres au responsable du site neuchâtelois de la Haute Ecole de musique de Genève**

Le 12 avril, S.E. M. Alain Catta, ambassadeur de France en suisse, a remis à la Résidence de France à Berne les insignes de Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur à Mme Brigitte Bachelard, directrice générale de la Haute Ecole Arc, et ceux de Chevalier des Arts et des Lettres à M. René Michon, responsable du site neuchâtelois de la Haute Ecole de musique de Genève.

##### **Réception officielle en l'honneur de Raphaël Domjan**

Le 20 juin, le Conseil d'Etat a accueilli officiellement au Château de Neuchâtel l'aventurier neuchâtelois Raphaël Domjan pour le féliciter à l'occasion de son exploit historique avec PlanetSolar. A cette occasion, il lui a offert un arbre, soit un sorbier des oiseleurs, symbole de l'Homme, du cosmos et de la vie, ainsi qu'un ouvrage sur le Pays de Neuchâtel.

### **Vernissage du portrait de l'ex-conseiller d'Etat Jean Studer**

Le 6 septembre, le Conseil d'Etat a retrouvé son ancien collègue Jean Studer pour la cérémonie d'accrochage de son portrait dans la salle des Chevaliers du Château de Neuchâtel, soit une œuvre réalisée par l'artiste peintre Eric Vial.

### **Remise du Prix PRIDE 2012**

Le 24 septembre, le prix PRIDE 2012, prix neuchâtelois du développement durable en entreprise, a été remis au Club 44 à La Chaux-de-Fonds au Grand Hôtel Les Endroits de La Chaux-de-Fonds, en présence notamment du conseiller d'Etat Thierry Grosjean, chef du DEC.

### **Petit déjeuner avec les partenaires du Service de l'économie du canton de Neuchâtel**

Le 4 octobre s'est tenu au Château de Neuchâtel le traditionnel petit déjeuner annuel avec les partenaires du Service de l'économie, en présence notamment du conseiller d'Etat Thierry Grosjean, chef du DEC.

### **Nouvel Hôtel judiciaire de La Chaux-de-Fonds: résultats du concours d'architecture**

Le 4 octobre a eu lieu à l'Ancienne Usine électrique de La Chaux-de-Fonds la cérémonie des résultats du concours d'architecture en vue de la réalisation du Nouvel Hôtel judiciaire lancé le 15 mai, en présence notamment du conseiller d'Etat Claude Nicati, chef du DGT, des autorités communales de La Chaux-de-Fonds et du Pouvoir judiciaire.

### **Cérémonie de remerciements des enseignants du CIFOM-ET du Locle**

A la suite du déplacement d'une partie de l'Ecole technique du CPLN, à Neuchâtel, sur le site de l'Ecole technique du CIFOM, le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, chef du DECS, a tenu à remercier les enseignantes et les enseignants concernés à l'occasion d'une cérémonie qui s'est tenue le 13 novembre au CIFOM-ET du Locle.

### **Remise des insignes de Chevalier de l'Ordre national du mérite au directeur du Laténium**

Le 14 novembre, le directeur du Laténium Marc-Antoine Kaeser s'est vu remettre par l'ambassadeur de France en Suisse et en présence du conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, chef du DECS, la prestigieuse distinction des insignes de Chevalier de l'Ordre national du mérite en récompense des mérites rendus à la nation française notamment dans le domaine des collaborations archéologiques internationales, de la recherche scientifique et de la mise en valeur publique du patrimoine préhistorique.

### **Remise du prix 2012 "Salut l'étranger!"**

Le 20 décembre, le conseiller d'Etat Thierry Grosjean, chef du DEC, a remis le prix 2011 "Salut l'étranger!" à trois lauréates distinguées.

### **Remise du Prix du Mérite sportif 2012 de l'Etat de Neuchâtel**

Le 20 décembre également, le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, chef du DECS et président du jury, a remis le Prix du Mérite sportif 2012 de l'Etat de Neuchâtel à sept lauréats au Château de Neuchâtel.

## **5. COOPERATION INSTITUTIONNELLE**

### **5.1. Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)**

Le but général de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), selon sa convention du 8 octobre 1993, est de favoriser la collaboration entre les cantons dans leurs domaines de compétences propres et d'assurer, dans les affaires fédérales touchant les cantons, la coordination et l'information. Le canton a été représenté jusqu'en juillet 2012 par le chef du DJSF et ensuite par le chef du DEC.

En 2012, la CdC a examiné et pris position notamment dans les dossiers suivants :

- Politique européenne: questions institutionnelles et réformes internes;

- Fiscalité cantonale des entreprises: exigences de l'UE;
- Réforme de la péréquation financière et de la répartition des charges;
- Programme de consolidation et de réexamen des tâches de la Confédération;
- Projet de territoire suisse;
- Révision de la Réglementation-cadre CdC – Conférences des directeurs.

## 5.2. Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Instituée la même année que la CdC, la CGSO regroupe les cantons de Berne, Fribourg, Valais, Genève, Vaud, Jura et Neuchâtel. Depuis 2006, la CGSO s'est renforcée pour devenir une véritable plate-forme de concertation au niveau gouvernemental et positionner la Suisse occidentale comme une région solidaire et dynamique. Pendant deux ans (2012–2014), le canton de Fribourg préside cette conférence.

En 2012, les dossiers principaux de la CGSO ont été les suivants:

- Dossier parlementaire: Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire;
- Organisation de rencontres régulières avec les conseillers aux Etats des cantons de Suisse occidentale;
- Lancement d'une étude sur l'état, l'efficacité et les perspectives de la coopération intercantonale en Suisse occidentale;
- Monitoring des collaborations fonctionnelles en Suisse occidentale;
- Suivi des dossiers de la CdC.

Jusqu'en juillet 2012, le canton était représenté par le chef du DJSF. Depuis cette date, le responsable du dossier est le chef du DEC.

## 6. COOPERATIONS REGIONALES ET TRANSFRONTALIERES

### 6.1. Région capitale suisse (RC-CH)

L'association Région capitale suisse a été fondée en décembre 2010. Ses membres sont les cantons de Berne, Neuchâtel, Fribourg, Soleure et Valais, ainsi qu'un grand nombre de villes (dont La Chaux-de-Fonds), communes et organisations régionales. Grâce à une collaboration axée sur les thèmes et les projets, l'association entend renforcer et exploiter la fonction de centre politique de la Région capitale suisse, en tant qu'entité de même niveau que les trois espaces métropolitains de Zurich, de Bâle et du Bassin Lémanique et de point de connexion entre ces derniers.

Les nouveaux projets concernent:

- L'élaboration d'un état des lieux des potentiels de la Région capitale suisse dans le domaine de la santé dans le but de faire de la Région capitale suisse un centre de compétences en matière de santé;
- Développement, en collaboration avec le Forum du bilinguisme basé à Bienne, une stratégie de jumelages et échanges linguistiques" afin que les villes et communes mettent en place des jumelages et puissent ainsi organiser des échanges réguliers entre les élèves des différentes régions linguistiques.

Attribution de plusieurs mandats pour:

- Les travaux relatifs aux projets Pôle de développement économique « activités » et Chaînes de création de valeur à proximité des institutions fédérales;
- La formation continue et perfectionnement en gestion publique afin de créer le potentiel nécessaire pour renforcer la collaboration et améliorer le positionnement de la Région capitale suisse dans ce domaine.

Le chef du DGT représente le canton au sein du Bureau et du Comité.

## 6.2. Association arcjurassien.ch (AJ.ch)

Instituée le 27 octobre 2008, l'association arcjurassien.ch regroupe les cantons de Berne, Vaud, Jura et Neuchâtel. Les buts de l'association sont les suivants:

- Soutenir et développer la coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien;
- Coordonner la mise en œuvre des programmes européens transfrontaliers à l'échelle de l'Arc jurassien suisse;
- Promouvoir et renforcer la concertation à l'échelle de l'Arc jurassien suisse.

Les projets prioritaires 2012 d'arcjurassien.ch:

- Mise en œuvre du programme LPR (loi sur la politique régionale) Arc jurassien;
- Définition d'une stratégie de développement de l'Arc jurassien;
- Convention de collaboration avec le Département du Doubs;
- Adoption d'un plan de communication, refonte du site internet, publication d'une newsletter;
- Suivi des projets en cours: Covoiturage, Minnovarc.

La représentation du canton au sein de l'association arcjurassien.ch est assurée par le chef du DEC.

## 6.3. Conférence TransJurassienne (CTJ)

Le Bureau de la CTJ s'est réuni à deux reprises en 2012. Les thèmes suivants ont été discutés:

- Formation professionnelle transfrontalière;
- Défenses des liaisons TGV à travers l'arc jurassien;
- Création et édition d'un guide du Routard de l'Arc jurassien franco-suisse;
- Suivi des projets en cours: OSTAJ (Observatoire statistique de l'Arc jurassien), Schéma des mobilités.

Le Conseil de la CTJ s'est tenu à Besançon le 7 décembre 2012 sur le thème de l'aménagement et le développement du territoire de l'Arc jurassien franco-suisse.

Le représentant du canton au sein de la CTJ est le chef du DEC.

## 6.4. Aire de proximité Mont d'Or – Chasseron

L'Aire de proximité Mont d'Or – Chasseron regroupe du côté suisse les régions du Nord Vaudois, et du Val-de-Travers et du côté français, le Pays du Haut Doubs (Pontarlier et environs). Le comité est co-présidé par le président de la commune d'Yverdon-les-Bains et le Maire de Pontarlier.

En 2012, les dossiers suivants ont été examinés:

- Défense de la ligne TGV de l'Arc jurassien (Berne – Neuchâtel / Lausanne – Vallorbe – Paris);
- Route de l'Absinthe;
- Projet Via Salina;
- Participation au projet de covoiturage.

## 6.5. Assemblée des Régions d'Europe (ARE)

L'ARE regroupe 270 régions issues de 33 pays et 16 organisations interrégionales. La mission de l'ARE est de:

- Promouvoir le principe de la subsidiarité et la démocratie régionale;
- Accroître l'influence politique des régions auprès des instances européennes;
- Soutenir les régions dans le processus d'élargissement de l'Europe et de la mondialisation;
- Encourager la coopération interrégionale dans toute l'Europe et au-delà.

L'Assemblée générale extraordinaire et ordinaire de l'ARE s'est tenue le 12 octobre 2012 à Strasbourg.

## 6.6. Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe (CPLRE)

Le CPLRE est composé des représentants locaux et régionaux des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. C'est un organe consultatif qui a pour objectif de promouvoir la démocratie locale et régionale, ainsi que la coopération entre les collectivités locales et régionales.

Le représentant de la Suisse occidentale, désigné par le comité de la CGSO, est le ministre jurassien Philippe Receveur.

## 7. TRAITEMENT DES PROPOSITIONS PARLEMENTAIRES

### 7.1. Résolution

Le projet de résolution suivant a été adopté par le Grand Conseil:

#### 12.134

#### **Projet de résolution interpartis "Pour la défense des droits des paysannes et des paysans"**

Cette résolution a été adoptée par 92 voix contre 1 le 30 mai, puis transmise au Conseil fédéral le 4 juin.

### 7.2. Recommandations

Les recommandations suivantes, adoptées par le Grand Conseil en 2008 et 2010, sont encore en attente d'une réponse du Conseil d'Etat:

#### 08.137

#### **Recommandation du groupe socialiste, du 20 février 2008, "La culture indispensable à la vie et à l'image de notre canton coûte cher, donnons-lui les moyens d'exister"**

DECS

Cette recommandation a été adoptée par 55 voix contre 52 le 19 mars 2008, puis transmise au Conseil d'Etat le 7 avril 2008.

#### 10.168

#### **Recommandation du groupe socialiste, du 28 septembre 2010, "Révision de la LACI acceptée: et après?"**

DEC

Cette recommandation a été adoptée par 78 voix contre 14 le 29 septembre, puis transmise au Conseil d'Etat le 20 octobre 2010.

Les recommandations suivantes, adoptées par le Grand Conseil en 2008 et 2011, ont reçu une réponse du Conseil d'Etat:

#### 08.177

#### **Recommandation du groupe socialiste, du 2 septembre 2008, "Pour que l'augmentation des allocations familiales profite à tous"**

DJSF

Le Conseil d'Etat a répondu dans son rapport 08.177, du 13 juin.

#### 11.106

#### **Recommandation de la commission HarmoS et consorts, du 25 janvier 2011, "Taux d'enca-drement"**

DECS

Le Conseil d'Etat a répondu dans son rapport 11.106, du 1<sup>er</sup> février.

**11.131**

**Recommandation de la commission préalable "RPT: transports publics" et consorts, du 29 mars 2011, "Maintien, au minimum, de l'offre actuelle des transports publics"**

DGT

Le Conseil d'Etat a répondu dans son rapport 11.131, du 18 avril.

**11.147**

**Recommandation Béatrice Haeny et Yann-Amaël Aubert pour les Jeunes libéraux-radicaux neuchâtelois, du 27 avril 2011, "Pour la suppression de l'interdiction de danses publiques les jours de fêtes religieuses"**

DEC

Le Conseil d'Etat a répondu dans son rapport 11.147, du 18 janvier.

**11.156**

**Recommandation Patrick Erard et Jérôme Amez-Droz, du 24 mai 2011, "Projet pilote d'installation de fenêtres photovoltaïques"**

DGT

Le Conseil d'Etat a répondu dans son rapport 12.038 CPLN - Assainissement des bâtiments, du 4 juillet.

La recommandation suivante a été adoptée par le Grand Conseil en 2012:

**12.125**

**Recommandation Fabien Fivaz, du 27 mars 2012, "Inscription de la maison de naissance Tilia sur la liste hospitalière"**

DSAS

Cette recommandation a été adoptée par 85 voix contre 13 le 25 avril, puis transmise au Conseil d'Etat le 13 juin.

Le Conseil d'Etat a répondu dans son rapport 12.125, du 31 octobre.

### 7.3. Motions, motions populaires et de communes

#### *Récapitulatif*

Motions adoptées en attente d'une réponse	Présidence	DJSF	DSAS	DGT	DEC	DECS	Totaux
Etat au 31 décembre 2010	2	10	13	23	6	13	67
Etat au 31 décembre 2011	2	13	13	22	6	16	72
Etat au 31 décembre 2012	2	14	17	18	5	13	69

#### *a) Motions adoptées en 2012*

**11.139**

**Motion populaire d'un groupe de citoyens, du 4 avril 2011, "Pour la déductibilité des contributions ecclésiastiques"**

DJSF

Motion acceptée le 22 février 2012.

Le Conseil d'Etat prévoit de traiter cette problématique dans le contexte plus large de la réflexion au sujet de la reconnaissance de l'utilité publique des communautés religieuses, en lien avec leur financement.

**11.143**

**Motion Gilbert Hirschy, du 26 avril 2011, "Pour un concept de places d'arrosage de bois"**

DGT

Motion acceptée le 22 février 2012.

Afin de répondre à la motion du député Hirschy, un mandat a été confié début novembre à l'Association forestière neuchâteloise dans le but de réaliser un bilan des expériences passées en matière de stockage et d'arrosage de bois, d'élaborer des critères de sélection et de définir des places

d'arrosage potentielles, ainsi que d'analyser les mesures administratives nécessaires à une mise en exploitation. Les premiers résultats sont attendus pour la fin du mois de janvier, ce qui devrait permettre, en intégrant le concept d'arrosage requis à une stratégie plus globale de réaction face à des catastrophes naturelles, une réponse au Grand Conseil durant l'automne 2013.

**11.148****Motion populaire des Jeunes libéraux-radicaux neuchâtelois (JLRN), du 27 avril 2011, "Pour l'extension des heures d'ouverture des établissements de nuit"**

DEC

Motion acceptée le 22 février 2012.

Le classement de cette motion est proposé dans le rapport 13.003, "Etablissements publics", accepté par le Conseil d'Etat en date du 12 décembre 2012. La commission préalable en sera saisie au début d'année 2013. Il est prévu que ce rapport puisse passer devant le Grand Conseil d'ici à la fin de la législature.

**11.158****Motion du groupe socialiste, du 24 mai 2011, "Prestations complémentaires pour les familles"**

DSAS

Motion acceptée le 22 février 2012.

Mandaté par le Conseil d'Etat, le GT CIPOS (groupe de travail permanent de coordination interdépartementale de la politique sociale) a dessiné un avant-projet de PC famille, travaillant notamment sur la base des recommandations faites en la matière par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). L'appui du service cantonal de statistique a été confirmé par le Conseil d'Etat, en vue de calculer le risque et le seuil de pauvreté dans le canton de Neuchâtel et ainsi de déterminer le cercle des bénéficiaires potentiels de PC famille. Des éléments de cette étude étant liés à la réforme de la fiscalité des personnes physiques, le calendrier de ces opérations a dû logiquement s'aligner sur ces innovations. Le 1<sup>er</sup> semestre 2013 sera consacré par le service de statistique au recueil des données en se fondant notamment sur les bases informatiques des contributions, de l'aide sociale et des subsides d'assurance-maladie.

L'année 2013 devra encore être consacrée à l'examen de faisabilité du projet de PC famille.

**11.170****Motion Cédric Dupraz, du 30 août 2011, "TéléObjectif Réussir partout dans le canton"**

DECS

Motion acceptée le 28 mars 2012.

La motion ci-dessus fait suite à une motion (POP) acceptée par les Conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds le 8 septembre 2010. Cette motion demande aux Conseils communaux des 2 villes "de bien vouloir étudier la faisabilité de la diffusion de cette chaîne dans l'Arc jurassien neuchâtelois". Il s'agit de la "Motion de M. Raphael Resmini et consorts (POP Le Locle et La Chaux-de-Fonds): "Téléobjectif Réussir dans les Montagnes neuchâtelaises".

Le Conseil d'Etat répondra prochainement à la motion.

**11.189****Motion populaire des Jeunes Socialistes Neuchâtelois (JSN), du 29 novembre 2011, "Pour une meilleure formation citoyenne de la jeunesse"**

DECS

Motion acceptée le 28 mars 2012.

La citoyenneté fait partie intégrante des formations postobligatoires, que ce soit dans les lycées ou au sein de la formation professionnelle. Elle s'inscrit dans le prolongement des plans d'études de l'école obligatoire. Au surplus, un nouveau plan d'étude fédéral pour les maturités professionnelles renforcera cette composante essentielle à la formation des citoyens de demain. Le DECS fera un état des lieux quant à la formation citoyenne dans ses écoles lorsqu'il aura en sa possession l'ensemble des éléments nécessaires (une validation par la Confédération du plan d'étude suisse de la maturité professionnelle est attendue et l'entrée en vigueur est à confirmer).

**12.111****Motion populaire d'un groupe de citoyens, du 23 février 2012, "Pour que Neuchâtel n'abandonne pas les personnes gravement handicapées"**

DSAS

Motion accepté le 25 avril 2012.

L'article 2 de la Loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI) précise que chaque canton garantit à ses citoyens dans cette situation des institu-

tions répondant adéquatement à leurs besoins. La preuve du respect de ce principe a été faite en soumettant aux autorités fédérales un plan stratégique (au sens de l'art. 10 LIPPI); ce dernier a été avalisé par le Conseil fédéral en mars 2012. Pour le DSAS, la rédaction de ce plan a permis de poser les bases d'une réactualisation du dispositif de prise en charge d'adultes dans les institutions. Il est maintenant prévu d'ancrer ces intentions dans de nouvelles dispositions légales qui seront proposées au Grand Conseil courant 2013.

**12.106**

DJSF

**Motion du groupe PopVertsSol, du 24 janvier 2012, "Assouplissement de la politique de remise en matière fiscale en lien avec les plans de désendettement et élaboration d'un rapport annuel sur l'état d'endettement des ménages neuchâtelois"**

Motion acceptée le 5 septembre 2012.

Le Conseil d'Etat compte répondre à cette motion en 2013, au moyen d'un rapport circonstancié englobant la thématique générale de la perception.

**12.112**

DJSF

**Motion de la commune de La Tène, du 19 mars 2012, "Initiative communale demandant la modification de la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964, et de la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984, afin de permettre aux communes d'instaurer dans leur règlement général un système de suppléance des conseillères et conseillers généraux"**

Motion acceptée le 5 septembre 2012.

Le Conseil d'Etat prévoit de répondre prochainement à cette motion.

**12.126**

DSAS

**Motion populaire d'un groupe de citoyens, du 30 mars 2012, "Pour une mise en place d'une CCT pour le secteur de l'enfance"**

Motion acceptée le 5 septembre 2012.

Les travaux préparatoires ont débuté via des contacts pris avec l'Association des directeurs/trices d'institutions de la petite enfance (ANDIPE). La composition de l'organe de négociation de la future CCT doit maintenant être discutée avec les représentants des employés. En principe, une réponse devrait pouvoir être donnée au Grand Conseil dans la première moitié de la prochaine législature. Celle-ci reste toutefois dépendante du rythme des accords qui seront trouvés dans les négociations entre partenaires sociaux.

**12.128**

DSAS

**Motion Patrick Herrmann, du 24 avril 2012, "Reconnaissance d'utilité publique du travail des sages-femmes indépendantes"**

Motion acceptée le 5 septembre 2012.

Le Conseil d'Etat répondra à cette motion dans le rapport d'information quadriennal sur l'état d'avancement de la planification sanitaire pendant la période 2009-2012 qu'il entend établir et adopter dans le courant du premier semestre 2013, pour ensuite le soumettre au Grand Conseil.

A ce stade, il tient à relever que la loi de santé permet de reconnaître d'utilité publique et, partant, de subventionner des institutions de santé au sens de cette loi. Or les sages-femmes indépendantes, par définition, ne sont pas des institutions.

**12.146**

PRESIDENCE

**Motion Alexandre Houlmann, du 2 octobre 2012, "Neuchâtel, un canton qui respecte sa Constitution, ses engagements et l'ensemble de ses citoyens? Ou un mythe qui n'a plus de sens?"**

Motion acceptée le 7 novembre 2012.

Cette motion est traitée par la présidence. Elle prévoit d'y répondre dans le courant de l'année 2013.

**12.159**

DSAS

**Motion populaire d'un groupe de citoyens, du 23 octobre 2012, "Pour le maintien de la convention collective de travail CCT santé 21 à l'Hôpital de la Providence"**

Motion acceptée le 5 décembre 2012.

Vu le dépôt tout récent de la motion, le Conseil d'Etat n'a pas encore eu le temps d'analyser toutes les implications de cette motion. Il souhaite en outre pouvoir au préalable prendre connaissance et analyser les premiers effets de la révision de la LAMal concernant le financement et la planification hospitalière, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012, notamment sur le marché hospitalier et les hôpitaux publics et privés.

Dans l'intervalle, le gouvernement note qu'en 2013, la CCT Santé 21 continuera d'être appliquée au sein de l'Hôpital de La Providence géré par le groupe GSMN.

Indépendamment de ce qui précède, le Conseil d'Etat tient à souligner l'importance qu'il accorde aux CCT de droit public comme de droit privé du domaine de la santé. Pour preuve, il a approuvé début décembre 2012 une prolongation pour une période de 4 ans (2013-2016) des CCT Santé 21 de droit public et de droit privé qui venaient de lui être soumises par les partenaires sociaux. Les conditions de ces dernières continueront ainsi de s'appliquer au personnel des trois grandes institutions de santé du canton que sont l'Hôpital neuchâtelois, le Centre neuchâtelois de psychiatrie et NOMAD en vertu des lois régissant ces établissements, mais aussi aux établissements médico-sociaux, de plus en plus nombreux, qui sont parties de ces CCT.

#### **12.155**

#### **Motion du groupe PopVertsSol, du 2 octobre 2012, "TransRUN: et après?"**

DGT

Motion acceptée, le 5 décembre 2012.

Devant la volonté politique quasi unanime de ne pas se contenter d'un simple assainissement de la ligne ferroviaire entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, le Conseil d'Etat a déjà entrepris le démarrage des études d'alternatives au RER-TransRUN. Par ailleurs, le gouvernement a eu des contacts avec la Confédération et les CFF desquels est notamment ressorti que toute contribution fédérale substantielle n'était pas encore perdue, pour autant que le Conseil d'Etat présente rapidement un nouveau projet (en principe dans les deux ans).

Afin d'assurer le financement de ces études d'alternatives, le Conseil d'Etat présentera début 2013 un rapport au Grand Conseil à l'appui d'une demande de crédit. Ce crédit est entièrement compensé par le montant figurant au budget 2013 et initialement destiné au TransRUN. Ce rapport sera l'occasion de demander le classement de la motion 12.155.

### ***b) Motions adoptées antérieurement***

Les motions suivantes, adoptées antérieurement par le Grand Conseil, sont encore en suspens:

#### **94.122**

#### **Motion Laurence Boegli, du 22 juin 1994, "Les cyclistes existent, il y en a même dans notre canton"**

DGT

Motion amendée acceptée le 27 mars 1996.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.006, "Classement de motions et postulats routes et marchés publics". Ce rapport a été adopté lors de la session de mars 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Le service des ponts et chaussées dresse actuellement l'inventaire des itinéraires cyclables et cyclotouristes dans le canton. La Confédération a développé une plate-forme de géoinformation relative aux données de tous types liées aux réseaux routiers (MISTRA) dans laquelle la planification de ces itinéraires sera introduite. D'autre part, un projet appelé Résovelo, mené par un groupe de travail interservices, étudie la question de l'intermodalité, notamment par la coordination des dessertes cyclables vers les interfaces modales des transports publics.

Notons encore que la planification et la gestion de la mobilité font l'objet d'une réflexion à l'interne du Département de la gestion du territoire, tant au sens général que pour ce qui concerne la mobilité douce en particulier. La réalisation du projet d'agglomération impose d'ailleurs cette coordination. Dès ce travail achevé, un rapport qui demandera, entre autres, le classement de cette motion sera présenté (prévu pour fin 2013).

**95.124****Motion Michel Schaffter, du 15 mai 1995, "Quelle médecine scolaire pour demain?"**

DSAS

Motion amendée acceptée le 22 mai 1996.

Une proposition de mise en œuvre dans le cadre de la PSAJ a été mise en consultation avec le deuxième volet de désenchevêtrement des tâches en 2004 (rapport 04.033 "Deuxième volet de désenchevêtrement entre l'Etat et les communes"). Compte tenu des réactions négatives des communes, le projet a été retiré du désenchevêtrement et du rapport 04.033. Depuis 2005, le financement de la médecine scolaire a été confié exclusivement aux communes, hormis les activités de coordination. Dans ce cadre, le service de la santé publique organise 1 à 2 fois par année des séances avec l'ensemble des médecins scolaires et participe à l'organisation de rencontres à thème ou d'après-midi de formation continue.

Par ailleurs, une commission cantonale de médecine scolaire a été créée en 2006. Composée de quatre médecins scolaires et de représentants du service cantonal de la santé publique, cette dernière a pour objectif de favoriser la coordination en matière de médecine scolaire. Cette commission a participé à l'élaboration des nouvelles directives de médecine scolaire du 11 juin 2007, ainsi qu'à la révision des principaux documents: rapport annuel, contenu des visites de santé, dossier santé de l'élève, etc. Les nouvelles directives prévoient moins de visites de santé systématiques et plus de temps à disposition pour le traitement de cas particuliers et/ou des activités de promotion de la santé. La commission va continuer son travail de coordination en proposant des protocoles communs sur divers sujets identifiés comme prioritaires par les médecins scolaires.

Les objectifs de la motion continueront d'être poursuivis dans le cadre des travaux de la commission cantonale de médecine scolaire, mais en rappelant que la compétence de ce domaine appartient en premier lieu aux communes.

Le service de la santé publique a depuis confié mandat au Dr Pierre-Alain Raeber, d'élaborer un nouveau concept de la santé scolaire qui prenne en compte aussi les expériences des autres cantons romands. Ce concept et le nouveau dispositif qui en découle ont fait l'objet de discussions au sein de la commission cantonale de médecine scolaire. Le DSAS et le DECS entendent conjointement améliorer la coordination en ce domaine. Dans une prochaine étape (premier semestre 2013), ces éléments seront soumis à consultation auprès du Conseil de santé, des communes et des professionnels concernés. Une fois ces résultats connus, un rapport permettra d'informer le Grand Conseil.

**96.116****Motion du groupe libéral-PPN "Pénurie d'organes humains à transplanter"**

DSAS

Motion acceptée par le Grand Conseil le 25 juin 1997.

Le Conseil d'Etat a répondu formellement à la motion dans le cadre du rapport d'information 09.016 "Planification sanitaire 2004-2008" qu'il a adressé au Grand Conseil à la fin de la précédente législature. Il a proposé son classement considérant que la Suisse dispose, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, d'une réglementation fédérale complète et d'un cadre légal uniforme en matière de médecine de transplantation qui représentent un espoir pour remédier au problème que soulève la motion. Le Grand Conseil a pris acte de ce rapport à la session de juin 2009. Il a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Depuis lors, le canton s'est investi dans la promotion du don d'organes. Ainsi, il soutient financièrement le Programme latin de dons d'organes (PLDO), qui a eu pour effet d'augmenter le taux de dons d'organes dans la région latine. Il a par ailleurs lancé une vaste campagne sur le don d'organes dans le courant du mois de septembre 2011, dans le prolongement d'une campagne sur le plan national, visant à sensibiliser la population neuchâteloise, par toute une série d'actions et de canaux d'information, à cette importante problématique de santé publique. Il a initié une réflexion en vue d'une campagne à l'échelon des cantons latins qui devrait en principe avoir lieu courant 2013.

Le Conseil d'Etat détaillera l'ensemble de ces actions dans le rapport d'information quadriennal sur l'état d'avancement de la planification sanitaire pendant la période 2009-2012 qu'il entend établir et adopter dans le courant du premier semestre 2013, avant de le soumettre au Grand Conseil.

**95.154****Motion Michel Barben, du 20 novembre 1995, "Vitalité des zones rurales"**

DGT

Motion amendée acceptée le 25 juin 1997.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.004, "Classement de motions et postulats du DGT". Ce rapport a été adopté lors de la session de février 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

La Confédération a rendu son préavis sur le projet de nouveau plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire en octobre 2010. Sur cette base, le canton a finalisé le dossier définitif et le Conseil d'Etat l'a adopté le 22 juin 2011. En raison de difficultés propres à l'administration fédérale, ce document est encore en phase d'approbation par le Conseil fédéral. Le nouveau plan directeur cantonal prévoit la possibilité pour les communes d'introduire des dispositions en faveur du maintien de l'habitat traditionnellement dispersé. Le plan directeur nécessitera en outre des modifications législatives qui feront l'objet d'un rapport courant 2013. Ce dernier proposera alors le classement de cette motion. Vu l'avancement du dossier du plan directeur, aucune démarche concrète n'a été effectuée par le canton durant l'année 2012.

**97.114****Motion Pierre Bonhôte, du 12 février 1997, "Vieillessement de nos infrastructures"**

DGT

Motion acceptée le 19 janvier 1999.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.006, "Classement de motions et postulats routes et marchés publics". Ce rapport a été adopté lors de la session de mars 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

L'examen de l'état du réseau routier cantonal ainsi que l'estimation des coûts pour sa remise en état et/ou le maintien de sa valeur constituent une préoccupation du Conseil d'Etat. Ainsi, un poste de gestionnaire affecté à cette activité a été créé en 2009. Ce travail consiste initialement en une énorme tâche de collecte et de traitement de données, notamment avec le logiciel ViaPMS, qui permet d'analyser en profondeur l'état du réseau, ainsi que le rythme auquel il se dégrade et les investissements nécessaires dans le temps pour en maintenir la valeur et la fonctionnalité. Aujourd'hui, les premières synthèses de planification d'entretien globale ont été réalisées, avec quelques difficultés compte tenu du difficile paramétrage de cette application et du manque de support de la part du fournisseur.

Le rapport relatif à cette planification pourra être présenté au Grand Conseil au début de l'automne 2013.

**97.129****Motion Roland Debély, du 23 juin 1997, "Syndicats intercommunaux et référendum facultatif modernisé"**

DJSF

Motion amendée acceptée le 19 janvier 1999.

Aucune démarche n'a été entreprise si ce n'est de solliciter en 2007 le classement de cette motion totalement obsolète en regard des dispositions légales actuelles et des perspectives évoquées sous la motion 07.200.

Une proposition de classement sera soumise au Grand Conseil à la fin de la présente législature.

**97.143****Motion Pierre-Alain Brand, du 17 novembre 1997, "Pistes cyclables dans le district de Bou-dry"**

DGT

Motion amendée acceptée le 3 février 1999.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.006, "Classement de motions et postulats routes et marchés publics". Ce rapport a été adopté lors de la session de mars 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Le service des ponts et chaussées dresse actuellement l'inventaire des itinéraires cyclables et cyclotouristes dans le canton. La Confédération a développé une plate-forme de géoinformation relative aux données de tous types liées aux réseaux routiers (MISTRA) dans laquelle la planification de ces itinéraires sera introduite. D'autre part, un projet appelé Résovelo, mené par un groupe de travail interservices, étudie la question de l'intermodalité, notamment par la coordination des dessertes cyclables vers les interfaces modales des transports publics.

Notons encore que la planification et la gestion de la mobilité font l'objet d'une réflexion à l'interne du Département de la gestion du territoire, tant au sens général que pour ce qui concerne la mobilité douce en particulier. La réalisation du projet d'agglomération impose d'ailleurs cette coordination. Dès ce travail achevé, un rapport qui demandera, entre autres, le classement de cette motion sera présenté (prévu pour fin 2013).

### 99.117

#### **Motion Bernard Soguel, du 24 mars 1999, "La politique culturelle: une volonté du canton"**

DECS

Motion acceptée le 7 novembre 2000.

Le rapport 05.010 "Encouragement des activités culturelles" proposait le classement de la motion.

Le Conseil d'Etat a décidé de retirer ce rapport en juin 2005. La motion a donc du être reprise dans un autre contexte.

Le plan d'intention du Conseil d'Etat en matière de politique culturelle a été adopté par le gouvernement en octobre 2006.

Un document relatif à la politique du Conseil d'Etat en matière d'encouragement des activités culturelles a été présenté aux députés et à la presse en novembre 2006.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport d'information 08.046, "Politique culturelle". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2009. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Cette motion insiste sur la mise en œuvre par le Conseil d'Etat d'une politique culturelle déterminée. Cette politique a été mise en œuvre depuis plus de deux ans déjà. En principe subsidiaire à celle des villes et des communes, la politique culturelle du Conseil d'Etat est de plus en plus complémentaire, notamment pour les activités et institutions d'envergure cantonale, nationale et internationale.

En effet, la politique de "l'arrosoir" a été progressivement abandonnée pour être remplacée par une politique plus ciblée. Ces nouvelles orientations sont définies dans des axes prioritaires précisés dans le plan d'intention en matière de politique culturelle du Conseil d'Etat présenté au cours de l'année 2006.

Ce document, qui définit les principaux objectifs stratégiques de la politique culturelle qu'entend mener le Conseil d'Etat ces prochaines années, s'attache surtout au cadre d'intervention du canton, aux moyens, à la mise en œuvre. Ce rapport tient compte des appréciations et des positions qui ont été exprimées dans les différents lieux de réflexions et de débats, particulièrement le Forum d'avril 2003. Il tient également compte de l'évolution du paysage culturel, de la multiplication des acteurs et de l'offre. Il tient compte des nouveaux instruments à disposition des collectivités publiques et s'appuie sur les expériences actuelles de collaboration entre les collectivités publiques du canton. Il tient compte aussi des attentes du public.

Il tient compte enfin d'une réalité économique qui contraint les collectivités de ce canton à effectuer des choix difficiles et, parfois, à définir de nouvelles priorités.

Ces quatre axes prioritaires sont les suivants:

- soutenir les institutions ou manifestations phares et les centres de compétence nationaux,
- maintenir une vie culturelle diversifiée et une culture populaire vivante,
- favoriser les talents émergents,
- sensibiliser le corps enseignant et le jeune public.

La volonté de développer une politique culturelle ambitieuse, capable de rayonner au-delà des frontières du canton, reste une priorité du Conseil d'Etat, malgré la malice des temps.

Le soutien à ces axes fait l'objet d'une concertation avec les villes. Il sera encore clarifié lors des négociations relatives à la répartition des tâches entre canton et villes dans le domaine culturel. Le canton, échelon intermédiaire entre les collectivités publiques locales et la Confédération, se concentrera principalement sur les manifestations phares et les centres de compétence nationaux.

### 00.130

#### **Motion du groupe radical, du 19 juin 2000, " Le capital-risque, un instrument pour soutenir les PME de notre canton"**

DEC

Motion acceptée le 23 janvier 2001.

La motion avait fait l'objet d'une analyse au cours de l'année 2010; compte tenu de son ancienneté, sa réponse était cependant délicate à finaliser. Son traitement est intégré au rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la loi d'appui au développement économique (LADE) prévu initialement pour fin 2012. Après la consultation qui a été menée concernant ce rapport, celui-ci sera repris et affiné en vue de servir de projet pilote pour intégrer les aspects du MCH2 au niveau financier (gestion par enveloppes pluriannuelles). Le rapport LADE et donc le traitement de cette motion sont prévus pour le premier semestre 2013.

#### **01.135**

##### **Motion du groupe libéral-PPN, du 20 juin 2001, "Promotion économique et scolarité: création d'un cursus scolaire français-anglais"**

DECS

Motion amendée acceptée le 3 septembre 2002.

Le groupe de travail constitué dans le but de répondre à cette motion s'est réuni à plusieurs reprises afin de définir un concept d'application, tout en étudiant la faisabilité d'un tel projet.

Le DECS poursuit en priorité les travaux relatifs à l'introduction de l'anglais, notamment en 9-10-11<sup>e</sup> années, section préprofessionnelle, ainsi que l'introduction généralisée de l'anglais en 7<sup>e</sup> année dès la rentrée d'août 2013.

Depuis le dépôt de cette motion, plusieurs études de marché et de faisabilité ont été menées, notamment par l'institut de recherches économiques et régionales de l'Université de Neuchâtel (IRER), mandaté par le service de la promotion économique, et ont été présentées. Puis, dans l'ensemble du cadre de l'enseignement des langues à l'école obligatoire et en lien avec HarmoS et la Convention scolaire romande (CSR), la priorité a été donnée à l'introduction de l'anglais dans les trois dernières années de la scolarité obligatoire, ainsi qu'à l'étude de l'introduction de l'anglais dès la 7<sup>e</sup> année.

Cette motion sera reprise dans le cadre du concept cantonal de l'enseignement des langues en cours d'élaboration. Une réponse y sera apportée dès sa finalisation prévue pour la fin de l'année 2013.

Notons également qu'au niveau cantonal, une école privée s'est développée et couvre actuellement les besoins d'un enseignement anglophone: l'International School of Neuchâtel pour les cycles 1 et 2.

Dans le concept cantonal des langues, l'étude de filières bilingues au cycle 3 (9-10-11<sup>e</sup> années) accessibles à tous les élèves de l'école publique est privilégiée (motion 08.157), en lien notamment avec les filières bilingues déjà proposées au lycée.

#### **02.112**

##### **Motion du groupe radical, du 19 mars 2002, "Pour une mobilité professionnelle intégrée"**

DGT

Motion amendée acceptée le 19 février 2003.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.005, "Classement de motions et postulats transports publics". Ce rapport a été adopté lors de la session de mars 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Le projet d'agglomération, à travers les contrats région notamment, prend en compte la problématique du stationnement et d'une mobilité professionnelle intégrée. Les parkings d'échange (P + R) sont ainsi planifiés dans le projet d'agglomération à une échelle particulièrement adaptée. A ce propos, il faut encore préciser qu'avec le projet de RER neuchâtelois, les CFF seront compétents pour gérer les P + R sur tout le réseau RER.

En parallèle aux parkings d'échange, l'Etat collabore actuellement avec les entreprises pour élaborer des plans de mobilité et propose des solutions pour optimiser la mobilité des pendulaires.

Notons encore que la mobilité professionnelle est une préoccupation de la CTSO (la Conférence des directeurs des transports de Suisse occidentale), laquelle est présidée par le chef du DGT, M. Claude Nicati.

Le classement de la motion 02.112 pourra être proposé en 2013, dans le cadre d'un rapport détaillant les mesures prises ainsi que celles à venir dans le domaine de la mobilité professionnelle.

**02.118****Motion Bernard Matthey, du 20 mars 2002, "Pour une information ferme et rigoureuse sur les dangers du cannabis"**

DSAS

Motion acceptée le 19 février 2003.

Les intentions de cette motion font depuis longtemps partie des axes de travail du secteur de prévention de la Fondation Neuchâtel addiction (FNA). Le classement de la motion n'a pas été proposé au Grand Conseil en cours d'année, car les options relatives à ces centres ambulatoires seront évoquées dans le cadre du rapport à l'appui des nouvelles dispositions légales, qui seront proposées au Grand Conseil courant 2013 au sujet des institutions sociales. On y rappellera les prestations offertes par ces centres, considérés comme organismes de soutien des personnes souffrant de dépendance.

**02.127****Motion populaire de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, du 13 juin 2002, "Ouvrir mieux sans travailler plus"**

DEC

Motion amendée acceptée le 25 mars 2003.

Tout d'abord, il convient de rappeler que le Conseil d'Etat a répondu à cette motion et en a proposé le classement dans le cadre du rapport 08.023 "Commerce et établissements publics". La proposition de classement a néanmoins été refusée par le Grand Conseil le 3 septembre 2008.

Ensuite, lors de la votation du 17 mai 2009, le peuple a par ailleurs refusé le projet de loi sur la police du commerce et des établissements publics (LPCEP) qui lui était soumis.

Enfin, le 28 avril 2010, le Grand Conseil a accepté, par 67 voix contre 33, le rapport de la commission législative au Grand Conseil concernant le projet de loi du groupe socialiste 09.171, du 29 septembre 2009, sur la police du commerce et les établissements publics (LPCEP). Ce faisant, le Grand Conseil a fait sien le refus d'entrer en matière de la commission législative, par 6 voix contre 5 et 3 abstentions.

Compte tenu de cette dernière décision du Grand Conseil, le projet de LPCEP a été abandonné au profit de trois projets de révisions législatives distincts, le premier portant sur la loi sur les établissements publics (LEP), le second sur la loi sur la police du commerce (LPCOM) et le troisième au sujet de la loi sur les heures d'ouverture des commerces (LHOCom).

Ces trois rapports ont été acceptés par le Conseil d'Etat fin 2012. Le rapport 12.060, "Heures d'ouverture des commerces" qui prévoit le classement de cette motion, est actuellement en cours de traitement par la commission préalable concernée. La proposition de classement de la motion pourra donc être étudiée au moment où ce rapport arrivera devant le Grand Conseil, soit en février 2013.

**02.135****Motion Giovanni Spoletini et Viviane Houlmann, du 24 juin 2002, "Mise en valeur du patrimoine horloger du Pays de Neuchâtel"**

DECS

Motion amendée acceptée le 25 mars 2003.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport d'information 08.046, "Politique culturelle". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2009. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Suite au dépôt de cette motion et à son amendement, le Conseil d'Etat a chargé un groupe de travail de réunir les informations nécessaires à une réponse circonstanciée. Placé sous la direction du chef/de la cheffe du service des affaires culturelles, ce groupe de travail a réuni des représentants de collectivités publiques et d'institutions concernées par le patrimoine horloger sous ses différentes facettes. Face aux difficultés posées par cette récolte d'informations, les sources étant très disparates et dispersées, il a été décidé d'effectuer une enquête menée par une chercheuse, engagée à 50% pour une année, sous mandat du MIH qui a assumé la direction du projet.

Il faut rappeler que la demande des motionnaires visait à recenser les ressources existantes ainsi que les possibilités de les accroître et d'améliorer leur exploitation. Cette intention s'inscrivait dans la perspective générale et globale d'une meilleure reconnaissance du patrimoine horloger du canton de Neuchâtel et d'une meilleure mise en valeur du potentiel touristique de ce dernier.

Les résultats détaillés de la recherche sont déposés dans leur intégralité à la bibliothèque du MIH et sont consultables sur rendez-vous. Ils comprennent, d'une part le rapport résumant les actions entreprises avec la synthèse de la recherche et, d'autre part toutes les fiches informatiques tirées de la base de données créée spécifiquement pour cette recherche. Cette base de données contient la liste des personnes et entreprises contactées, des documents photographiques, des coupures de presse, ainsi que différents autres documents réunis par la chercheuse au cours de son travail. L'inventaire réalisé est un échantillon plus que pertinent du patrimoine horloger neuchâtelois conservé dans le canton par des musées, des services communaux ou cantonaux et des particuliers. Pour compléter cet inventaire, le groupe de travail a dressé la liste des institutions et lieux dépositaires d'éléments significatifs du patrimoine horloger.

Cette liste comprend:

#### **a) Les ressources muséales**

De nombreux éléments du patrimoine horloger sont déjà proposés aux regards du public, notamment dans le cadre des musées. Parmi ces derniers, deux institutions se consacrent exclusivement à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine horloger neuchâtelois:

##### *Le Musée d'horlogerie du Locle, Château des Monts*

La vocation principale de ce musée est de présenter et mettre en valeur l'ensemble d'une collection consacrée à l'horlogerie. A cette fin, il organise régulièrement des expositions thématiques temporaires. Il est à relever que ce musée possède une importante collection de pièces neuchâtelaises, notamment en pendulerie. Il détient en outre des archives d'entreprises locales, d'historiens de l'horlogerie et d'horlogers de la région qui sont régulièrement exploitées par les chercheurs. Un restaurateur en horlogerie ancienne travaille sur la collection.

##### *Le Musée International d'Horlogerie (MIH), La Chaux-de-Fonds*

Cette institution est structurée en trois départements distincts bien qu'intimement liés.

- Le musée: celui-ci a pour but la sauvegarde et la mise en valeur d'un très important patrimoine horloger, régional pour une grande part, ceci principalement par l'organisation d'expositions temporaires de même que par la présentation permanente d'un panorama de la production horlogère.
- Le Centre de restauration en horlogerie ancienne: ce centre regroupe des artisans qui restaurent et entretiennent les pièces de la collection. De plus, ils interviennent pour des tiers, à des conditions très strictes, sur des horloges, montres et automates de grand intérêt historique et technique. Ce service est un atout majeur qui mériterait d'être encore plus connu.
- Le Centre d'études "L'homme et le temps": ce département réunit, dans la plus importante bibliothèque spécialisée d'Europe, des documents originaux, des archives privées, des archives d'entreprises et d'associations professionnelles, des périodiques horlogers des cinq continents, une riche iconographie, une unique collection de catalogues des ventes, des manuscrits et naturellement des sources imprimées. Il organise, en principe tous les deux ans, des colloques sur le thème de la mesure du temps et de l'horlogerie. Enfin, les éditions "L'homme et le temps" du MIH publient régulièrement des ouvrages consacrés à l'horlogerie et à son histoire.

D'autres institutions du canton conservent des collections ou des objets du patrimoine horloger neuchâtelois. Signalons notamment:

- le Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, avec en particulier les automates androïdes de Jaquet-Droz;
- le Musée régional et artisanal du Val-de-Travers à Môtiers qui présente un atelier horloger dans son intégralité;
- le Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds et le Musée paysan présentent deux belles chambres de ferme avec établis horlogers et outillages;
- des musées régionaux conservent également quelques pièces du patrimoine horloger neuchâtelois. On citera, entre autres: le Château de Valangin, le Musée de La Sagne et celui de l'Areuse à Boudry.

A ces institutions publiques, il faut ajouter les musées privés d'entreprises qui s'ouvrent aux visiteurs sur rendez-vous. Le musée de la société Girard-Perregaux est actuellement le plus présent dans l'offre culturelle et bénéficie même d'une signalétique routière.

## b) Les autres ressources

Tous les éléments liés au patrimoine horloger ne sont pas exposés dans les vitrines des musées. Il existe d'autres sources, moins visibles ou accessibles pour le grand public et exploitées généralement par des amateurs avertis ou des spécialistes. Il faut mentionner ici:

- Les archives communales des villes industrielles du haut du canton, du Val-de-Travers (Môtiers, Fleurier), du Val-de-Ruz (Fontainemelon), de même que les archives cantonales contiennent une part importante de ce patrimoine horloger. Cette précieuse source d'informations est régulièrement exploitée par les étudiants et les chercheurs.
- Le Département audiovisuel (DAV) de la bibliothèque de La Chaux-de-Fonds conserve des archives photographiques ainsi que des films anciens dont un grand nombre revêt un indéniable intérêt historique et socio-ethnologique.
- Le service de la protection des monuments et sites a réuni ces dernières années, par ses inventaires architecturaux, un très important corpus de bâtiments industriels et préindustriels liés à l'horlogerie.
- Les archives d'entreprises, accessibles pour certaines, demandent à être encore systématiquement explorées.

Enfin, viennent s'ajouter à cette liste, toutes les collections de pièces d'horlogerie ou d'archives identifiées lors de l'enquête chez des particuliers et des entreprises, et intégrées à la base de données créée par le MIH.

En ce qui concerne les interrogations des motionnaires sur l'exploitation des ressources existantes, les réponses suivantes peuvent être apportées.

### Projets déjà entrepris

De très nombreux projets sont en cours. Dans le cadre d'un aperçu représentatif, on peut cependant retenir les éléments ci-dessous:

- les expositions, colloques et autres animations, accompagnés ou non de publications, des institutions muséales;
- les mémoires et autres recherches de l'Université de Neuchâtel;
- les publications récentes de types monographies, romans ou études dont nous citons quelques sujets:

Daniel JeanRichard (L'invention de l'horloger: De l'histoire au mythe de Daniel JeanRichard), Roskopf (Une histoire de famille), un corpus et une histoire des horlogers du Locle (Répertoire des horlogers loclois: XVIIe-XXe siècles), les actes de colloque et le catalogue d'exposition liés à l'électrification de l'heure (Electricité et horlogerie, une (r)évolution de société suivi du catalogue "L'heure électrique" – Matthias Hipp et FAVAG y sont largement évoqués par exemple), des histoires d'entreprises (Girard-Perregaux: manufacture depuis 1791 – Tissot 150 ans d'histoire 1853-2003).

Enfin, il faut intégrer, à cette catégorie de projets, le travail entrepris dans le cadre de la candidature à l'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco des villes horlogères de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Couronnée de succès, il est évident que cette ambitieuse entreprise est la mieux à même de répondre aux attentes des motionnaires. Comme indiqué ci-dessus, le canton a participé à la préparation du dossier par l'intermédiaire de l'OPMS. Il a également apporté une contribution financière, par le biais du fonds d'encouragement des activités culturelles de 30.000 francs.

Pour une valorisation encore plus soutenue du patrimoine horloger, le groupe de travail a élaboré quelques pistes dont certaines ont déjà été concrétisées.

### *Un ouvrage de référence*

Des études, travaux universitaires et autres ouvrages paraissent régulièrement sur l'un ou l'autre thème lié à l'horlogerie neuchâteloise. Il manquait cependant un ouvrage de synthèse. Réunissant une vision globale de ce patrimoine unique (histoire économique, sociale, architecturale et technique), construit autour d'un fil rouge qui est l'évolution technique de l'horlogerie et ses répercussions sur l'évolution artistique et architecturale (manufactures, villes et villages) du canton de Neuchâtel, cet ambitieux projet a été confié à des auteurs spécialistes des domaines concernés. Une dizaine de chercheurs et plusieurs musées du canton ont collaboré dans ce cadre. L'OPMS a assumé, avec l'institut d'histoire de l'Université, la direction scientifique, et une partie de la rédaction

de cet ouvrage, dont le contenu rigoureux, devrait convenir à un grand nombre de lecteurs et de personnes intéressées par l'histoire de ce canton. En effet, il comporte également des illustrations attractives en regard d'articles brefs mais précisément documentés aptes à faire rayonner l'histoire et la tradition horlogères neuchâtelaises en Suisse aussi bien qu'à l'étranger. Cet ouvrage a été financé par les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, par le canton et la Loterie romande, ainsi que par des partenaires privés et publié par les Editions de la Châtière à Chézard.

### **Projet à venir en fonction des moyens mis à disposition en termes de ressources humaines et financières**

#### *La création d'un label*

Un signe d'identification et de réunification pourrait être trouvé sous la forme d'un label destiné aux institutions publiques et privées, aux industriels et fabricants, aux propriétaires d'immeubles, etc., à l'exemple des fameux "Q" de l'industrie touristique suisse.

Cette identification en qualité de "**site du patrimoine horloger neuchâtelais**" serait garantie par une commission chargée de son octroi à qui de droit. La mise en place de ce label ne vise pas à la constitution d'un itinéraire touristique mais bien plus à une reconnaissance historique et patrimoniale des lieux horlogers. Il est cependant bien évident que des guides touristiques pourraient en faire état et en présenter certains aspects. La documentation réunie pour cette identification pourrait se retrouver sur un site Internet (Tourisme neuchâtelais par exemple), sur un CD-Rom ou sur un DVD retraçant l'histoire de cette industrie. Pour ce projet, il convient de dire que comme pour l'ouvrage de référence, des partenaires financiers privés devraient être approchés tant il est vrai que des entreprises actives dans le domaine de l'horlogerie seraient susceptibles de s'y intéresser. On relève en effet que la recherche d'identité et d'appartenance à une région historiquement reconnue comme patrie de l'horlogerie et de la précision est un constant souci des grandes marques et manufactures présentes dans le canton.

La commission susceptible d'octroyer le droit d'obtention du label pourrait dépendre du service des affaires culturelles de l'Etat et être constituée de membres issus des milieux des musées, des hautes écoles (Université et HE), des groupements professionnels horlogers (FH et convention patronale) et du tourisme.

Il a été estimé que la première étape consistant à créer et promouvoir le label ne devrait pas excéder 50.000 francs. Une extension future sous la forme d'un site Internet, d'un CD-Rom ou d'un DVD doit se chiffrer de façon indépendante et intervenir après la mise en place du concept général du label. C'est dans cette phase que des partenaires privés devraient être impliqués.

En conclusion sur ce point, il faut cependant garder à l'esprit que le caractère même de l'horlogerie n'attirera pas un tourisme de masse avec lequel il ne serait de toute manière pas compatible. Par contre, on peut donc avancer qu'il manque peu d'éléments matériels pour mettre en valeur le patrimoine horloger. Il s'agit surtout de travailler sur des éléments immatériels liés à la perception que les habitants de notre région ont de leur canton.

#### **02.153**

### **Motion du groupe PopEcoSol, du 4 septembre 2002, "Interdiction de l'affichage en faveur du tabac et de l'alcool, excepté les affichages aux produits viti-vinicoles"**

DSAS

Motion amendée acceptée le 30 avril 2003.

Le Conseil d'Etat avait pensé dans un premier temps traiter cette problématique dans le cadre du projet de réponse à l'initiative populaire "Fumée passive et santé", acceptée en novembre 2008 par le Grand Conseil. Il y a toutefois finalement renoncé pour ne pas mélanger les deux problématiques. Il entend aujourd'hui attendre l'issue d'une révision de la loi fédérale sur l'alcool actuellement en cours d'examen devant les Chambres fédérales, qui contient des dispositions notamment sur la publicité pour l'alcool, avant d'apporter une réponse à la motion et de faire d'éventuelles propositions de modifications législatives sur le plan cantonal. Il s'agit par là d'éviter que des dispositions légales cantonales ne rentrent en contradiction avec des dispositions fédérales qui entreraient en vigueur peu après l'adoption des premières.

#### **04.121**

### **Motion du groupe libéral-PPN, du 24 février 2004, "Le RUN – une vision pour demain – quelles conséquences financières?"**

DGT

Motion acceptée le 28 avril 2004.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.004, "Classement de motions et postulats du DGT". Ce rapport a été adopté lors de la session de février 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Présenté au Grand Conseil en novembre 2010, un rapport d'information a développé l'avancement du projet d'agglomération du réseau urbain neuchâtelois (RUN) et les mesures qui le composent. Ce rapport a été soumis par les Conseils communaux des trois villes du canton et des communes de la COMUL à leurs Conseils généraux, ainsi que par le Conseil d'Etat au Grand Conseil. Il avait pour but de présenter les enjeux des demandes de crédits qui ont été soumises en 2011 et 2012 aux législatifs communaux et cantonal en vue de la réalisation de ces mesures.

La Confédération a signé début 2011 un accord sur les prestations avec l'agglomération RUN portant sur la première phase de réalisation et cadrant les principes généraux du financement des mesures. Il a été complété à fin 2011 par la signature d'une convention de financement précisant les termes exacts de l'intervention et la participation fédérale pour les premiers travaux prévus.

Quant au projet d'agglomération 2<sup>e</sup> phase, il a été remis à la Confédération comme prévu à fin juin 2012. Le refus par le peuple neuchâtelois de la réalisation du Transrun le 23 septembre 2012, mesure-phare du projet, commande toute réserve quant à l'évaluation que la Confédération effectuera du projet neuchâtelois. Une fois le sort et l'importance du soutien confédéral au projet d'agglomération 2<sup>e</sup> phase connus, le Conseil d'Etat sollicitera le Grand Conseil pour les éventuelles mesures à financer par l'Etat et proposera le classement de la motion en 2013.

#### 03.176

#### **Motion du groupe PopEcoSol, du 3 décembre 2003, "Comment corriger une situation sociale inacceptable"**

DSAS

Motion amendée acceptée le 29 juin 2005.

La problématique des "travailleurs pauvres" (working poors) relève non seulement du domaine social mais aussi de la fiscalité et de l'emploi. Ainsi, des mesures sur plusieurs fronts doivent être activées pour répondre aux motionnaires. Avant tout, on rappellera l'acceptation par le peuple neuchâtelois, le 27 novembre 2011, de l'initiative "Droit à un salaire minimum". Le Conseil d'Etat doit maintenant élaborer une loi d'application à ce sujet.

Sur le plan des mesures dans le domaine social, dans son rapport mettant en évidence le phénomène des travailleurs pauvres dans le canton de Neuchâtel, l'institut de recherches économiques de l'Université de Neuchâtel évoquait aussi la piste des prestations complémentaires pour les familles ("modèle tessinois"). Le groupe de travail permanent chargé de la coordination interdépartementale de la politique sociale (GT CIPOS) a été saisi de ce thème. Le Conseil d'Etat lui a donné mandat, en février 2011, de mener une étude étayée portant sur la mise en place de PC famille dans le canton. Un groupe de travail ad hoc, composé de représentants de la CCNC, du service financier, de l'office du logement, de l'OPFE et du service de l'action sociale a entrepris les travaux préparatoires en vue de confier un mandat ultérieur à des experts externes chargés d'évaluer le coût, pour les collectivités publiques, de l'introduction de prestations complémentaires pour les familles dans le canton de Neuchâtel.

Le Conseil d'Etat devra se prononcer sur l'opportunité de la mise en place d'une nouvelle prestation en fonction des réformes entreprises par ailleurs, en matière fiscale notamment.

Une réponse globale devrait pouvoir être fournie dans le courant de la prochaine législature.

#### 04.157

#### **Motion populaire du parti socialiste du Littoral neuchâtelois, du 26 août 2004, "Ligne CFF Gorgier Neuchâtel: Non à la dégradation des prestations"**

DGT

Motion amendée acceptée le 28 mars 2006.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 12.016 "Agglomération et RER neuchâtelois". Ce rapport a été adopté lors de la session de mai 2012. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Cette motion sera traitée dans le cadre d'un prochain rapport traitant de l'amélioration de l'offre en transports publics dans le canton, puisque cette thématique reste d'actualité; notamment avec la

recherche d'une alternative à la simple rénovation de la ligne actuelle entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Dans l'état actuel de la planification, ce rapport pourrait être présenté en 2014.

**05.108****Motion Gisèle Ory, du 25 janvier 2005, "Pour un traitement équitable des remises d'impôts"**

DJSF

Motion acceptée le 28 mars 2006.

Le Conseil d'Etat a demandé le classement de la motion dans le cadre du rapport 11.025, du 23 mai 2011 (réforme de la fiscalité des personnes physiques). Ce rapport a été adopté lors de la session de mai 2012. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion. Le Conseil d'Etat prévoit d'y répondre courant 2013.

**04.172****Motion Patrick Erard, du 28 septembre 2004, "Obésité et activité physique"**

DECS

Motion acceptée le 29 mars 2006.

Les démarches entreprises dans le canton pour tenter de lutter contre le phénomène de l'excès pondéral, voire de l'obésité ont été entreprises avant la motion, ce problème d'actualité n'ayant laissé personne insensible. La promotion de la santé étant de la responsabilité de tous les acteurs, le manque d'exercice physique ne saurait résoudre, à lui seul, ce problème. La défense de l'éducation physique a toujours été une priorité pour le service des sports. Dès 2004, alors que les autorités avaient donné un signe fort en repositionnant le sport, la collaboration avec le service de la santé s'est renforcée, de même qu'avec la ville de La Chaux-de-Fonds qui développait un concept intéressant, nommé Eq'kilos, visant à appréhender le phénomène de la surcharge pondérale de manière globale. Par ailleurs, diverses offres ont été proposées sur tout le territoire, à l'instar de Midi Tonus ou dès 2005 des concours à l'intention des communes et des écoles (La Suisse bouge - les écoles bougent).

La question de la réintroduction de la troisième heure d'éducation physique au degré 9 a été reprise, à la demande de l'ANEPS, au sein d'un groupe de travail piloté par la cheffe du DECS. Diverses pistes ont déjà été évoquées pour permettre de combler cette période qui ne figure plus à la grille-horaire. L'offre de camps à caractères sportifs, déjà très vaste dans le cadre de Jeunesse et Sport, a été enrichie notamment d'un camp polysportif et diététique pour enfants en surpoids. Par ailleurs, le sport scolaire facultatif a été réintroduit en 2007. Quant au secteur privé, il n'a pas été oublié, puisque dans le cadre de Midi Tonus, la majorité des cours sont proposés par des fitness ou autres clubs privés. La promotion du sport, au sens large du terme, est une préoccupation nationale, puisque la Confédération vient de reconnaître l'importance de la polysportivité en lançant son programme J+S Kids destinés aux 5-10 ans. Notre canton s'est montré de suite très actif dans ce domaine. Enfin, une collaboration avec le service de la santé publique existe déjà et sera étendue aux pédiatres et aux médecins scolaires dans le cadre du programme "Alimentation et activité physique".

A préciser que si les nombreuses actions réalisées ces dernières années avaient déjà permis de répondre à cette motion dans les délais légaux, l'échéance n'a pas été respectée en raison de la réflexion DECS/ANEPS qui nous a donné l'occasion de prendre en considération tous les aspects touchant à la promotion de l'activité physique.

A l'issue des travaux du groupe de travail mené sous l'ancienne législature, un rapport a été élaboré par la cheffe du service cantonal des sports (SSPO). Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport en question lors de sa séance du 20 mai 2009.

Les projets de rapport et de loi sur le sport ont été mis en consultation l'automne passé auprès des milieux intéressés. Les projets en question seront soumis au Grand Conseil au mois de mars 2013. Le classement de la motion y est proposé. Lors de la consultation, le parti à l'origine de la motion a annoncé qu'il ne s'opposerait pas au classement.

**05.122****Motion Pierre Bonhôte (préalablement déposée par Antoine Grandjean et Pierre Bonhôte), du 22 mars 2005, "Maîtriser le développement des centres commerciaux"**

DGT

Motion acceptée le 20 février 2007.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.004, "Classement de motions et postulats du DGT". Ce rapport a été adopté lors de la session de février 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Dans sa prise de position du mois d'octobre 2010, la Confédération n'a formulé aucun commentaire "réthoratoire" concernant la fiche du plan-directeur sur les centres commerciaux. Le plan-directeur a été adopté par le Conseil d'Etat en juin 2011. En raison de difficultés propres à l'administration fédérale ce document est encore en cours d'adoption auprès de la Confédération. Plusieurs modifications législatives en lien avec le plan directeur devront être soumises au Grand Conseil d'ici 2014. Courant 2012, un groupe de travail s'est penché sur la possibilité de tarifier le stationnement dans les centres commerciaux. Le Conseil d'Etat a renoncé à la mesure. Dans le cadre des modifications législatives découlant du plan-directeur, cette motion pourra être traitée et son classement sera proposé.

#### 07.131

#### **Motion populaire du Syndicat des services publics (SSP) région Neuchâtel, du 27 mars 2007, "Salaires du personnel de la santé. Honorez la parole donnée!"**

DSAS

Motion acceptée le 28 mars 2007.

Le Conseil d'Etat a répondu formellement à la motion dans son rapport d'information 09.016, "Planification sanitaire 2004-2008", qui a été adressé au Grand Conseil à la fin de la précédente législature. Il a proposé son classement considérant que les demandes du SSP ont été satisfaites dans le cadre d'un accord qui a été trouvé entre les partenaires sociaux sous le patronage de l'Etat.

Le Grand Conseil a pris acte de ce rapport lors de la session de juin 2009. Il a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Le Conseil d'Etat constate toutefois que les partenaires sociaux, dont notamment le SSP, sont parvenus à un accord sur les demandes formulées par lui dans la motion, accord qui a été appliqué ensuite apparemment à satisfaction des partenaires sociaux.

#### 05.153

#### **Motion du parti ouvrier et populaire (POP), du 31 août 2005, "Augmentation du plafonnement du taux de l'impôt sur les personnes physiques"**

DJSF

Motion amendée acceptée le 30 mai 2007.

L'analyse effectuée dans le cadre du rapport sur la réforme de la fiscalité des personnes physiques a mis en évidence, au moyen de la statistique fiscale et de l'étude sur les flux migratoires, que le canton perd chaque année plus de 500 contribuables qui emportent avec eux près de 10 millions de francs d'impôt. Majoritairement, les personnes qui quittent le canton appartiennent à la classe moyenne et ont entre 20 et 40 ans. Par la réforme présentée, la volonté du Conseil d'Etat est de freiner l'érosion des forces vives d'aujourd'hui qui occuperont certainement demain des postes à responsabilités. L'augmentation du taux d'imposition va à l'encontre de cette volonté d'apporter de nouvelles ressources et richesses pour notre canton tant sur le plan économique, que culturel et intellectuel.

Le Conseil d'Etat a demandé le classement de la motion dans le cadre du rapport 11.025, du 23 mai 2011. Ce rapport a été adopté lors de la session de mai 2012. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion. Le Conseil d'Etat prévoit d'y répondre courant 2013.

#### 05.165

#### **Motion populaire d'un groupe de citoyens, du 29 septembre 2005, "Après l'acceptation de la péréquation par le peuple suisse (RPT), quel avenir pour les institutions AI neuchâtoises?"**

DSAS

Motion acceptée le 26 juin 2007.

L'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), le 1<sup>er</sup> janvier 2008, a eu pour conséquence de transférer le subventionnement des institutions AI, de l'Office fédéral des assurances sociales aux cantons, et dès lors de conduire les Chambres fédérales à adopter une loi à ce sujet, la LIPPI, ou Loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides. Le législateur a prévu que chaque canton soumette au Conseil fédéral un plan stratégique (art. 10 LIPPI) faisant la

démonstration que ce transfert de charges ne s'est pas traduit par un retrait du canton. Le plan stratégique neuchâtelois a été avalisé par le Conseil fédéral en mars 2012.

Le Conseil d'Etat répondra à la motion dans le rapport à l'appui des nouvelles dispositions légales, qui seront proposées au Grand Conseil au sujet des institutions sociales dans le courant 2013.

#### **07.134**

#### **Motion de la commune de Cressier, du 24 avril 2007, Initiative communale "Frais de transports des élèves fréquentant les écoles secondaires"**

DECS

Motion acceptée le 5 septembre 2007.

Pour cette motion demandant que le Grand Conseil adopte des dispositions législatives au terme desquelles les frais de transport des élèves du degré secondaire 1 entreront dans les frais de fonctionnement des écoles, le délai légal de réponse est fixé au 5 septembre 2009. Il n'a pas été respecté, à mesure que la motion devrait trouver une suite dans le cadre des travaux en cours au sujet de l'organisation scolaire neuchâteloise et de ses structures de pilotage. La commune motionnaire en a été informée par courrier du 11 janvier 2010.

Actuellement, il n'existe effectivement pas de base légale cantonale contraignant les communes ou les syndicats intercommunaux à mettre en place des transports scolaires (bus, subsides aux parents) et à inscrire les coûts y relatifs dans les budgets des centres secondaires. Pour les centres intercommunaux, la question peut être réglée dans les conventions donnant force légale aux syndicats intercommunaux, selon les choix qu'ont fait les communes membres des syndicats.

Sur le fonds, tant que l'école reste une compétence communale et intercommunale, l'intégration de dépenses parascolaires dans les frais de fonctionnement des écoles doit être laissée à l'appréciation des communes associées dans les syndicats intercommunaux. Le Conseil d'Etat est allé vers une régionalisation de l'organisation scolaire et de ses structures de pilotage (rapport 10.066); les communes disposent d'une part d'autonomie importante, tout particulièrement en matière parascolaire, domaine pour lequel il ne saurait être question d'imposer une solution uniforme pour tout le canton.

Formellement, le classement de cette motion aurait pu être proposé au Grand Conseil à l'occasion du rapport 10.066, dans lequel la question des transports scolaires était traitée (maintien du statu quo). Considérant les enjeux financiers du dossier, la question pourrait être reprise dans le cadre des travaux dits CODETA III (3<sup>e</sup> étape du désenchevêtrement des tâches).

#### **07.198**

#### **Motion du groupe socialiste, du 4 décembre 2007, "Pour une politique sociale cohérente"**

DSAS

Motion acceptée le 30 janvier 2008.

Une étude de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), rendue en 2012 pour le canton de Neuchâtel, a conclu aux effets de seuil principalement dans les domaines des subsides d'assurance-maladie, de la fiscalité et des avances de contribution d'entretien (mais dans une moindre mesure dans ce dernier cas, vu le faible nombre de personnes concernées). Ainsi que cela a été relevé lors des derniers rapports de gestion du DSAS, la lutte contre les effets de seuil, sur le plan des allocations sociales attribuées sous condition de ressources, a fait l'objet de travaux d'ajustement depuis 2007, principalement avec l'amélioration de l'accès aux subsides de l'assurance-maladie. En 2012, le Conseil d'Etat a consacré un peu plus de 3 millions de francs pour accroître son aide en faveur des familles et pour lutter contre les effets de seuil, via une augmentation de 20% des montants mensuels des subsides pour les adultes des catégories 1 à 2 et de 3% pour les catégories de 3 à 5. Il a également majoré significativement les subsides des jeunes adultes en formation initiale, à hauteur de 60% de la prime moyenne de leur groupe d'âge respectif. Pour 2013, l'effort est à nouveau fourni en attribuant des moyens budgétaires supplémentaires. Ainsi l'effet de seuil sur le plan de l'assurance-maladie se réduit année après année.

#### **07.203**

#### **Motion du groupe socialiste, du 4 décembre 2007, "Remise volontaire et gratuite des armes de service à l'arsenal"**

DJSF

Motion amendée acceptée le 30 janvier 2008.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'article 6a de l'Ordonnance concernant l'équipement personnel des militaires (OEPM) donne la possibilité aux militaires de déposer gratuitement leur arme personnelle auprès d'un poste de rétablissement sans être tenus de fournir un motif particulier. Par ailleurs, les

collaborations avec la police cantonale ont été renforcées afin de dépister les cas sensibles de manière proactive.

Le service de garde est assuré par la troupe. Il s'agit donc d'un cadre strictement militaire sur lequel des directives cantonales n'ont pas d'effet. Dans ce contexte, il est inopportun d'envisager une directive politique ou une information aux communes visant à accroître la sensibilité de ces dernières à la question de la garde armée lors des discussions engagées avec les responsables militaires dans le cadre de chaque cours de répétition.

Un rapport 12.063, "Remise volontaire et gratuite des armes de service" est inscrit à l'ordre du jour de la session de janvier 2013.

#### **07.197**

DECS

#### **Motion de la commune de Colombier, du 15 novembre 2007, Initiative communale "Transports scolaires"**

Motion acceptée le 30 janvier 2008.

Suite à l'acceptation de cette motion, le subventionnement de l'Etat a été maintenu. Les règles d'accord de la subvention ont été précisées en 2008, en collaboration avec une délégation de l'Association des communes neuchâteloises.

Cette remarque vaut pour toutes les motions de communes sur le même sujet (07.148 Buttes, 07.154 Travers, 07.155 Cerneux-Péquignot, 07.156 La Chaux-du-Milieu, 07.157 Les Bayards, 07.158 Rochefort, 07.159 Saint-Sulpice, 07.160 Montalchez, 07.161 Les Ponts-de-Martel, 07.162 La Brévine, 07.163 Brot-Plamboz, 07.164 Bôle, 07.165 Brot-Dessous, 07.167 La Chaux-de-Fonds, 07.186 Montmollin).

#### **07.152**

DGT

#### **Motion du groupe socialiste, du 26 juin 2007, "Demande d'étude pour une liaison de transport public entre le Val-de-Ruz et Saint-Imier"**

Motion amendée acceptée le 19 mars 2008.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.005, "Classement de motions et postulats transports publics". Ce rapport a été adopté lors de la session de mars 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Il paraît nécessaire de clarifier les compétences décisionnelles des différents partenaires (le Grand Conseil, le Conseil d'Etat, les communes, la Confédération et les CFF). Afin de mieux expliquer le processus de décision (notamment le rôle des conférences régionales de transports).

La liaison entre Val-de-Ruz et Saint-Imier est actuellement en cours d'analyse au sein de la Conférence régionale des transports (CRT) du Val-de-Ruz en collaboration avec le canton de Berne. Au vu des incertitudes contextuelles, en lien avec la votation sur le RER-TransRUN et la fusion des communes du Val-de-Ruz, ce dossier n'a que peu évolué en 2012. Il sera repris en 2013 au sein de la CRT et le classement de cette motion pourra être proposé d'ici à la fin de l'année.

#### **07.153**

DJSF

#### **Motion Hugues Bertrand Chantraine, du 26 juin 2007, "Pour une meilleure utilisation des ressources énergétiques"**

Motion acceptée le 25 juin 2008.

Les problématiques énergétiques évoquées dans la motion seront traitées dans le cadre du schéma directeur informatique, prévu pour 2013.

#### **07.178**

DECS

#### **Motion des groupes socialiste et PopVertsSol, du 2 octobre 2007, "Pour une politique documentaire cohérente et harmonisée dans le canton de Neuchâtel"**

Motion acceptée le 3 septembre 2008.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport d'information 08.046, "Politique culturelle". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2009. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

## Lecture publique et bibliothèques

La loi du 15 décembre 1981 relative à la lecture publique et aux bibliothèques précise un certain nombre de points et de principes. Tout d'abord, la lecture publique est gratuite. Son coût est donc réparti entre les collectivités publiques et son accès rendu possible par des bibliothèques et un service ambulant (bibliobus).

L'Etat a pour mission de favoriser la diffusion de la lecture publique. Il reconnaît en outre le rôle spécifique des bibliothèques des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds dans la vie culturelle et scientifique du canton et contribue à leur développement et à leur financement par voie de convention. Il participe également aux frais d'équipement et de fonctionnement du service ambulant dont la gestion a été confiée à l'association du Bibliobus. Enfin, le règlement du 28 juin 1982, prévoit que l'Etat peut accorder des subsides aux communes qui assument le financement et la gestion de bibliothèques communales.

Le domaine de la lecture publique n'a pas échappé à la réflexion du Conseil d'Etat. Si l'offre de proximité ne doit pas fondamentalement être repensée, la vocation scientifique et patrimoniale des bibliothèques est à l'ordre du jour. Les deux principales institutions communales, qui se sont vues confier des missions par les autorités, ont acquis le statut de pôle de compétence dans leur domaine respectif: la conservation du patrimoine audiovisuel pour la bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds et le statut de bibliothèque universitaire pour celle de la ville de Neuchâtel. Or, d'aucuns estiment que le financement actuel ne se trouve pas en adéquation avec leurs missions. D'autres considèrent qu'elles sont correctement loties, certaines enfin s'estiment prêtes.

Une première analyse a été conduite au sein de l'Université pour déterminer si l'actuelle dispersion géographique des bibliothèques, parfois très petites, était toujours pertinente. Dans un deuxième temps, au cours de l'année 2007, l'Université et le Conseil de fondation de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel ont confié à un expert externe la réalisation d'une étude sur l'opportunité ou non d'un désenchevêtrement entre les deux institutions.

En janvier 2010, un rapport contenant des propositions, élaboré conjointement par les partenaires (villes, Université et DECS), a été déposé auprès des autorités en charge du domaine des bibliothèques (Conseil d'Etat, villes, rectorat de l'Université). Un groupe de travail a dès lors été chargé d'approfondir l'une des variantes proposées dans ce rapport; il a terminé ses travaux au printemps 2012. Un comité de pilotage politique (Etat, villes, Université) s'est prononcé sur les propositions qui ont été faites. Il a été convenu que les collaborations seraient renforcées et formalisées sous la forme d'une actualisation de la convention RBJN existante. Parallèlement, les rapports financiers avec les bibliothèques urbaines seront réexaminés dans la logique voulue par la gouvernance des partenariats.

### 07.200

#### **Motion de la commune de La Chaux-de-Fonds, du 30 novembre 2007, Initiative communale "Pour le maintien de l'équilibre régional par la péréquation et une meilleure répartition des richesses dans le canton"**

DJSF

Motion acceptée le 30 septembre 2008.

La péréquation soulève des questions complexes qui touchent non seulement aux flux financiers entre les communes, mais encore à la répartition des tâches entre l'Etat et les communes, à l'octroi des subventions et à l'avenir de nos institutions politiques. Ces éléments doivent également être appréciés à l'aune de la nouvelle péréquation fédérale, de la réforme de la fiscalité des entreprises adoptée par le peuple neuchâtelois le 19 juin 2011 et du troisième désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes.

Afin d'évaluer la péréquation financière intercommunale et de disposer de bases d'appréciation, le Conseil d'Etat a confié une étude à la société B, S, S. Volkswirtschaftliche Beratung, étude dont les conclusions ont été présentées début décembre 2008 à la commission péréquation financière du Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a confié un second mandat en 2009 à l'expert précité aux fins de proposer des pistes de réforme du volet "compensation de la surcharge structurelle" de la péréquation financière intercommunale.

Le dossier est actuellement en cours de traitement au sein de la commission péréquation financière du Grand Conseil. En principe, le Grand Conseil devrait en être saisi courant 2013.

A mettre en relation avec:

- les motions ayant un contenu identique: 07.130 de la commission "Péréquation financière", 08.101 Les Bayards, 08.102 Buttes, 08.103 Boveresse, 08.104 Les Planchettes, 08.105 Lignières, 08.106 La Sagne, 08.107 La Chaux-du-Milieu, 08.108 Chézard-Saint-Martin, 08.109 Ponts-de-Martel, 08.110 Saint-Aubin-Sauges, 08.111 La Côte-aux-Fées, 08.112 Le Pâquier, 08.113 Le Cerneux-Péquignot, 08.138 Le Locle, 08.139 Couvet, 08.140 Môtiers, 08.141 Villiers, 08.142 Cernier, 08.150 La Brévine, 08.151 Brot-Dessous, 08.152 Fleurier et 08.158 Noiraigue,
- et les postulats: 05.115 Corcelles-Cormondrèche, 05.119 Corcelles-Cormondrèche, 05.123 Saint-Blaise, 05.126 Neuchâtel, 05.127 Fontainemelon, 05.128 Engollon, 05.129 Colombier, 05.130 Les Brenets, 05.131 Hauterive, 05.132 Rochefort, 05.133 Montmollin, 05.134 Le Landeron, 05.135 Bôle, 05.136 Cornaux, 05.144 Boudevilliers, 05.145 Cressier, 05.166 Gorgier, 05.167 La Chaux-de-Fonds, 05.168 Auvernier, 05.169 Fenin-Vilars-Saules, 06.101 Bevaix.

**08.182****Motion interpartis, du 3 septembre 2008, "Valorisation de l'activité de garde à domicile"**

DSAS

Motion acceptée le 30 septembre 2008.

Le Conseil d'Etat a traité la question de la valorisation de l'activité de garde à domicile pour les personnes âgées et a ainsi partiellement répondu à la motion dans le cadre du rapport à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi de santé concernant la planification médico-sociale pour les personnes âgées (12.013) que le Grand Conseil a adopté à sa session de mai 2012. Par contre, les volets relatifs à la garde des enfants en bas âge comme celle des personnes handicapées sont à l'étude actuellement de manière séparée au sein du DSAS et feront l'objet de propositions ultérieurement.

**08.203****Motion Baptiste Hurni, du 4 novembre 2008, "Pour des prêts d'études sociaux"**

DSAS

Motion acceptée le 28 janvier 2009.

Le traitement de cette motion a été réalisé dans le cadre des travaux menés en vue de réaliser une révision de l'actuelle loi cantonale sur les bourses (LB), induite par la ratification en novembre 2010 du Concordat intercantonal sur l'harmonisation des bourses.

Un rapport 12.058, "Aides à la formation" est prévu à l'ordre du jour du Grand Conseil au 1<sup>er</sup> trimestre 2013. Il traite de la révision totale du régime des bourses et prêts d'études et propose le classement de cette motion.

**08.128****Motion Claude Borel, du 30 janvier 2008, "Hautes écoles neuchâteloises: coordination de la restauration et de l'hébergement"**

DECS

Motion acceptée le 18 février 2009.

Depuis 2008, la nouvelle gérance en charge de la restauration des étudiants a été chargée de l'exploitation du restaurant de la Cité universitaire et des cafétérias de l'Université (Facultés des lettres et sciences humaines, des sciences et du droit). L'exploitation ne se limite donc plus à la seule Cité universitaire mais a été étendue à l'ensemble des cafétérias universitaires.

Il est en outre rapidement apparu que le bâtiment TransEurope (Campus Arc 2) devrait disposer de services de restauration desservant les besoins de l'ensemble des étudiants de niveau HES présents sur le plateau de la gare. Comme cela a été fait pour l'Université, la cafétéria du bâtiment TransEurope a été considérée comme une "antenne" de la Cité universitaire. La cafétéria du bâtiment Microcity sera en principe également intégrée au concept. Concrètement dans ce contexte, la cuisine de la Cité universitaire fonctionne comme unité de production alors que les cuisines des antennes, nettement moins coûteuses, régénèrent les repas. A noter que ce concept permet également des synergies en matière de ressources humaines.

En outre, dans l'optique d'étendre les activités de la Cité universitaire, que ce soit au niveau du logement ou de la restauration, à l'ensemble des étudiants du tertiaire, un membre de la direction générale de la HE-Arc participe désormais aux séances de la commission de gestion de la Cité universitaire.

Un projet de règlement permettant d'étendre les prestations de la commission de la Cité universitaire à l'ensemble des hautes écoles sises dans le canton sera prochainement présenté au Conseil

d'Etat. Il va aussi de soi que le bâtiment et la commission seront renommés de manière à ce que leur appellation soit en phase avec leurs nouvelles missions.

**08.135****Motion Alain Bringolf, du 19 février 2008, "Valoriser l'espéranto"**

DECS

Motion acceptée le 18 février 2009.

Une rencontre a eu lieu en décembre 2009 avec le premier signataire de la motion et une représentante des milieux espérantophones. Le Conseil d'Etat pourrait être saisi de propositions destinées à donner suite à la motion dans le courant de l'année 2013 au plus tôt.

**09.127****Motion du groupe socialiste, du 31 mars 2009, "Manque de médecins et promotion du médecin de famille – Quid dans le canton de Neuchâtel"**

DSAS

Motion acceptée le 24 juin 2009.

La motion du groupe socialiste concerne une problématique à laquelle le Conseil d'Etat est très sensible et à laquelle il s'est employé et va encore s'employer à apporter un certain nombre de réponses dans le courant de la présente législature.

Ainsi, sur le plan intercantonal, dans le cadre de la conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS), le canton de Neuchâtel participe et contribue financièrement à différents projets visant à promouvoir la médecine de famille comme le Coursus romand de médecine générale (CRMG) ou le projet de formation post-graduée des médecins assistants de premier recours en cabinet de praticiens en Suisse latine.

Sur le plan cantonal, dans le cadre des compétences dont il dispose, le Conseil d'Etat a adopté et/ou mis en œuvre différentes décisions et/ou mesures pour promouvoir les médecins de famille et ainsi contrer la pénurie annoncée et même parfois déjà existante de ces derniers dans certaines régions du canton.

Ainsi, il a initié début 2009 un projet-pilote de plateforme régionale de santé, sur 5 ans, pour attirer de nouveaux médecins de famille dans le Val-de-Travers et lutter contre la pénurie annoncée de ces derniers dans cette région. Il s'agit d'une démarche conjointe avec le Conseil communal de Val-de-Travers, Hôpital neuchâtelois (HNE), l'Association neuchâteloise des médecins omnipraticiens (ANMO), aujourd'hui "Médecins de famille neuchâtelois", et un médecin déjà installé dans la région. Un bilan intermédiaire effectué courant 2012 par le service de la santé publique (SCSP) montre que ce projet pilote a en grande partie atteint ses objectifs.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs lancé début 2012, en collaboration avec l'HNE et l'ANMO un projet de formation périphérique intégrée en médecine générale sur le modèle du CRMG, appelé Coursus neuchâtelois de médecine générale (CNMG). L'objectif du projet est d'inciter de jeunes médecins qui se destinent à la médecine de premier recours à venir se former dans le canton et à s'y installer à l'issue de leur formation.

Le Conseil d'Etat fera le point sur ces différentes décisions et mesures et il expliquera la stratégie poursuivie jusque-là dans ce dossier dans le rapport d'information quadriennal sur l'état d'avancement de la planification sanitaire pendant la période 2009-2012 qu'il entend établir et adopter dans le courant du premier semestre 2013 et soumettre par la suite au Grand Conseil.

**09.151****Motion des groupes PopVertsSol et socialiste, du 23 juin 2009, "Révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage/sauvegarde de l'emploi dans le canton de Neuchâtel"**

DEC

Motion acceptée le 24 juin 2009.

Le Conseil d'Etat a formulé différentes demandes auprès de la Confédération, en lien notamment avec le nombre maximum d'indemnités journalières et la réduction de l'horaire de travail. Les différentes demandes de prolongation de 120 jours d'indemnités de chômage ont toutes été acceptées jusqu'au terme du délai légal correspondant à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi, soit jusqu'au 31 mars 2011.

Quant à la Loi fédérale sur les mesures de stabilisation temporaire (LStab), elle est arrivée à échéance le 31 décembre 2011. En raison de la situation économique actuelle, la durée maximale d'indemnisation en cas de RHT a été portée de 12 à 18 mois dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et la réduction

du délai d'attente a été réintroduite. Ces mesures sont limitées au 31 décembre 2013. Les mesures de stabilisation de la Confédération (Stabilo 3), bien que pas toujours adaptées aux besoins réels, ont été utilisées chaque fois que cela a été possible, notamment pour permettre aux entreprises d'organiser des mesures de formation pour leurs collaborateurs en RHT. Ces mesures ont été complétées dans le cadre du dispositif cantonal de soutien au perfectionnement des travailleurs peu qualifiés.

De plus, une étude a été confiée à l'IDHEAP afin d'évaluer le dispositif cantonal actuel contenu dans le règlement des mesures d'intégration professionnelle (RMIP) et cas échéant d'en proposer un nouveau.

La réponse à cette motion – ainsi qu'à la recommandation 10.168 et au postulat 11.116 du groupe socialiste – sera traitée dans le cadre d'un rapport général d'information sur l'emploi, accepté par le Conseil d'Etat et qui sera soumis au Grand Conseil en février 2013, en fonction de l'avancement des travaux de la commission préalable qui traite du rapport. Cette commission s'est déjà réunie à 3 reprises en 2012.

#### **08.157**

#### **Motion Caroline Gueissaz, Doris Angst et Johanne Lebel Calame, du 30 avril 2008, "Un accès au bilinguisme pour tous"**

DECS

Motion acceptée le 30 septembre 2009.

Cette motion sera reprise dans le cadre du concept cantonal de l'enseignement des langues en cours d'élaboration. Une réponse y sera apportée dès sa finalisation prévue pour la fin de l'année 2013.

Une table des matières de ce concept des langues a déjà pu être soumise au chef de département fin 2009. L'étude de filières bilingues au cycle 3 (9-10-11<sup>e</sup> années) y est mentionnée et pourra être approfondie durant l'année 2012. Une expérience d'enseignement bilingue au cycle 3 se poursuit également tant à l'Ecole obligatoire de la région de Neuchâtel (EORÉN - Bas-Lac) qu'au Centre scolaire secondaire régional Les Cerisiers (CSRC).

Le canton expérimente, dès l'année scolaire 2011-2012, l'enseignement de l'allemand par immersion précoce auprès d'environ 340 élèves de 4-5-6 ans (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années) dans 17 classes pilotes.

La réponse sera basée notamment sur ces expériences-pilotes d'enseignement de l'allemand par immersion, les filières bilingues du secondaire 2, ainsi que sur les réflexions menées par le groupe de travail constitué dans le but de répondre à la motion 01.135.

#### **08.163**

#### **Motion François Cuche, du 27 mai 2008 "Insertion professionnelle des personnes touchées par une invalidité"**

DJSF

Motion acceptée le 4 novembre 2009.

Une analyse est en cours afin d'obtenir une vue d'ensemble des mesures d'intégration en place au niveau fédéral et dans les cantons romands, d'une part, et, d'autre part, d'intégrer les récents changements du cadre légal, notamment la révision 6b de la Loi fédérale sur l'assurance invalidité. Par ailleurs, des mesures sont à l'étude pour renforcer la détection précoce et les collaborations avec l'office cantonal de l'assurance invalidité.

Un rapport d'information sera rédigé à destination du Grand Conseil en 2013.

#### **10.119**

#### **Motion populaire de la coordination neuchâteloise "Pas question de payer votre crise", du 23 février 2010, "Dérogação au frein à l'endettement"**

DJSF

Motion acceptée le 31 mars 2010.

Le traitement de cette motion doit être mis en relation avec le projet de loi du groupe socialiste 09.107 en cours de traitement au sein de la commission de gestion et des finances. Pour rappel, le projet de loi a fait l'objet d'un rapport refusé par le Grand Conseil lors de la session du 3 novembre 2009.

**09.102**

PRESIDENCE

**Motion populaire d'un groupe de citoyens, du 14 janvier 2009, "Pour le droit de vote à 16 ans"**

Motion acceptée le 28 avril 2010.

Le projet de rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil est en consultation. Le délai de réponse fixé initialement au 15 novembre 2012 a été prolongé jusqu'au 8 janvier 2013. A réception des conclusions de cette consultation, le Conseil d'Etat finalisera son rapport à l'attention du Grand Conseil.

**09.115**

DGT

**Motion Marianne Ebel, du 17 février 2009, "Avoir un toit est un droit"**

Motion acceptée le 28 avril 2010.

Un groupe de travail a été créé sous la présidence de l'office cantonal du logement et mandat a été donné à un spécialiste de dresser un portrait de la situation actuelle au niveau de l'accessibilité au logement dans le canton de Neuchâtel. Les premiers résultats de cette analyse ont été présentés au groupe de travail. En 2011, la commission cantonale du logement (CCL) a pris connaissance du résultat final de cette étude. Le Département de la santé et des affaires sociales a également pris part à la réflexion.

A ce stade, il est prématuré de préciser la date à laquelle le rapport sera présenté au Grand Conseil, car ce point est à l'ordre du jour de la prochaine séance de la CCL en 2013. Le Conseil d'Etat devrait disposer au début du 2<sup>e</sup> trimestre 2013 des éléments lui permettant de planifier la suite des travaux.

**09.124**

DGT

**Motion populaire d'un groupe de citoyens, du 26 mars 2009, "Aide au logement (Appartements subventionnés)"**

Motion acceptée le 26 mai 2010.

A ce stade, il est prématuré de préciser la date à laquelle le rapport sera présenté au Grand Conseil, car le sujet est actuellement à l'ordre du jour de la commission cantonale du logement. En effet, l'application de l'article 11 de la LAL2 implique que la situation des locataires neuchâtelois soit connue, afin de définir les critères d'octroi et d'évaluer l'impact financier de la mise en application de cet article de loi.

Le Conseil d'Etat devrait disposer au début du 2<sup>e</sup> trimestre 2013 des éléments lui permettant de planifier la suite des travaux. La réponse à cette motion sera identique à celle du postulat 11.129 du groupe socialiste "Allocation logement", du 28 mars 2011.

**10.151**

DSAS

**Motion interpartis de gauche, du 31 août 2010, "Il faut connaître l'ampleur et l'évolution de la pauvreté pour la combattre!"**

Motion, amendée, acceptée non combattue, le 29 septembre 2010.

Le groupe de travail de la coordination interdépartementale de la politique sociale (GT CIPOS) a été saisi de cette motion en novembre 2010.

L'élaboration d'un "rapport social" implique de nombreux services dans plusieurs départements; la récolte de données par le service de l'action sociale a commencé au 2<sup>e</sup> semestre 2012 et sera terminée à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2013. Cela nécessite notamment de calculer le risque et le seuil de pauvreté dans le canton, en collaboration avec le service de statistique (voir à ce propos la motion 11.158).

Un rapport social pour le canton de Neuchâtel sera rendu public dans le courant de l'année 2013.

**11.114**

DGT

**Motion de la commission des pétitions et des grâces, du 6 janvier 2011, "Davantage de bandes cyclables en Suisse romande"**

Motion acceptée le 23 février 2011.

Dans le cadre du rapport de 2010 accordant un crédit de 24 millions de francs sur 4 ans pour l'entretien constructif des routes, ouvrages d'art et cours d'eau nécessitant les travaux les plus ur-

gents, un amendement requérant l'étude de la mise en place de bandes cyclables lors de toute rénovation a été inséré. Néanmoins, il faut signaler que les compétences concernant la mise en place de telles bandes reviennent presque exclusivement aux communes.

La révision de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP), dont la consultation de la première version interviendra en 2013, pourra traiter des bases légales y relatives. Le Conseil d'Etat proposera alors le classement de cette motion dans ledit rapport.

**11.118****Motion Daniel Ziegler, du 22 février 2011, "Comment supprimer les effets fiscaux pervers des indemnités de licenciement?"**

DJSF

Motion acceptée le 23 février 2011.

Au vu de la complexité qui caractérise cette question, le Grand Conseil a renvoyé cette motion à la commission fiscalité par lettre du 28 mars 2011.

**09.184****Motion Marianne Ebel, du 2 décembre 2009, "Droit à l'éducation pour les jeunes sans statut légal"**

DECS

Motion acceptée le 28 juin 2011.

La problématique soulevée n'étant pas uniquement du ressort du canton, le DECS attend les dispositions fédérales à ce sujet et traitera ensuite cette motion dans les meilleurs délais. Le Conseil fédéral a récemment statué sur cette problématique. Il envisage de donner la possibilité aux jeunes sans statut légal, moyennant certaines conditions, de faire un apprentissage.

**10.107****Motion du groupe PopVertsSol, du 26 janvier 2010, "Donnons-nous les moyens d'une véritable politique touristique"**

DEC

Motion acceptée le 28 juin 2011.

La loi sur le tourisme (LTour) est actuellement en cours de révision. Le classement de cette motion est proposé au sein du rapport en lien avec la révision de la loi. Ce projet de loi a été mis en consultation durant l'été. Diverses adaptations ont eu lieu depuis et ce rapport a été adopté par l'exécutif le 16 janvier 2013. Il est prévu de passer devant le Grand Conseil dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2013, idéalement au même moment que le projet de loi sur les établissements publics (LEP) qui règlera la question de l'affectation du produit des redevances prélevées sur les établissements publics.

**10.153****Motion populaire des Jeunes Vert-e-s Neuchâtel, du 31 août 2010, "Partenariat pour l'écologie"**

DGT

Motion acceptée le 31 août 2011.

La nouvelle loi concernant le traitement des déchets (LTD) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. L'introduction de la taxe au sac devrait amener une très forte incitation au tri des déchets et donc permettre une optimisation du taux de recyclage. Cela devrait également permettre de réduire à terme la production des déchets à la source. Un bilan de la première année sera tiré mais les premiers chiffres confirment déjà l'amélioration considérable obtenue dans le canton. Le Conseil d'Etat pourra proposer le classement de cette motion dans le cadre d'un rapport sur la mise en application de la LTD à l'automne 2013.

**10.157****Motion Patrick Herrmann, du 31 août 2010, "Un abonnement Onde verte pour les élèves des écoles"**

DGT

Motion acceptée le 31 août 2011.

Un groupe de travail interne à l'administration a été créé et a étudié la mise en œuvre d'une subvention destinée aux transports des apprentis et étudiants du secondaire 2. Un rapport a été rédigé sur la base de ces études, il sera soumis au Grand Conseil durant le premier semestre 2013.

**10.158****Motion du groupe socialiste, du 1<sup>er</sup> septembre 2010, "Gestion des sites pollués"**

DGT

Motion acceptée le 31 août 2011.

L'objet de cette motion, à savoir d'étudier la mise en place d'un fonds basé sur le modèle du canton de Berne afin de traiter la thématique des sites pollués, sera traité dans le cadre d'un rapport sur la mise en application de la nouvelle loi concernant le traitement des déchets (LTD) durant l'automne 2013. Le Conseil d'Etat pourra alors en proposer le classement.

**10.182****Motion Laurent Debrot, du 3 novembre 2010, "Protégeons nos réserves naturelles"**

DGT

Motion acceptée le 27 septembre 2011.

Un rapport 12.061 "Quel avenir pour la région du Creux du Van" traitant de la problématique de la présente motion est à l'ordre du jour de la session de janvier 2013, proposant ainsi son classement.

**11.115****Motion Jérôme Amez-Droz, du 22 février 2011, "La fusion de cantons ne doit pas rester un vœu pieux!"**

DJSF

Motion acceptée le 27 septembre 2011.

Le Conseil d'Etat a chargé le DJSF d'examiner l'opportunité de créer une police de l'Arc jurassien résultant de la fusion des polices neuchâteloise et jurassienne. Par ailleurs, les gouvernements neuchâtelois et jurassien ont créé ensemble un seul bureau concernant la protection des données et la transparence. D'autres projets de même nature seront examinés prochainement, notamment dans le domaine de l'alarme et de l'engagement pour les numéros 117 et 118. Ces collaborations sectorielles permettront d'évaluer si les conditions sont réunies pour envisager des rapprochements plus approfondis encore. Pour cette raison, le Conseil d'Etat entend répondre à cette question dans le courant de la prochaine législature.

**11.124****Motion du groupe UDC, du 29 mars 2011, "Revoir le statut de la fonction publique"**

DJSF

Motion acceptée le 27 septembre 2011.

La révision du statut de la fonction publique est prévue pour la prochaine législature.

**7.4. Postulats*****Récapitulatif***

<b>Postulats adoptés en attente d'une réponse</b>	<b>Présidence</b>	<b>DJSF</b>	<b>DSAS</b>	<b>DGT</b>	<b>DEC</b>	<b>DECS</b>	<b>Totaux</b>
Etat au 31 décembre 2010	2	25	21	29	5	18	100
Etat au 31 décembre 2011	2	28	21	28	5	21	105
Etat au 31 décembre 2012	2	31	19	27	7	19	105

Les postulats en attente d'une réponse sont les suivants:

### **a) Postulats adoptés en 2012**

**11.185**

**Postulat Gilbert Hirschy, du 1<sup>er</sup> novembre 2011, "Pour une pérennisation de la surface agricole utile"**

DEC

Postulat amendé accepté le 24 janvier 2012.

Il est prématuré d'envisager le traitement de ce postulat actuellement, dans la mesure où un groupe de travail sur le sujet, mis en place par la commission de l'agriculture vient d'être constitué fin 2012 et que la votation fédérale sur la modification de la loi sur l'aménagement du territoire qui va dans le sens du postulat n'aura lieu qu'en mars 2013. Une réponse sera donnée une fois les travaux du groupe de travail terminés et le résultat de la votation connu.

**11.193**

**Postulat du groupe socialiste, du 6 décembre 2011, "Avocatus, -a, -um"**

DJSF

Postulat accepté le 24 janvier 2012.

Une école d'avocature s'étant ouverte à Genève en 2011, le Conseil d'Etat a accepté ce postulat en indiquant toutefois qu'il allait attendre les résultats obtenus dans ce canton avant de se prononcer sur ledit postulat. Il évaluera ainsi la pertinence de créer dans le canton une école d'avocat lorsqu'il aura les éléments et indicateurs pour le faire à la lumière de l'expérience genevoise, soit vraisemblablement d'ici trois à quatre ans.

**12.102**

**Postulat du groupe socialiste, du 24 janvier 2012, "Contrat-type pour le personnel forestier"**

DEC

Postulat accepté le 25 janvier 2012.

Le traitement de ce postulat est prévu dans le cadre des travaux en lien avec la commission extra-parlementaire salaire minimum présidée par le chef du DEC. En fonction de l'avancée des travaux et des diverses séances prévues, une réponse sera apportée à ce postulat via un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil traitant du dossier, dans le courant du premier semestre 2013.

**12.124**

**Postulat du groupe socialiste, du 27 mars 2012, "Gouvernance d'HNe, ça suffit!"**

DSAS

Postulat accepté le 25 avril 2012.

Ce postulat a été adopté en lien avec les débats du Grand Conseil sur les options stratégiques de l'Hôpital neuchâtelois à horizon 2017.

Le Conseil d'Etat adoptera courant 2013 un rapport sur la gouvernance des partenariats et des entités autonomes qui présentera un état des réflexions et des options gouvernementales à ce sujet. Ce rapport sera ensuite soumis au Grand Conseil. C'est sur la base des débats qui auront lieu sur ce rapport que le gouvernement examinera quand et comment donner suite à ce postulat.

**12.129**

**Postulat de la commission parlementaire "TransRUN-RER-Aglo", du 7 mai 2012, "Pour un véritable RER"**

DGT

Postulat accepté le 22 mai 2012.

Ce postulat sera traité dans le cadre d'un prochain rapport traitant de l'amélioration de l'offre en transports publics dans le canton, puisque cette thématique reste d'actualité; notamment avec la recherche d'une alternative à la simple rénovation de la ligne actuelle entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Dans l'état actuel de la planification, ce rapport pourrait être présenté en 2014.

**12.132**

**Postulat du groupe socialiste, du 29 mai 2012, "Promouvoir une autre forme d'habitation pour les personnes âgées"**

DSAS

Postulat accepté le 29 mai 2012.

Ce postulat a été adopté dans le cadre des débats sur le rapport à l'appui d'un projet de modification de la loi de santé concernant la planification médico-sociale pour les personnes

âgées, dont un des objectifs consiste à promouvoir la construction d'appartements pour personnes âgées.

Le Conseil d'Etat, par le DSAS, s'est employé à donner suite à ce postulat. Ainsi, une personne disposant d'une excellente connaissance de la question sera engagée début 2013 par NOMAD, avec le soutien financier de l'Etat, et d'entente avec Pro Senectute Arc Jurassien, notamment pour assurer la promotion des appartements pour personnes âgées et leur développement.

Considérant ce qui précède, le Conseil d'Etat répondra à ce postulat a priori dans le rapport d'information quadriennal sur l'état d'avancement de la planification sanitaire pendant la période 2009-2012 qu'il entend établir et adopter dans le courant du premier semestre 2013, pour ensuite le soumettre au Grand Conseil.

### 12.133

#### **Postulat du groupe socialiste, du 29 mai 2012, "Pour une politique de formation du personnel des différents secteurs médico-sociaux pour les personnes âgées en rapport avec les besoins futurs"**

DSAS

Postulat accepté le 29 mai 2012.

Ce postulat a été adopté dans le cadre des débats sur le rapport à l'appui d'un projet de modification de la loi de santé concernant la planification médico-sociale pour les personnes âgées, dont un des objectifs principaux est de développer les prestations de maintien à domicile.

Le Conseil d'Etat n'a pas attendu l'adoption de la planification précitée pour entreprendre des réflexions à ce sujet entre départements compétents et prendre des mesures concrètes. Ainsi une table ronde des professions de la santé et du social a été organisée conjointement entre le DECS et le DSAS le 7 mars 2012, dont l'objectif était d'affirmer une volonté partagée de décrire avec précision quels seront les besoins des institutions socio-sanitaires à l'horizon de ces dix prochaines années. Concrétisant la volonté exprimée par le Conseil d'Etat dans son plan de législature, celui-ci a en outre convenu depuis l'année 2011 dans les contrats de prestations négociés et conclus avec les principaux partenaires du domaine de la santé que sont l'HNE, le CNP et NOMAD l'engagement de ces derniers à appliquer, par analogie et pour les formations donnant lieu à un CFC, le quota minimum d'apprentis de 4% fixé par l'Etat pour l'administration cantonale. En outre, le Conseil d'Etat a décidé de réorienter son financement à la formation dans le domaine santé-social. Il a ainsi abandonné en 2010 le financement du Centre d'information aux professionnels de la santé, le CIPS, au profit de l'OrTra Santé-Social. Enfin, le gouvernement a adopté fin 2012 une disposition, dans le cadre de la réglementation de mise en œuvre de la loi sur le financement des EMS (LFinEMS), qui prévoit spécifiquement le financement de la formation des apprenti-e-s et des places de stages d'étudiants des écoles du domaine de la santé dans les EMS au titre de prestations d'intérêt général.

Les réflexions se poursuivent et le Conseil d'Etat devrait être en mesure de répondre formellement au postulat dans le courant de la prochaine législature.

### 12.131

#### **Postulat du groupe libéral-radical, du 29 mai 2012, "Promotion de la réforme de la fiscalité des personnes morales"**

DJSF

Postulat accepté le 30 mai 2012.

Le Conseil d'Etat a chargé le DJSF de répondre à ce postulat. Le département prévoit de rendre un rapport en 2013. Il associera les services de l'Etat concernés à la réflexion, ainsi que des représentants des milieux économiques cantonaux.

### 12.151

#### **Postulat du groupe UDC, du 2 octobre 2012, "Répartition des redevances hydrauliques"**

DGT

Postulat accepté le 2 octobre 2012.

La question des redevances hydrauliques sera traitée dans le cadre du règlement d'exécution de la nouvelle loi sur la protection et la gestion intégrée des eaux (LPGE). La LPGE a été adoptée par le Grand Conseil lors de la session du 2 octobre 2012. La sanction de cette nouvelle loi a été demandée à la Confédération. L'élaboration du règlement d'exécution LPGE a été lancée en parallèle. Son entrée en vigueur est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le Conseil d'Etat proposera alors le classement de ce postulat dans un rapport au Grand Conseil.

**12.160****Postulat du groupe socialiste, du 30 octobre 2012, "Evitons les doubles indemnités"**

DJSF

Postulat accepté le 30 octobre 2012.

La question soulevée par le groupe socialiste sera reprise par le Conseil d'Etat dans le cadre des réflexions qu'il mène actuellement en lien avec le statut du personnel. Dans la mesure où le principe des congés pour charges publiques est inscrit dans la loi sur le statut de la fonction publique (LSt), à son article 31, et que ses modalités d'application sont inscrites dans son règlement général d'application (RSt), à son article 14, la demande du groupe socialiste pourrait être mise en application s'agissant du personnel administratif, technique et enseignant de l'administration cantonale par une modification de l'article 14 RSt. En revanche, si la population visée représente tout le personnel soumis à la LSt (notamment les enseignants des écoles de tous niveaux), seule une modification de la LSt serait en mesure de répondre aux attentes des signataires du postulat.

En outre, le postulat ne mentionne que les fonctions de députés au Grand Conseil alors que d'autres charges publiques visées par l'article 31 LSt pourraient mériter une mesure identique réglementaire. On peut ici penser à des charges communales, intercommunales, fédérales ou encore syndicales.

Par souci d'équité, le Conseil d'Etat est d'avis que la mesure doit être généralisée à l'ensemble du personnel soumis à la LSt, ainsi que pour d'autres mandats publics générant des revenus ou indemnités conséquentes.

**12.157****Postulat de la commission HarmoS, du 3 octobre 2012, "Une étude de faisabilité complète et une prise en compte des moyens pour une rénovation des filières au cycle 3"**

DECS

Postulat accepté le 6 novembre 2012.

Un rapport du DECS sera mis en consultation en mars-avril 2013. Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif à cet objet sera traité en principe lors de la session de septembre 2013.

Les délais sont actuellement respectés.

**12.158****Postulat de la commission Fiscalité, du 18 octobre 2012, "Centralisation du service des contributions"**

DJSF

Postulat accepté le 6 novembre 2012.

Le Conseil d'Etat analysera la faisabilité et l'opportunité d'une telle centralisation durant l'année 2013, et soumettra le résultat de son analyse au Grand Conseil par le biais d'un rapport circonstancié.

**12.162****Postulat Daniel Ziegler, du 6 novembre 2012, "Donnons-nous réellement les moyens de lutter contre la fraude fiscale"**

DJSF

Postulat accepté le 6 novembre 2012.

Le Conseil d'Etat entend répondre à ce postulat par le biais d'un rapport circonstancié au Grand Conseil en 2013.

**12.168****Postulat du groupe socialiste, du 4 décembre 2012, rapport budget 2013, projet de loi portant modification de la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LILAMal), "Pour une équité des citoyens dans la prise en charge de la facture sociale"**

DJSF

Postulat amendé accepté le 4 décembre 2012.

Le Conseil d'Etat examinera ce postulat à la lumière des travaux dans les domaines de la péréquation et du désenchevêtrement qu'il mènera courant 2013. Il y répondra par un rapport circonstancié, en principe en 2014.

**b) Postulats adoptés antérieurement**

Les postulats suivants, adoptés antérieurement par le Grand Conseil, sont encore en suspens:

**95.108**

**Postulat du groupe libéral-PPN, du 27 mars 1995, "Succession: paiement à l'Etat par cession d'œuvres d'art"**

DJSF

Postulat accepté le 27 mars 1995.

Ce postulat est resté en suspens en raison des priorités fixées par le Conseil d'Etat depuis le début de la législature, notamment en matière de fiscalité des familles et de rendement de l'impôt.

**98.154**

**Postulat du groupe radical, du 28 septembre 1998, "Collaboration culturelle"**

DECS

Postulat amendé accepté le 30 septembre 1998.

En relation avec la motion 99.117.

Le rapport 05.010 "Encouragement des activités culturelles" aurait dû être soumis au Grand Conseil en 2005. Il proposait le classement du postulat.

Le Conseil d'Etat a décidé de retirer ce rapport en juin 2005. Le postulat a donc du être repris dans un autre contexte.

Le plan d'intention du Conseil d'Etat en matière de politique culturelle a été adopté par le gouvernement en octobre 2006.

Un document relatif à la politique du Conseil d'Etat en matière d'encouragement des activités culturelles a été présenté aux députés et à la presse en novembre 2006.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport d'information 08.046, "Politique culturelle". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2009. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Depuis le dépôt du postulat, les activités du service des affaires culturelles ont évolué dans le sens d'une mise en réseau des acteurs qui sont représentés dans un certain nombre de groupes de travail ou de commissions ad hoc devenus le lieu et l'occasion de définir des collaborations et des échanges.

Le service des affaires culturelles entretient d'étroites relations avec les villes et les communes neuchâteloises. Il participe également activement aux actions de collaboration et de coordination menées au plan romand et suisse. En effet, dans un environnement en mutation constante qui favorise les échanges et les contacts avec les destinations les plus lointaines, des liens de plus en plus étroits sont créés au double plan romand et national dans le but de favoriser les échanges et de permettre aux artistes et créateurs neuchâtelois de se produire et de présenter leurs travaux et activités en dehors de nos frontières cantonales.

Des réalisations ont d'ores et déjà vu le jour: la commission romande de diffusion des spectacles (CORODIS), l'ouverture d'ateliers romands à Barcelone et New York, les tournées musicales, les échanges culturels au niveau scolaire, l'adhésion au Fonds REGIO Films dans le but d'améliorer le financement des productions audiovisuelles en Suisse romande.

De même, l'ouverture de la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR), à Lausanne, en septembre 2003, favorise et renforce la création théâtrale d'expression française dans l'espace culturel romand et assure une relève artistique de haut niveau. Elle permet à nos ressortissants d'accéder, sur concours, à une école intercantonale majeure dont les retombées bénéficieront sans doute aux institutions culturelles neuchâteloises. La prochaine étape devrait consister à mettre en place une formation préparatoire rendant l'accès aux écoles professionnelles moins aléatoire. La mise en place prochaine d'une filière romande de formation de danseur interprète viendra compléter l'offre en matière de formation artistique en ce qui concerne les arts de la scène.

Le pôle culturel fort a vu le jour, sous la forme d'une association regroupant les cantons romands et portant le nom de "Label + Théâtre romand", au début du mois de décembre 2010.

En ce qui concerne la Fondation romande pour le cinéma, sa création remonte au 1<sup>er</sup> juillet 2011 et a aujourd'hui trouvé son rythme de croisière.

**99.153****Postulat Eric Ruedin, du 27 septembre 1999, "Rapprochement entre la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat S.A. (LNM) et la Société de navigation sur le lac de Biemme"**

DGT

Postulat accepté le 10 novembre 1999.

Suite à une première étude réalisée en 2005, les Conseils d'administration des deux sociétés de navigation ont souhaité mener une étude plus approfondie en 2009.

Au sein de la LNM, un groupe de travail a été créé afin de définir la stratégie de l'entreprise à l'horizon 2022. C'est le fruit de ces réflexions qui permettra de déterminer la structure la mieux adaptée pour atteindre les objectifs fixés. Le groupe de travail de la LNM compte un représentant de l'Etat qui est, rappelons-le, actionnaire minoritaire de l'entreprise.

Le Grand Conseil sera tenu informé de l'issue des réflexions en cours, soit en 2013, dans le cadre d'un rapport d'information. A cette occasion, le classement de ce postulat sera proposé.

**99.163****Postulat Bernard Matthey, du 10 novembre 1999, "Bateaux à propulsion électrique"**

DGT

Postulat accepté le 10 novembre 1999.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.004, "Classement de motions et postulats du DGT". Ce rapport a été adopté lors de la session de février 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Les restrictions budgétaires ne permettent pas d'encourager ce projet qui a techniquement peu de chance de se réaliser à moyen terme. Le Grand Conseil sera tenu informé des éléments conduisant à cette conclusion, soit en 2013, dans le cadre d'un rapport d'information. A cette occasion, le classement de ce postulat sera proposé.

**00.112****Postulat Jean-Pierre Authier, du 2 février 2000, "Syndicats intercommunaux"**

DJSF

Postulat accepté le 2 février 2000.

Voir remarques de la motion 07.200.

**00.153****Postulat de la commission "Transports publics", du 2 octobre 2000, "Pour une meilleure planification de l'offre des transports publics"**

DGT

Postulat accepté le 2 octobre 2000.

En termes de planification de l'offre de transports, plusieurs outils assurent son application à court, moyen et long termes. Il s'agit de:

- la conception directrice des transports,
- le plan directeur cantonal,
- le plan directeur cantonal des transports,
- le projet d'agglomération RUN et les mesures en matière de mobilité qui y sont liées.

A ces outils s'ajoute la loi sur les transports publics qui fournit les bases légales relatives à la planification de l'offre en transports publics.

Ce postulat concerne également la mise en place de crédits cadres pluriannuels pour le financement des transports publics. Ce mode de fonctionnement a fait ses preuves au niveau fédéral, et certains cantons – Berne par exemple – appliquent les enveloppes quadriennales. L'introduction d'un système de financement par crédit cadre est actuellement à l'étude. L'Office

fédéral des transports a décidé de passer à une commande biennale pour les années horaires 2014 et 2015. Dès lors, un rapport demandant le classement de ce postulat sera présenté en 2013.

**00.149**

**Postulat Jean-Sylvain Dubois et Dominique Gilbert Rossier, du 2 octobre 2000, "Maintien de l'étude de la traversée de Peseux selon le projet de décret portant octroi d'un crédit de 72,5 millions de francs pour la onzième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes"**

DGT

Postulat amendé accepté le 4 octobre 2000.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.006, "Classement de motions et postulats routes et marchés publics". Ce rapport a été adopté lors de la session de mars 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Des études ont été menées à une certaine époque, mais les restrictions budgétaires ne permettent pas de les continuer pour un projet qui n'aurait que très peu de chances de se réaliser à moyen terme et encore moins à plus long terme. De plus, au vu de la structure actuelle du trafic, des charges de trafic sur les différents axes routiers concernés, il ne semble pas opportun de maintenir le projet tel qu'il a été étudié à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Ainsi, une enquête de trafic sera menée dans le courant de l'année 2013, visant à déterminer les origines et destinations des véhicules, ainsi que d'analyser les raisons des déplacements. La synthèse de cette étude devrait permettre de dégager un ensemble de mesures et de solutions conduisant à l'amélioration, voire la résolution des problèmes de circulation observés.

**00.150**

**Postulat du groupe radical, du 2 octobre 2000, "L'entretien: retard à... développement durable?"**

DGT

Postulat accepté le 4 octobre 2000.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.006, "Classement de motions et postulats routes et marchés publics". Ce rapport a été adopté lors de la session de mars 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

L'examen de l'état du réseau routier cantonal ainsi que l'estimation des coûts pour sa remise en état et/ou le maintien de sa valeur constituent une préoccupation du Conseil d'Etat. Ainsi, un poste de gestionnaire affecté à cette activité a été créé en 2009. Ce travail consiste initialement en une énorme tâche de collecte et de traitement de données, notamment avec le logiciel ViaPMS, qui permet d'analyser en profondeur l'état du réseau, ainsi que le rythme auquel il se dégrade et les investissements nécessaires dans le temps pour en maintenir la valeur et la fonctionnalité. Aujourd'hui, les premières synthèses de planification d'entretien globale ont été réalisées, avec quelques difficultés compte tenu du difficile paramétrage de cette application et du manque de support de la part du fournisseur.

Le rapport relatif à cette planification pourra être présenté au Grand Conseil dans la première moitié de l'année 2013.

**01.143**

**Postulat du groupe libéral-PPN, du 2 octobre 2001, "Pour une optimisation des prestations informatiques de l'Etat"**

DJSF

Postulat amendé accepté le 3 octobre 2001.

Le Conseil d'Etat a déjà apporté des éléments de réponse concrets avec la création du SIEN et le maintien des relations de coopération étroite avec le CEG de la Ville de Neuchâtel, alors même que le projet de fusion du SIEN et du CEG a été abandonné en 2011.

Par ailleurs, les problématiques d'optimisation des ressources et de réorganisation des structures, telles qu'évoquées dans le postulat, seront traitées de manière exhaustive dans le cadre du schéma directeur informatique, prévu pour 2013.

**02.144****Postulat du groupe radical, du 3 septembre 2002, "Plan directeur de l'organisation spatiale des services de l'Etat"**

DGT

Postulat accepté le 3 septembre 2002.

Les réorganisations des unités administratives en cours et les demandes de réaménagement de locaux et de relocalisation mettent en exergue les limites de l'organisation spatiale actuelle de l'administration. La multitude de sites et les caractéristiques du parc immobilier utilisé ne facilitent pas ces réaménagements. Il convient de reprendre la réflexion sur l'organisation spatiale avec de nouveaux concepts. Dans le cadre de la réforme de l'Etat, le Conseil d'Etat a décidé de réorganiser les services en charge de la gestion des infrastructures en créant un service qui regroupera, à terme, les compétences du service des bâtiments, de la commission du logement de l'administration (CLA) et de l'ancien service de la gérance des immeubles, qui a rejoint Prévoyance.ne au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cette unité sera mieux équipée pour planifier et contrôler l'utilisation des locaux et en optimiser la gestion. Il sera possible à travers ce centre de compétences de répondre de manière circonstanciée au problème évoqué dans ce postulat, raison pour laquelle un rapport sera remis au Grand Conseil au début de la prochaine législature.

**03.123****Postulat du groupe socialiste, du 29 avril 2003, "Étudier l'installation de petites installations hydroélectriques"**

DGT

Postulat amendé accepté le 29 avril 2003.

Il a été tenu compte de ce postulat dans le rapport à l'appui de la loi portant modification de la loi sur l'énergie (LCEn). Ce rapport a été adopté lors de la session de novembre 2011. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Le second volet de l'étude du potentiel hydroélectrique du canton est terminé. Les résultats permettent de traiter les demandes des porteurs de projets.

La LCEn pose de nouveaux jalons pour la promotion de la production de ce type d'énergie. La loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEI), adoptée lors de la session de décembre 2011, devait donner de nouvelles bases ainsi que des moyens financiers pour le soutien aux énergies renouvelables. Celle-ci ayant été refusée par le peuple suite au référendum, l'Etat n'est pas en mesure de soutenir les projets de petites installations hydroélectriques. Le Conseil d'Etat présentera une nouvelle mouture de la LAEI au Grand Conseil début 2013 intégrant la nouvelle proposition du groupe socialiste pour alimenter le fonds cantonal de l'énergie et proposera alors le classement de ce postulat.

Ce n'est qu'en fonction de cette nouvelle base légale que le Conseil d'Etat aura tous les éléments en main pour soutenir un développement de petites installations hydroélectriques.

**03.134****Postulat du groupe radical, du 24 juin 2003, "Pour une meilleure transparence en matière de promotion économique"**

DEC

Postulat amendé accepté le 24 juin 2003.

Le Grand Conseil a refusé le classement de ce postulat proposé dans le rapport d'information 08.049, "Promotion économique" traité en janvier 2009. La présentation des résultats des deux premières enquêtes statistiques sur les effets de la promotion économique ont constitué un exercice de transparence en matière de promotion économique. Le traitement du postulat est intégré au rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la loi d'appui au développement économique (LADE) prévu initialement pour fin 2012. Après la consultation qui a été menée concernant ce rapport, celui-ci sera repris et affiné en vue de servir de projet-pilote pour intégrer les aspects du MCH2 au niveau financier (gestion par enveloppes pluriannuelles). Le rapport LADE et donc le traitement de ce postulat sont prévus pour le premier semestre 2013.

**04.125****Postulat du groupe libéral-PPN, du 30 mars 2004, "Informatique cantonale"**

DJSF

Postulat accepté le 30 mars 2004.

Le Conseil d'Etat maintient sa proposition de classement dudit postulat.

Il a déjà apporté des éléments de réponse concrets avec la création du SIEN et le maintien des relations de coopération étroite avec le CEG de la ville de Neuchâtel, alors même que le projet de fusion du SIEN et du CEG a été abandonné en 2011.

Par ailleurs, les problématiques d'optimisation des ressources et des processus de travail, telles qu'évoquées dans le postulat, seront traitées de manière exhaustive dans le cadre du schéma directeur informatique, prévu pour 2013.

#### **04.165**

**Postulat du groupe libéral-PPN, du 31 août 2004, "Le désenchevêtrement des tâches doit être accompagné d'une révision rapide de la péréquation financière"**

DJSF

Postulat accepté le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

En relation avec la motion 07.200.

#### **04.166**

**Postulat du groupe libéral-PPN, du 31 août 2004, "Désenchevêtrement des tâches"**

DJSF

Postulat accepté le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

En relation avec la motion 07.200.

#### **04.175**

**Postulat des membres de la commission des affaires extérieures, du 2 novembre 2004, "Pour une approche interdisciplinaire et créative du système de formation dans les lieux de la pratique (stages)"**

DECS

La formation dans le domaine de la santé et du social est un axe auquel s'attache le DECS dans la promotion de la formation professionnelle. En étroite collaboration avec l'organisation du monde du travail, il s'agit désormais de clarifier le système de formation en vigueur et de trouver une adéquation entre l'offre et la demande. Dans cette perspective, le Conseil d'Etat a rencontré à ce sujet au printemps 2012 les milieux concernés autour d'une table ronde des professions de la santé et du social afin de donner des axes de travail aux partenaires permettant à terme de classer le postulat d'une part, mais surtout, de manière plus large, de clarifier l'infrastructure de formation dans le domaine de la santé et du social. Une collaboration importante entre les services concernés est en cours et une réponse au postulat sera présentée en début de prochaine législature.

#### **05.104**

**Postulat Claude Borel, du 25 janvier 2005, "Aménagement du territoire: plate-forme "nature-tourisme-loisirs-sport"**

DGT

Postulat accepté le 26 janvier 2005.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.004, "Classement de motions et postulats du DGT". Ce rapport a été adopté lors de la session de février 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

En avril 2008, une commission consultative nature-tourisme-loisirs-sport a été créée en réponse à ce postulat. Le 17 juin 2009, un arrêté concernant la procédure relative aux demandes d'autorisations de manifestations sportives a été élaboré par le Conseil d'Etat. Ce même arrêté a été modifié le 31 octobre 2011, avec une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2012, suite à la publication d'un guide à l'attention des organisateurs de manifestations sportives régissant les pratiques en milieu naturel.

Dès le 1<sup>er</sup> février 2012, le guichet de gestion des manifestations sportives sera accessible sur le SITN. Ce guichet sécurisé permettra en particulier aux organisateurs de telles manifestations de remplir en ligne leurs demandes d'autorisation.

Un rapport 13.001 "Aménagement du territoire: plate-forme nature-tourisme-loisirs-sport" proposant le classement de ce postulat sera soumis au Grand Conseil en janvier 2013.

#### **05.113**

**Postulat du groupe radical, du 22 février 2005, "Prestations sociales cantonales"**

DSAS

Postulat accepté le 23 février 2005.

Ce sont les offices régionaux de placement (ORP) qui ont repris les tâches et compétences des offices communaux du travail. Quant aux agences AVS/AI, elles sont devenues régionales, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, toutes font partie des guichets sociaux régionaux (8 sur le territoire cantonal). Dans le cadre de la mise en place de la 3<sup>e</sup> étape du projet ACCORD au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (instauration des guichets sociaux régionaux / GSR), plusieurs groupes de travail, aux niveaux politique ou administratif, réunissent les partenaires de l'Etat et des communes afin de procéder à une analyse détaillée de l'organisation de la délivrance de prestations.

Ce n'est qu'après l'entrée en phase opérationnelle des guichets sociaux régionaux (1.1.2014), qu'une analyse pourra être faite et communiquée.

#### **05.148**

#### **Postulat du groupe radical, du 30 août 2005, "Pour une réforme fondamentale des procédures dans les domaines de l'aménagement du territoire et des constructions"**

DGT

Postulat accepté le 30 août 2005.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.004, "Classement de motions et postulats du DGT". Ce rapport a été adopté lors de la session de février 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Les postulats 05.148 et 05.151 demandent la simplification et la clarification des procédures d'aménagement du territoire et des permis de construire, mais ils sont tellement couvrants qu'il sera difficile d'y répondre complètement. L'adoption par le Grand Conseil en novembre 2010 de l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC) est un début de réponse à ces postulats. Un premier paquet de modifications de la loi sur les constructions (LConstr.) et son règlement d'exécution (RELConstr.) a été établi et mis en consultation en automne 2011. La modification de la LConstr. a été acceptée par le Grand conseil le 27 mars 2012 et celle de la LCAT le 6 novembre 2012. D'autres projets doivent encore être menés à terme comme la mise en production de la nouvelle version du logiciel de traitement des permis de construire ou la transcription des règles de l'AIHC dans les plans d'aménagement communaux pour que le dispositif proposé déploie ses effets. Ce n'est qu'à la fin de ce long et complexe processus de réforme du système que le Conseil d'Etat pourra proposer de classer définitivement ces postulats.

#### **05.151**

#### **Postulat du groupe libéral-PPN, du 30 août 2005, "Coordonner c'est bien, alléger et simplifier c'est encore mieux!"**

DGT

Postulat accepté le 30 août 2005.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.004, "Classement de motions et postulats du DGT". Ce rapport a été adopté lors de la session de février 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Les postulats 05.148 et 05.151 demandent la simplification et la clarification des procédures d'aménagement du territoire et des permis de construire, mais ils sont tellement couvrants qu'il sera difficile d'y répondre complètement. L'adoption par le Grand Conseil en novembre 2010 de l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC) est un début de réponse à ces postulats. Un premier paquet de modifications de la loi sur les constructions (LConstr.) et son règlement d'exécution (RELConstr.) a été établi et mis en consultation en automne 2011. La modification de la LConstr. a été acceptée par le Grand conseil le 27 mars 2012 et celle de la LCAT le 6 novembre 2012. D'autres projets doivent encore être menés à terme comme la mise en production de la nouvelle version du logiciel de traitement des permis de construire ou la transcription des règles de l'AIHC dans les plans d'aménagement communaux pour que le dispositif proposé déploie ses effets. Ce n'est qu'à la fin de ce long et complexe processus de réforme du système que le Conseil d'Etat pourra proposer de classer définitivement ces postulats.

#### **05.161**

#### **Postulat du groupe PopVertsSol, du 27 septembre 2005, "Congé sabbatique pour la fonction publique"**

DJSF

Postulat amendé accepté le 27 septembre 2005.

La loi sur le statut de la fonction publique ne nécessite pas d'adaptation, la réponse au postulat pouvant être donnée au niveau réglementaire. Le Grand Conseil sera saisi d'un rapport circonstancié en 2013.

**05.186****Postulat du groupe socialiste, 7 décembre 2005, "Quelle stratégie pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques?"**

DECS

Postulat amendé accepté le 24 janvier 2006.

Le plan d'intention du Conseil d'Etat en matière de politique culturelle a été adopté par le gouvernement en octobre 2006.

Un document relatif à la politique du Conseil d'Etat en matière d'encouragement des activités culturelles a été présenté aux députés et à la presse en novembre 2006.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport d'information 08.046, "Politique culturelle". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2009. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Les réflexions concernant les rapports entre la scène institutionnelle et la scène indépendante ont fait l'objet d'une analyse attentive. L'une des missions du centre de création régional, en l'occurrence Arc-en-Scène, consistera à accueillir, dans des conditions optimales, des compagnies indépendantes qui, pour l'occasion, bénéficient d'une infrastructure et d'un encadrement institutionnels.

Le soutien à la scène indépendante passe également par des appuis financiers à la création. Ces subventions sont validées par le département sur la base des propositions du groupe de travail "arts de la scène". Avant cette ultime étape, les dossiers sont examinés selon la grille de critères suivante:

- originalité et prise de risques;
- niveau de professionnalisme des requérants ou des bénéficiaires;
- rayonnement du projet à l'intérieur et à l'extérieur du canton, et capacité à attirer un public et des médias extra-neuchâtelois;
- solidité et réalisme des aspects financiers du projet;
- capacité à trouver des financements extérieurs et nécessité d'un soutien de l'Etat;
- engagement de la collectivité locale, siège de l'association afin de tenir compte du principe de subsidiarité/complémentarité du soutien cantonal.

Cette manière de procéder répond à une demande exprimée par les milieux indépendants dans le document intitulé "Une constellation en équilibre". Ce texte, élaboré par les compagnies et troupes professionnelles exprimait le souhait que la création hors institution trouve sa juste place dans le paysage artistique neuchâtelois et ne soit pas abandonnée au profit d'un soutien massif au centre de création régional. Le Conseil d'Etat tient à la vitalité et à la force de proposition des indépendants. Il n'entend pas les opposer aux artistes œuvrant dans un cadre institutionnel mais encourage les uns et les autres à travailler de concert, en terme de complémentarité plutôt qu'en terme de concurrence.

Si le fonds destiné à l'encouragement des activités culturelles ne peut plus être alimenté ou de manière insuffisante, il ne sera évidemment pas possible de répondre aux demandes exprimées dans le postulat. La politique du Conseil d'Etat mettra l'accent sur des projets capables de participer au rayonnement de notre région. Quant à la culture de proximité qui participe à l'animation de nos villes et villages, elle devra être assumée par les collectivités publiques locales.

**05.177****Postulat du groupe PopVertsSol, du 1<sup>er</sup> novembre 2005, "Action sociale et working poors"**

DSAS

Postulat amendé accepté le 24 janvier 2006.

Voir réponse à la motion 03.176.

**05.115**

**Postulat de la commune de Corcelles-Cormondèche, du 7 mars 2005, Initiative communale "Désenchevêtrement et neutralité fiscale: plus 30, moins 30, mais pour tout le monde!"**  
(préalablement déposé sous forme de motion)

DJSF

Postulat accepté le 24 janvier 2006.

En relation avec la motion 07.200.

**06.105**

**Postulat du groupe radical, du 24 janvier 2006, "Il faut inciter les communes à accueillir des entreprises!"**

DJSF

Postulat accepté le 21 février 2006.

En relation avec la motion 07.200.

**06.107**

**Postulat du groupe radical, du 24 janvier 2006, "Péréquation financière intercommunale: supprimer l'influence des coefficients fiscaux communaux"**

DJSF

Postulat amendé accepté le 21 février 2006.

En relation avec la motion 07.200.

**06.150**

**Postulat du groupe radical, du 6 septembre 2006, "Des actions concrètes (Agenda 21)"**

DGT

Postulat accepté le 31 octobre 2006.

Les réflexions ont été reprises à l'interne de l'administration sur la mise en place d'un Agenda 21. Concernant les mesures pour lutter contre l'envahissement toujours plus important des emballages plastiques produits par le commerce (conditionnement des produits et leur transport par l'utilisateur), la nouvelle loi concernant le traitement des déchets (LTD) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012 devrait à terme réduire la production de déchets à la source. Le 13 décembre 2012, le Conseil national a accepté la motion fédérale "Halte à la pollution des sacs plastiques". Le Conseil fédéral devra donc légiférer dans ce sens et ceci permettra de réduire considérablement la consommation de sacs plastiques.

Concernant les déchets produits durant les fêtes populaires et le remplacement des objets plastiques par des produits biodégradables, il est difficile pour le canton de légiférer en la matière.

Ce postulat sera traité dans le cadre d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil lorsque tous les éléments auront trouvé réponse.

**06.164**

**Postulat du groupe socialiste, du 31 octobre 2006, "Desserte ferroviaire Le Locle- La Chaux-de-Fonds-Neuchâtel: des améliorations à court terme nécessaires"**

DGT

Postulat accepté le 1<sup>er</sup> novembre 2006.

Le Conseil d'Etat a mis en œuvre de larges améliorations à court terme sur la ligne Le Locle – La Chaux-de-Fonds. Celles-ci font l'objet d'un rapport détaillé sur le développement de l'offre sur cette ligne qui sera soumis en début d'année 2013; ce rapport proposera le classement de ce postulat notamment.

**06.169**

**Postulat des groupes libéral-PPN et radical, du 31 octobre 2006, "Retraite des magistrats de l'Ordre judiciaire"**

DJSF

Postulat accepté le 30 janvier 2007.

Ce régime particulier a été notamment remis en question lors de la récente révision du régime de retraite des membres du Conseil d'Etat. Il devra être analysé au regard des différents régimes applicables au plan intercantonal pour les magistrats de l'ordre judiciaire. Les membres de l'ordre judiciaire seront associés à la réflexion.

**06.161****Postulat du groupe PopVertsSol, du 31 octobre 2006, "Des capteurs solaires thermiques sur tous les toits neuchâtelois"**

DGT

Postulat amendé accepté le 30 janvier 2007.

Il a été tenu compte de ce postulat dans le rapport à l'appui de la loi portant modification de la loi sur l'énergie (LCEn). Ce rapport a été adopté lors de la session de novembre 2011. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Le second volet de l'étude du potentiel solaire du canton est terminé. Le Conseil d'Etat prévoit de rendre publics les résultats début 2013. Les propriétaires pourront prendre connaissance de leurs possibilités sur le guichet cartographique du canton.

La LCEn pose de nouveaux jalons pour la promotion de la production de ce type d'énergie. La loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEI), adoptée lors de la session de décembre 2011, devait donner de nouvelles bases ainsi que des moyens financiers pour le soutien aux énergies renouvelables. Celle-ci ayant été refusée par le peuple suite au référendum, l'Etat n'est pas en mesure de soutenir les projets photovoltaïques. Le Conseil d'Etat présentera une nouvelle mouture de la LAEI au Grand Conseil début 2013 intégrant la nouvelle proposition du groupe socialiste pour alimenter le fonds cantonal de l'énergie et proposera alors le classement de ce postulat.

Ce n'est qu'en fonction de cette nouvelle base légale que le Conseil d'Etat aura tous les éléments en main pour soutenir le développement de l'énergie solaire.

**05.118****Postulat du groupe PopEcoSol, du 15 mars 2005, "Développons et encourageons la géothermie"**

DGT

Postulat accepté le 30 janvier 2007.

Il a été tenu compte de ce postulat dans le rapport à l'appui de la loi portant modification de la loi sur l'énergie (LCEn). Ce rapport a été adopté lors de la session de novembre 2011. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Le canton finance depuis 2010 un projet de développement des ressources de géothermie profonde (GEO NE), dont une première étape a été achevée fin 2012. Le Conseil d'Etat prévoit de proposer un rapport d'information en 2013 pour rendre publics les résultats. Le Conseil d'Etat disposera alors des informations pertinentes sur les meilleurs sites de notre canton pour de telles réalisations, lesquelles, le cas échéant, pourraient peut-être bénéficier d'un soutien du fonds cantonal de l'énergie si la pérennité de ce dernier est assurée.

**07.120****Postulat de la commission "Police", du 20 février 2007, "Cantonalisation de la sécurité publique"**

DJSF

Postulat accepté le 20 février 2007.

Une évaluation du projet "Police neuchâteloise" est en cours ainsi que la mise en place de la comptabilité analytique. Cette évaluation ne pourra être complète qu'une fois l'ensemble des polices communales intégrées à la police cantonale, ce qui sera le cas en janvier 2014. Par ailleurs, il y aura lieu d'étudier la question posée par le postulat dans le cadre de la commission consacrée au désenchevêtrement des tâches créée par votre Autorité lors de la session de septembre 2011. C'est dans ce contexte que des éléments de réponses pourront être apportés au présent postulat.

**07.121****Postulat de la commission "Police", du 20 février 2007, "Répartition du produit des amendes"**

DJSF

Postulat accepté le 20 février 2007.

La répartition du produit des amendes doit être abordée en regard de la réforme de la police cantonale (police unique). Comme annoncé dans le rapport d'information du Conseil d'Etat au

Grand Conseil sur les perspectives en matière de protection de la population et de sécurité publique pour les années 2012 à 2014 (rapport 12.015), tant que le processus de fusion des corps de polices communales avec la police cantonale neuchâteloise n'est pas achevé et au regard du déséquilibre financier existant entre l'Etat et les communes au niveau de la sécurité publique, il est prématuré de revoir le taux actuel de 50%-50%. En effet, compte tenu des charges supplémentaires actuellement assumées par l'Etat et de la diminution des coûts de la sécurité profitant exclusivement aux communes, une révision de la répartition du produit des amendes ne pourrait être proposée qu'en défaveur des communes.

Dans ce contexte, la question d'une nouvelle répartition du produit des amendes est à mettre, pour l'heure, en relation avec la réponse au postulat 07.120, sur la cantonalisation de la sécurité publique.

#### **06.163**

#### **Postulat du groupe socialiste, du 31 octobre 2006, "Neuchâtel canton des jeunes créateurs et des créatrices d'entreprises"**

DEC

Postulat accepté le 21 février 2007.

Ce postulat est traité parallèlement à la motion 00.130 "Le capital-risque, un instrument pour soutenir les PME de notre canton" dans le cadre du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la loi d'appui au développement économique (LADE) prévu initialement pour fin 2012. Après la consultation qui a été menée concernant ce rapport, celui-ci sera repris et affiné en vue de servir de projet-pilote pour intégrer les aspects du MCH2 au niveau financier (gestion par enveloppes pluri-annuelles). Le rapport LADE et donc le traitement de ce postulat sont prévus pour le premier semestre 2013.

#### **07.108**

#### **Postulat du groupe socialiste, du 30 janvier 2007, "Pour que la recherche neuchâteloise profite à notre économie régionale"**

DECS

Postulat accepté le 25 avril 2007.

Ce postulat rejoint les préoccupations du DECS et s'inscrit dans la ligne de la loi fédérale sur l'encouragement aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE), accepté en octobre 2011 par les Chambres fédérales, qui entend, entre autres, promouvoir une politique cohérente en matière de recherche et d'innovation. Avec la révision partielle de la loi fédérale sur la recherche (LR), l'enjeu consiste à mettre en place des conditions-cadres appropriées, permettant aux hautes écoles suisses d'affronter avec succès la concurrence en assurant un enseignement, une recherche et un transfert de connaissances et de technologies de haute qualité, du monde académique vers les entreprises. Il s'agit d'un enjeu capital pour le développement économique régional.

Le Conseil d'Etat ne s'y est pas trompé en souhaitant, dans son programme de législature 2006-2009, faire de la microtechnique et des micro et nanotechnologies un pôle de croissance en renforçant Neuchâtel en tant que centre de compétences dans ce domaine.

La signature, le 18 octobre 2007, de la déclaration commune d'intention entre le canton de Neuchâtel et la Confédération concrétise la volonté du gouvernement de développer en terres neuchâteloises un pôle de microtechnique d'importance nationale et internationale en partenariat étroit avec l'ensemble des partenaires impliqués dans la chaîne qui va de la recherche fondamentale au transfert technologique, en passant par la recherche appliquée et l'innovation (en particulier, l'IMT, le CSEM, la HE-Arc, l'observatoire, NEODE, etc.).

Ce pôle de microtechnique se matérialise par la construction en cours du bâtiment Microcity sur le site de la Maladière. En plus des aspects purement logistiques, il est également nécessaire de se préoccuper de l'organisation à mettre en place, afin d'assurer la meilleure coordination possible entre tous les acteurs et de permettre de générer toutes les synergies possibles et utiles à l'économie régionale.

Plus concrètement, on peut dire que le développement des chaires sur le site neuchâtelois de l'IMT-EPFL se poursuit de manière positive. Les annonces des nouvelles chaires se passent à un rythme soutenu et répondent aux perspectives de développement attendu. En effet, il était prévu 10 à 12 chaires à l'horizon 2015. Avec 10 chaires à ce jour, les objectifs sont donc largement atteints. A l'horizon 2014, il est prévu d'avoir sur le site de Microcity à Neuchâtel environ 300 personnes rattachées à l'EPFL (étudiants, chercheurs, employés). Les nouvelles chaires vont peu à

peu se développer en engageant des chercheurs. En effet, la vocation de ces chaires est toujours de former des ingénieurs dont la Suisse et le canton de Neuchâtel ont besoin et aussi de permettre, grâce aux différentes recherches, la valorisation industrielle et la mise en relation avec les entreprises actives dans la microtechnique.

Au niveau des actions qui ont été menées, il convient également de citer la mise en place d'un système de financement renouvelable de l'Etat de Neuchâtel en faveur du CSEM.

**07.139****Postulat des député-e-s Vert-e-s, du 29 mai 2007, "De la taxe auto à une taxe mobilité"**

DGT

Postulat amendé accepté le 26 juin 2007.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.004, "Classement de motions et postulats du DGT". Ce rapport a été adopté lors de la session de février 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Le Conseil d'Etat a lancé une grande réflexion concernant de nouvelles sources de financement des transports publics. Parmi les pistes étudiées, on peut citer la modification de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) et la possibilité de tarifer le stationnement dans les centres commerciaux, mesure finalement non poursuivie. Ces réflexions ainsi que des solutions feront l'objet d'un rapport, dans lequel la demande de classement de ce postulat sera proposée. Il est par contre trop tôt pour déterminer une date de présentation de ce rapport au Grand Conseil.

**07.122****Postulat du groupe socialiste, du 20 février 2007, "Pour une évaluation régulière de la complémentarité cantonale dans la perspective d'un équilibre dynamique"**

DJSF

Postulat accepté le 6 novembre 2007.

En relation avec la motion 07.200.

**07.195****Postulat de députés de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Rochefort, du 6 novembre 2007, "Pour un TransRUN qui profite à tous!"**

DGT

Postulat accepté le 6 novembre 2007.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 12.016 "Agglomération et RER neuchâtelois". Ce rapport a été adopté lors de la session de mai 2012. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Ce postulat sera traité dans le cadre d'un prochain rapport traitant de l'amélioration de l'offre en transports publics dans le canton, puisque cette thématique reste d'actualité; notamment avec la recherche d'une alternative à la simple rénovation de la ligne actuelle entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Dans l'état actuel de la planification, ce rapport pourrait être présenté en 2014.

**08.119****Postulat Claude Borel, du 29 janvier 2008, "Quel avenir pour la filière professionnelle du conservatoire?"**

DECS

Postulat accepté le 29 janvier 2008.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport d'information 08.046, "Politique culturelle". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2009. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

L'avenir de la filière professionnelle du Conservatoire est assuré grâce à la convention signée en 2008 entre le canton de Genève et celui de Neuchâtel. La convention prévoit notamment une judicieuse répartition des spécialisations entre les deux cantons. Ce sont environ 100 étudiants qui bénéficient actuellement d'un enseignement professionnel de la musique sur le Campus Arc.

**07.143****Postulat du groupe socialiste, du 29 mai 2007, "Coordination avec les autres secteurs de la santé"**

DSAS

Postulat accepté le 30 janvier 2008.

S'agissant des trois établissements de droit public actifs dans le domaine de la santé, à savoir HNE, le CNP et NOMAD, des rencontres ont lieu régulièrement entre les Conseils d'administration et les directions générales de ces trois entités. Cela étant, les collaborations entre tout ou partie de ces établissements sur des projets précis visant à améliorer la prise en charge des patients et le fonctionnement en réseau sont de plus en plus nombreuses. On pense notamment à celle existante entre HNE et le CNP en lien avec le Centre d'urgence psychiatrique (CUP) géré par le CNP dans les murs du site d'HNE de Pourtalès ou celle envisagée dans le domaine de la gériatrie et des maladies psychiques liés au grand âge. On pense aussi à celle existante entre l'HNE, sur son site de La Chau-de-Fonds et NOMAD pour favoriser et accélérer la prise en charge à domicile de personnes dont l'état ne nécessite plus une hospitalisation.

Le Conseil d'Etat se réjouit de voir cette collaboration entre partenaires du domaine de la santé devenir de plus en plus effective et il l'encourage. Il répondra au postulat dans le rapport d'information quadriennal sur l'état d'avancement de la planification sanitaire pendant la période 2009-2012 qu'il entend établir et adopter dans le courant du premier semestre 2013, et qu'il soumettra ensuite au Grand Conseil.

#### **08.121**

##### **Postulat du groupe socialiste, du 29 janvier 2008, "Une médiation dans le domaine de la santé"**

DSAS

Postulat accepté le 30 janvier 2008.

Ce postulat pose la question des réponses à donner aux usagers de la santé dans leurs relations problématiques avec les institutions de santé. Elle devrait être traitée plus globalement en prenant en compte à la fois les institutions de soins publiques et privées, mais aussi les professionnels de santé. La réponse par la médiation est importante mais se conjugue parfois à des réponses données par d'autres acteurs (autorité de conciliation, administration, experts) déjà existants dans le canton. La place de la médiation reste donc encore mal définie, entre les systèmes de traitement des plaintes (exigés notamment par le RASI dans les institutions de soins) et les voies légales comme l'autorité de conciliation en matière de santé ou encore les procédures civiles.

Le Conseil d'Etat entend se donner le temps de traiter ce postulat dans sa globalité en consultant plus largement tous les acteurs concernés et en tenant compte notamment des expériences faites par d'autres cantons pour avoir suffisamment de recul.

#### **08.126**

##### **Postulat des groupes libéral-PPN et radical, du 29 janvier 2008, "Encouragement fiscal aux coopératives d'habitation"**

DJSF

Postulat amendé accepté le 19 février 2008.

A la lumière des modifications de la LCdir (imposition des personnes morales) consécutives au vote du 19 juin 2011, il apparaît que la division par deux du taux d'imposition du bénéfice ainsi que l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital allègent fortement la charge fiscale des coopératives.

Le Conseil d'Etat publiera donc un rapport en 2013 afin de demander le classement de ce postulat.

#### **08.131**

##### **Postulat des groupes socialistes et PopVertsSol, du 19 février 2008, "Encouragement fiscal à certaines coopératives d'habitation"**

DJSF

Postulat accepté le 19 février 2008.

Voir réponse au postulat 08.126.

#### **08.127**

##### **Postulat Damien Cottier, du 30 janvier 2008, "Éoliennes: pour un développement cantonal coordonné"**

DGT

Postulat accepté le 19 février 2008.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.015, "Energie". Ce rapport a été adopté lors de la session de novembre 2011. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

En août 2010, le Conseil d'Etat a approuvé le concept éolien. La fiche E\_24 du plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire (adopté le 22 juin 2011 par le Conseil d'Etat en vue de l'approbation par la Confédération) inclut les mesures liées à ce concept éolien.

Le rapport 12.031, "Protection des sites naturels du canton" propose une loi modifiant le décret de 1966 qui concrétise les principes d'aménagement de la fiche E\_24 du plan directeur cantonal et coordonne tous les projets éoliens sur le territoire du canton.

Ce rapport, répondant à la demande du postulat, propose de procéder à son classement et sera proposé courant 2013 au Grand Conseil.

#### **08.164**

#### **Postulat des groupes socialiste et PopVertsSol, du 27 mai 2008, "Actions de prévention contre l'illettrisme"**

DECS

Postulat accepté le 28 mai 2008.

Dans la foulée du rapport 08.017 "Prévention contre l'illettrisme", le Grand Conseil a accepté, en mai 2008, ce postulat invitant le Conseil d'Etat à se donner des moyens supplémentaires pour approfondir différents axes de la problématique. Les signataires envisagent davantage de mesures pour renforcer les apprentissages à l'école. Ils proposent également d'élargir l'action de l'Etat hors cadre scolaire.

Un plan d'action "Accès à l'écrit" intégrant la réponse au postulat sera proposé au Grand Conseil. Les axes prioritaires ainsi que la méthodologie de travail ont été élaborés. Vu la complexité de ce dossier, une collaboration entre différentes entités de l'Etat a été nécessaire pour répondre à ce postulat. Un groupe de travail présidé par le service de l'enseignement obligatoire (SEO) et composé de représentants du service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), du service de la cohésion multiculturelle (COSM), du service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) et du service des affaires culturelles (SEAC) a été réuni à plusieurs reprises.

Le Grand Conseil sera saisi d'un rapport dans le courant de l'année 2013.

#### **08.174**

#### **Postulat Doris Angst, du 2 septembre 2008, "Introduction d'un système de prestations complémentaires pour les familles à faible revenu en plus des allocations familiales"**

DSAS

Postulat accepté le 3 septembre 2008.

Le postulat est à mettre en lien avec la problématique des "travailleurs pauvres" (postulat 05.177 et motion 03.176 attribués au DSAS).

#### **08.189**

#### **Postulat Philippe Gnaegi, Marc-André Nardin et Caroline Gueissaz, du 30 septembre 2008, "Création de la filière ES de designer d'objets horlogers sous la forme d'un système dual"**

DECS

Postulat amendé accepté le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Cette nouvelle formation est désormais officiellement reconnue par la Confédération. La direction de l'Ecole d'arts appliqués du CIFOM veille désormais à ce que le plan d'études puisse être facilement adapté, lorsque la situation le permet, à une formation en système dual pour autant bien sûr que les employeurs concernés offrent des places de formation en suffisance.

#### **08.201**

#### **Postulat du groupe UDC, du 4 novembre 2008, "Augmentation du taux d'intérêt compensatoire en faveur du contribuable"**

DJSF

Postulat accepté le 4 novembre 2008.

Les questions posées par le postulat seront étudiées dans le contexte plus large de la réorganisation du service des contributions et de la relation nouvelle qu'il s'agira d'établir avec le contribuable.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 12.033 "Réorganisation du service des contributions". Ce rapport a été adopté lors de la session de novembre 2012. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat. Le Conseil d'Etat entend soumettre au Grand Conseil un rapport circonstancié à ce sujet en 2013.

**08.213**

DECS

**Postulat du groupe socialiste, du 2 décembre 2008, "Culture scientifique ou... la mise en culture des sciences; pourquoi faire?"**

Postulat accepté le 27 janvier 2009.

Ce postulat n'a pour l'instant pas été traité au sein du département. En ce qui concerne le service des affaires culturelles, il faut se rendre à l'évidence que la thématique, très spécifique, évoquée dans le postulat, n'entre pas dans les compétences de ses collaborateurs. En outre, les ressources limitées dont il dispose sont affectées en priorité à des projets ou dossiers au contenu artistique (littérature, arts plastiques, musique, théâtre, danse, etc.) ou culturel au sens large, comme la lecture publique ou le programme "Archives pour demain" ainsi que le prévoit, à son article 3, la loi sur l'encouragement des activités culturelles, du 25 juin 1991.

**09.104**

DJSF

**Postulat du groupe socialiste, du 27 janvier 2009, "RPT"**

Postulat accepté le 27 janvier 2009.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.024, "Impôts directs" concernant la fiscalité des personnes morales. Ce rapport a été adopté lors de la session de septembre 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Le Conseil d'Etat présentera un rapport en 2013 afin d'illustrer les efforts qu'il a accomplis dans les enceintes intercantionales pour essayer de répondre concrètement aux questions posées par le postulat.

**08.205**

DEC

**Postulat du groupe PopVertsSol, du 5 novembre 2008, "Promotion économique et développement durable"**

Postulat accepté le 27 janvier 2009.

Ce postulat est traité dans le cadre du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la loi d'appui au développement économique (LADE) prévu initialement pour fin 2012. Après la consultation qui a été menée concernant ce rapport, celui-ci sera repris et affiné en vue de servir de projet pilote pour intégrer les aspects du MCH2 au niveau financier (gestion par enveloppes pluriannuelles). Le rapport LADE et donc le traitement de ce postulat sont prévus pour le premier semestre 2013.

**08.210**

DEC

**Postulat du groupe PopVertsSol, 2 décembre 2008, "Une promotion économique au service d'une politique sociale plus équilibrée"**

Postulat accepté le 27 janvier 2009.

Ce postulat est traité dans le cadre du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la loi d'appui au développement économique (LADE) prévu initialement pour fin 2012. Après la consultation qui a été menée concernant ce rapport, celui-ci sera repris et affiné en vue de servir de projet-pilote pour intégrer les aspects du MCH2 au niveau financier (gestion par enveloppes pluriannuelles). Le rapport LADE et donc le traitement de ce postulat sont prévus pour le premier semestre 2013.

**09.105**

DGT

**Postulat du groupe socialiste, du 27 janvier 2009, "Neuchâtel, canton de l'énergie"**

Postulat accepté le 27 janvier 2009.

La loi portant modification de la loi sur l'énergie (LCEn) et la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEI) doivent donner les moyens de conclure une nouvelle politique, laquelle sera concrétisée par la conception directrice de l'énergie. La mise à jour de cette conception ne peut se faire que si les moyens à disposition sont connus, au moins dans leur ordre de grandeur. La loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEI), adoptée lors de la session de décembre 2011, devait donner des moyens financiers pour conduire une politique énergétique du canton. Cette loi ayant été refusée par le peuple suite au référendum, le Conseil d'Etat présentera une nouvelle mouture de la LAEI au Grand Conseil début 2013 intégrant la nouvelle proposition du groupe socialiste pour alimenter le fonds cantonal de l'énergie.

Le Conseil d'Etat sera donc en mesure de présenter la nouvelle conception directrice de l'énergie pour 2014 et proposera alors le classement de ce postulat.

**08.202****Postulat du groupe socialiste, du 4 novembre 2008, "Pour un cadre adapté à tous les membres du CEFNA"**

DECS

Postulat accepté le 1<sup>er</sup> avril 2009.

Sur proposition du DECS, le Conseil d'Etat a adopté en mai 2012 un rapport concernant la réorganisation de la formation continue dans le canton de Neuchâtel et répondant dans une large mesure à ce postulat.

Il s'agit désormais sur l'année 2013 de concrétiser l'engagement d'un nouveau directeur du CEFNA et de consolider une nouvelle structure permettant de poursuivre les démarches entreprises de professionnalisation de la formation continue commencée il y a quelques années. Il s'agit aussi par cette réorganisation de donner à la formation d'adultes sa véritable place dans le système éducatif et plus particulièrement dans l'espace neuchâtelois de formation.

**09.132****Postulat de la commission "Insertion professionnelle", du 31 mars 2009, "Pour une politique d'insertion participative"**

DSAS

Postulat accepté le 1<sup>er</sup> avril 2009.

Les organisateurs de programmes sont reconnus officiellement comme des partenaires du canton dans la mesure où des contrats de prestations sont passés par les différents services de l'Etat actifs dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle (réunis dans le groupe de pilotage de la collaboration interinstitutionnelle / GP CII). Les associer davantage dans une réflexion globale sur le thème de l'insertion doit se faire dans le respect et la philosophie du projet du Conseil d'Etat de réforme de la gouvernance des partenariats qui sera soumis au parlement vraisemblablement courant 2013.

**09.120****Postulat interpartis, du 17 février 2009, "Neuchâtel à flots pour 2011"**

DECS

Postulat accepté le 23 juin 2009.

Une subvention de 400.000 francs a été accordée à la Fondation Trivapor pour la rénovation du bateau à vapeur "Neuchâtel" par le Conseil d'Etat le 14 décembre 2011, sur le budget ordinaire de l'Office du patrimoine et de l'archéologie (OPAN). L'Office fédéral de la culture (OFC) a, à la demande de l'OPAN, accordé deux subventions pour un montant total de 1.894.000 francs. Le canton de Vaud a également apporté son appui financier. Grâce à ces aides conjuguées à celles de plusieurs partenaires privés ou institutionnels et d'un très généreux mécène bernois, le bateau sera remis à flot en été 2013; ses travaux de remise en état font l'objet d'un suivi par un expert fédéral, M. Eric Teysseire, et le conservateur cantonal. Le but du postulat ayant été atteint, ce dernier pourrait être classé.

**09.126****Postulat du groupe socialiste, du 31 mars 2009, "Réorganisation institutionnelle du canton"**

DJSF

Postulat accepté le 23 juin 2009.

Le Grand Conseil sera saisi, au terme de la validité du fonds extraordinaire de soutien de l'Etat aux fusions de communes, soit en 2014, d'un rapport présentant un bilan des fusions de communes réalisées ces dernières années, ainsi que les outils destinés à soutenir ces processus. Par ailleurs, le Grand Conseil a refusé en 2012 le projet initial du Conseil d'Etat qui devait permettre d'introduire dans la Constitution la notion d'agglomération en tant que forme de collaboration intercommunale particulière pour les projets globaux dans les domaines tels que les transports ou la culture. Le Conseil d'Etat prévoit néanmoins de reprendre cette notion dans le cadre du projet global de réforme des institutions, dont l'aboutissement est agendé en 2020.

**09.141****Postulat du groupe libéral-radical, du 23 juin 2009, "Déficit d'entretien: quelles priorités?"**

DGT

Postulat accepté le 24 juin 2009.

Concernant les bâtiments, une première évaluation globale portant sur quelque 90 bâtiments a été réalisée en 2009, pour déterminer l'état d'entretien de ceux-ci. Cette évaluation a permis de détecter les immeubles pour lesquels des mesures d'assainissement prioritaires devraient être prises. Afin d'étayer cette première analyse, une seconde évaluation plus détaillée par le logiciel EPIQR + a été faite. Une priorisation plus détaillée a ainsi été effectuée et un premier rapport a été préparé. La valeur de ce premier programme d'assainissement des bâtiments a été jugée trop élevée et l'ambitieux projet a été réduit, en affinant encore les paramètres d'appréciation. De même, on a alors introduit une notion de "valorisation du patrimoine" proposant au Conseil d'Etat de vendre certaines propriétés immobilières en se donnant ainsi des moyens financiers pour entretenir le patrimoine cantonal. Le concept global d'assainissement de nos bâtiments ainsi que la méthode d'analyse utilisée ont été présentés à la commission de gestion et des finances en février 2012. La réponse à ce postulat concernant les bâtiments sera proposée dans un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui de la demande de crédit correspondante. Le Conseil d'Etat compte présenter ce rapport au printemps 2013.

L'examen de l'état du réseau routier cantonal ainsi que l'estimation des coûts pour sa remise en état et/ou le maintien de sa valeur constituent une préoccupation du Conseil d'Etat. Ainsi, un poste de gestionnaire affecté à cette activité a été créé en 2009. Ce travail consiste initialement en une énorme tâche de collecte et de traitement de données, notamment avec le logiciel ViaPMS, qui permet d'analyser en profondeur l'état du réseau, ainsi que le rythme auquel il se dégrade et les investissements nécessaires dans le temps pour en maintenir la valeur et la fonctionnalité. Aujourd'hui, les premières synthèses de planification d'entretien globale ont été réalisées, avec quelques difficultés compte tenu du difficile paramétrage de cette application et du manque de support de la part du fournisseur.

Le rapport relatif à cette planification pourra être présenté au Grand Conseil à la fin de l'été 2013.

#### **09.153**

#### **Postulat Marc-André Nardin, du 24 juin 2009, "Amortissement d'investissement résultant d'entretien différé"**

DJSF

Postulat accepté le 24 juin 2009.

Il sera répondu à cette problématique dans le cadre de la révision sur la loi des finances, laquelle détaille notamment les prérequis légaux à la mise en œuvre du MCH2. Cette loi sera soumise en principe au Grand Conseil à l'automne 2013. Pour rappel, la mise en œuvre du MCH2 est prévue avec le budget 2015.

#### **09.146**

#### **Postulat du groupe PopVertsSol, du 23 juin 2009, "Encourager l'implantation de maisons de naissance"**

DSAS

Postulat accepté le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les maisons de naissance sont reconnues comme fournisseur de prestation selon la LAMaI. Cette modification constitue aux yeux du Conseil d'Etat une amélioration par rapport à la situation antérieure. Dans ce contexte, le Grand Conseil a accepté en 2011, sur proposition du Conseil d'Etat, de faire figurer les maisons de naissance dans la liste des institutions de santé reconnues dans la loi cantonale de santé. Les conditions d'exploitation des maisons de naissance seront par ailleurs arrêtées début 2013 par le Conseil d'Etat. Afin de répondre à l'objectif du postulat, il veillera à ce que les conditions fixées se limitent à ce qui est indispensable pour assurer la qualité et la sécurité et de la prise en charge des parturientes qui souhaiteraient avoir recours à ce type de structure.

Considérant ce qui précède, le Conseil d'Etat répondra au postulat dans le rapport d'information quadriennal sur l'état d'avancement de la planification sanitaire pendant la période 2009-2012 qu'il entend établir et adopter dans le courant du premier semestre 2013.

#### **09.150**

#### **Postulat des groupes PopVertsSol et socialiste, du 23 juin 2009, "Pour une égalité des chances en matière de prévention et de promotion de la santé dans le cadre scolaire"**

DSAS

Postulat accepté le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Le domaine de la médecine scolaire est un domaine de compétence communale. Ce sont les communes qui engagent les médecins scolaires de leur choix et qui les rétribuent pour leurs activités. Ces médecins scolaires peuvent être engagés à taux fixe, comme c'est le cas dans les trois villes du canton, ou engagés sur mandat comme c'est le cas dans les autres communes. Il n'en demeure pas moins qu'il existe un cadre légal au niveau cantonal en matière de médecine scolaire, à savoir l'arrêté concernant la médecine scolaire de janvier 2005, cadre dont le canton a fait largement usage pour garantir une certaine harmonisation en matière de médecine scolaire.

Ce postulat implique une réorientation en profondeur des services de médecine scolaire allant de la médecine vers la santé scolaire. Il est donc nécessaire d'y faire participer tous les acteurs, des médecins et infirmier-ère-s scolaires aux communes. Le DSAS, par son service cantonal de la santé publique, a mandaté dans le courant de l'automne 2011 deux experts pour lui faire des propositions d'organisation de la médecine scolaire allant dans le sens du postulat. Ces derniers ont procédé à de larges auditions des milieux concernés aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du canton, et à des recherches de littérature. Un des experts vient d'élaborer un nouveau concept de la santé scolaire qui prend en compte aussi les expériences des autres cantons romands. Ce concept et le nouveau dispositif qui en découle ont fait l'objet de discussions au sein de la commission cantonale de médecine scolaire. Le DSAS et le DECS entendent conjointement améliorer la coordination des activités en lien avec la santé à l'école. Un protocole d'accord entre ces deux départements a été finalisé en décembre 2012. A terme, il est prévu d'adapter la base réglementaire, notamment l'arrêté sur la médecine scolaire du 25 janvier 2005. Dans une prochaine étape, les résultats des travaux menés seront soumis à consultation auprès du Conseil de santé, des communes et des professionnels concernés. Une fois ces résultats connus, un rapport permettra d'informer le Grand Conseil, a priori dans la seconde moitié de l'année 2013. Ce sera l'occasion de répondre au postulat.

**09.154**

DSAS

**Postulat du groupe PopVertsSol, du 24 juin 2009, "Pour la prévention contre l'alcoolisme et la prévention de la santé"**

Postulat accepté le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Ce postulat devrait trouver une réponse dans la réflexion plus globale initiée par la commission cantonale addictions qui vise à mettre sur pied un plan cantonal alcool. En raison d'autres priorités liées au domaine de la promotion de la santé, notamment en lien avec le tabac, la santé mentale et la santé scolaire, les réflexions en lien avec ce plan sont en l'état encore peu avancées.

Elles seront reprises dans le courant de la prochaine législature pour donner une suite au postulat.

**09.162**

DJSF

**Postulat Marc-André Nardin, du 1<sup>er</sup> septembre 2009, "Rémunération des engagements de l'Etat"**

Postulat accepté le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Voir réponse au postulat 09.153.

**09.143**

DJSF

**Postulat du groupe socialiste, du 23 juin 2009, "Pour une sécurité maximale des données informatiques"**

Postulat accepté le 2 septembre 2009.

Le Conseil d'Etat a déjà apporté des éléments de réponse concrets avec la création du SIEN et le maintien des relations de coopération étroite avec le CEG de la ville de Neuchâtel, alors même que le projet de fusion du SIEN et du CEG a été abandonné en 2011.

Les problématiques de sécurité des données informatiques, telles qu'évoquées dans le postulat, seront traitées de manière exhaustive dans le cadre du schéma directeur informatique, prévu pour 2013.

**09.152**

DSAS

**Postulat du groupe socialiste, du 24 juin 2009, "Pour un retour du politique dans les décisions hospitalières"**

Postulat accepté le 29 septembre 2009.

La loi sur l'établissement hospitalier multisite cantonal (LEHM) et la loi portant constitution d'un établissement de droit public pour le maintien à domicile (NOMAD – Neuchâtel organise le maintien à domicile) ont fait toutes deux l'objet de modifications par le Grand Conseil, sur proposition de sa commission santé, lors de la session d'octobre 2009 suite au dépôt de diverses initiatives communales, telle que celle intitulée "Hôpital neuchâtelois: pour un retour des responsabilités", portant révision de la loi sur l'établissement hospitalier multisite cantonal (LEHM). Le postulat reprend pour l'essentiel les modifications proposées par la commission santé du Grand Conseil qui ont été retenues par ce dernier. Celles-ci donnent plus de compétences au législatif cantonal dans les décisions hospitalières, notamment en lui attribuant celle de valider les options stratégiques s'inscrivant dans le cadre de la planification hospitalière s'agissant d'HNE et de la politique sanitaire s'agissant de NOMAD.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat évalue depuis quelques temps ses relations avec ses partenaires institutionnels dans le cadre de sa réflexion sur la gouvernance des partenariats. Il adoptera en 2013 un rapport sur la gouvernance des partenariats et des entités autonomes qui présentera un état des réflexions et des options gouvernementales à ce sujet. Ce rapport sera ensuite soumis au Grand Conseil.

A l'issue de ce travail d'importance et des débats qui auront lieu, le Conseil d'Etat sera mieux à même de juger de l'opportunité de proposer d'éventuelles modifications complémentaires.

#### 09.173

DECS

#### **Postulat de la commission "scolarisation en école spécialisée, du 30 septembre 2009, "Etudier l'intégration des élèves placés en institution dans l'école obligatoire"**

Postulat accepté le 3 novembre 2009.

Ce postulat est traité actuellement suite à la mise en place d'un groupe de travail spécifique (GT intégration). Le DECS a confié à ce groupe le mandat consistant à réorganiser l'ensemble des ressources spécialisées en lien avec les structures de l'école ordinaire afin de favoriser le plus largement possible une politique d'intégration scolaire. Ce groupe de travail, de 29 membres, composé de représentants de l'ensemble des acteurs concernés (domaine spécialisé, école ordinaire, associations de parents, etc.) a rendu son rapport au DECS à fin février 2011.

Afin d'y donner suite, le DECS a demandé un rapport complémentaire concernant l'ensemble des mesures d'aide de l'école obligatoire neuchâteloise. Celui-ci lui a été rendu à fin 2011.

Le classement a été proposé à la commission des affaires extérieures (CAF) lors de l'examen du rapport 12.041 sur la pédagogie spécialisée (séance du 5 décembre 2012). La commission estime que ce postulat doit être classé en même temps que sera présenté le concept cantonal sur la pédagogie spécialisée.

#### 09.174

PRESIDENCE

#### **Postulat de la commission "Contrôle des habitants", du 20 octobre 2009, "Faciliter l'exercice des droits politiques"**

Postulat accepté le 3 novembre 2009.

Un rapport du Conseil d'Etat 12.064 en réponse au postulat "Faciliter l'exercice des droits politiques" est inscrit à l'ordre du jour de la session de janvier 2013 du Grand Conseil.

#### 10.139

DECS

#### **Postulat Tourya El Kadiri, 26 mai 2010, "Pour une installation photovoltaïque sur les toits du bâtiment de l'IMT"**

Postulat accepté le 26 mai 2010.

L'Etat de Neuchâtel, maître d'ouvrage (MO) et propriétaire de l'Etat du bâtiment Microcity, a fait part de sa volonté de mettre en place une installation photovoltaïque sur la toiture du bâtiment Microcity. De son côté, l'EPFL a confirmé sa volonté de réaliser ce projet et a pris contact avec Viteos pour étudier la possibilité de développer une centrale scolaire photovoltaïque.

Viteos est donc en train d'élaborer, en coordination avec l'EPFL, un projet de centrale solaire photovoltaïque intégrant des fonctions de recherche et de développement. Ce projet devrait être réalisé en automne 2013 s'il ne survient pas de problème dans la procédure d'autorisation.

**10.135****Postulat de la commission de la Microtechnique CPLN-CIFOM, du 7 mai 2010, "Politique cantonale de la formation post-obligatoire"**

DECS

Postulat amendé accepté le 29 juin 2010.

Ce postulat fait actuellement l'objet d'une analyse en collaboration avec les établissements concernés et plusieurs mises en synergie sont à l'étude. L'engagement d'un administrateur des lycées constitue une étape marquante, de même que la redistribution de forces entre les entités. D'autres synergies devraient suivre permettant de répondre de manière détaillée au présent postulat.

**10.137****Postulat du groupe libéral-radical, 25 mai 2010, "Des transports publics adaptés à une politique cantonale de la formation post-obligatoire"**

DECS

Postulat amendé accepté le 29 juin 2010.

Si l'on se réfère au rapport 10.018 "CPLN-CIFOM – Transfert de filières", il apparaît qu'environ 220 élèves seront concernés par le déplacement de certaines filières du CPLN au CIFOM du Locle. Cette situation doit être résolue dans la mesure où les trains actuels de l'heure de pointe sont surchargés et ne permettent pas de transporter un flux aussi important d'élèves supplémentaires. L'office des transports et le service des formations postobligatoires et de l'orientation, ainsi que les écoles collaborent afin que cette situation puisse trouver une solution.

Un premier projet de rapport a été élaboré par le DGT en août 2012.

**10.138****Postulat du groupe PopVertsSol, du 25 mai 2010, "Transports des apprentis et étudiants"**

DECS

Postulat amendé accepté le 29 juin 2010.

Voir sous postulat 10.137.

**10.141****Postulat de la commission fiscalité, du 30 juin 2010, "Réforme de la fiscalité des personnes physiques"**

DJSF

Postulat accepté le 31 août 2010.

Suite à l'acceptation par le Grand Conseil du rapport 11.025, "Impôts directs", du 23 mai 2011, le Conseil d'Etat entend demander le classement de ce postulat par le biais d'un rapport circonstancié en 2013.

**10.152****Postulat du groupe UDC, du 31 août 2010, "Mise en conformité des bâtiments de l'Etat"**

DGT

Postulat accepté le 1er septembre 2010.

Une première évaluation portant sur quelque 90 bâtiments a été réalisée en 2009 pour déterminer l'état d'entretien de ceux-ci. Cette évaluation a permis de détecter les immeubles pour lesquels des mesures prioritaires d'assainissement (sécurité des personnes et des biens, mise à niveau des installations techniques notamment) devraient être prises. Afin d'étayer cette première analyse, une seconde évaluation plus détaillée a été faite. Le classement de ce postulat sera proposé dans un rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil dans le courant de l'automne 2013.

**10.106****Postulat du groupe PopVertsSol, du 26 janvier 2010, "Fraude fiscale et rendement de l'impôt"**

DJSF

Postulat accepté le 28 septembre 2010.

Les questions posées par le postulat seront étudiées dans le contexte plus large de la réorganisation du service des contributions et de l'affectation de ressources plus importantes au domaine de la lutte contre la fraude fiscale.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 12.033 "Réorganisation du service des contributions". Ce rapport a été adopté lors de la session de novembre 2012. Le Grand Conseil a néanmoins refusé

le classement de ce postulat. Le Conseil d'Etat effectuera une analyse complète de la problématique et rendra un rapport au Grand Conseil en 2013.

#### **10.163**

#### **Postulat de la commission préalable "Accueil des enfants", du 6 septembre 2010, "Personnel des structures d'accueil pour enfants"**

DSAS

Postulat accepté le 28 septembre 2010.

Les études liées aux trois postulats (10.163, 10.170 et 10.171) de la commission préalable "Accueil des enfants" ont été menées par le DSAS. Les résultats vont être discutés durant l'année 2013 avec les milieux intéressés. Une réponse sera adressée au Grand Conseil une fois les discussions menées.

#### **10.170**

#### **Postulat de la commission "Accueil des enfants", du 28 septembre 2010, "Accueil des enfants – Espace"**

DSAS

Postulat accepté le 28 septembre 2010.

Voir postulat 10.163.

#### **10.171**

#### **Postulat de la commission "Accueil des enfants", du 28 septembre 2010, "Accueil des enfants – Personnel d'encadrement des enfants"**

DSAS

Postulat accepté le 28 septembre 2010.

Voir postulat 10.163.

#### **10.160**

#### **Postulat de la commission santé, du 3 septembre 2010, "Formation professionnelle"**

DSAS

Postulat accepté le 28 septembre 2010.

Le financement de la formation des apprenti-e-s et des places de stages d'étudiants des écoles du domaine de la santé dans les EMS au titre de prestations d'intérêt général est expressément prévu dans la réglementation de mise en œuvre de la loi sur le financement des EMS (LFinEMS) que le Conseil d'Etat vient d'adopter à fin décembre 2012. Il pourra intervenir dès 2013, selon des modalités financières qui seront précisées sous peu.

Ce faisant, et dans le cadre des compétences qui sont les siennes, il considère avoir satisfait à la demande qui lui était faite dans le postulat. Il pourra ainsi y répondre dans le rapport d'information quadriennal sur l'état d'avancement de la planification sanitaire pendant la période 2009-2012 qu'il entend établir et adopter dans le courant du premier semestre 2013, pour ensuite le soumettre au Grand Conseil.

#### **10.169**

#### **Postulat Caroline Gueissaz, Monika Maire-Hefti et Jean-Frédéric de Montmollin, du 28 septembre 2010, "Quelle place pour les assistantes en soins et santé communautaires"**

DSAS

Postulat accepté le 28 septembre 2010.

Le Conseil d'Etat entend étudier la question de la place des ASSC dans les institutions de santé, et notamment les EMS dans le cadre des travaux de mise en œuvre de la planification médico-sociale pour les personnes âgées. Ces travaux impliqueront notamment de revoir le règlement sur l'autorisation d'exploitation et la surveillance des institutions (RASI) qui définit la dotation en personnel des EMS. A ce stade, le Conseil d'Etat tient à relever que la problématique soulevée par le postulat est avant tout culturelle et organisationnelle et que les mesures à mettre en œuvre pour répondre à la problématique soulevée par le postulat vont au-delà du seul cadre légal. Des réflexions sont en cours entre le DSAS et le DECS pour voir comment remédier à cette situation.

#### **10.162**

#### **Postulat de la commission santé, du 14 septembre 2010, "Structures intermédiaires et conséquences des réorganisations de HNe et du CNP"**

DSAS

Postulat accepté le 28 septembre 2010.

Les aspects concernant les structures intermédiaires de type psychiatriques seront présentés au Grand Conseil en 2013 dans le cadre du rapport que le Conseil d'Etat devra établir sur la base des orientations stratégiques 2013-2017 du CNP. Celles-ci portent notamment sur ces structures. Pour HNE, le fait de disposer d'hôpitaux de soins aigus et de centres de traitement et de réadaptation (CTR) en son sein constitue un avantage indéniable, du point de vue organisationnel, comme du point de vue économique. L'amélioration du transfert des patients, des lits A vers les lits B des quatre CTR de La Béroche, du Locle, du Val-de-travers et de Landeyeux est un objectif prioritaire d'HNE, qui doit permettre des économies importantes par une réduction de la durée des séjours dans les sites de soins aigus, qui génèrent des coûts élevés. De même, le retour à la maison ou au home doit se faire de manière fluide au moment où le patient retrouve suffisamment de force ou d'autonomie pour quitter le CTR. Pour cela, les soins à domicile doivent pouvoir immédiatement prendre le relais, à la sortie du CTR.

Cela étant, même si des actions concrètes allant dans le sens du postulat ont été menées, le Conseil d'Etat n'a pas encore défini dans quel cadre il entend y répondre formellement.

#### 10.155

##### **Postulat du groupe socialiste, du 31 août 2010, "Pour un véritable suivi des conditions de détention"**

DJSF

Postulat accepté le 2 novembre 2010

Suite à la fuite d'un détenu, le service pénitentiaire de l'entité neuchâteloise évalue les moyens à mettre en œuvre pour renforcer la prise en charge carcérale. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat répondra également à ce postulat en 2013.

#### 10.175

##### **Postulat du groupe socialiste, du 2 novembre 2010, "Comblé le déficit parlementaire du RUN!"**

DGT

Postulat amendé accepté le 2 novembre 2010.

L'association RUN a subi des changements importants en 2010: la démission de son directeur, de sa vice-directrice et finalement le retrait du conseiller d'Etat Frédéric Hainard, alors chef du Département de l'économie, qui présidait le RUN, remplacé par le conseiller d'Etat Claude Nicati, chef du DGT, ainsi que la nomination d'un directeur par intérim.

Le Conseil d'Etat, le comité de direction RUN et l'Association des communes neuchâteloises (ACN) ont réfléchi en 2011 aux missions du RUN et le Conseil d'Etat a décidé de se retirer formellement de l'Association, tout en l'assurant d'un soutien financier sous forme de mandats pour les prestations qu'elle continue d'assumer, notamment celles en faveur du projet d'agglomération. La réponse à ce postulat est liée à des réflexions plus fondamentales sur les institutions, réflexions qui seront approfondies en lien avec l'éventualité d'une loi sur les agglomérations et le projet de loi sur la politique régionale. Le refus de la réalisation du TransRUN le 23 septembre 2012, mesure phare du projet d'agglomération, implique qu'il soit procédé à une nouvelle appréciation de la situation. Lorsque le Conseil d'Etat possèdera tous les éléments permettant de répondre à ces réflexions, le classement de ce postulat pourra être demandé.

#### 10.173

##### **Postulat de la commission "Insertion professionnelle", du 29 septembre 2010, "Insertion professionnelle et sociale"**

DECS

Postulat amendé accepté le 3 novembre 2010.

Suite au postulat 10.173, la commission a proposé d'ajouter un point à l'article 3, alinéa 1, de la loi sur le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans, donnant ainsi une réponse au postulat. En effet, l'ajout du point *i* à l'article 3, alinéa 1, permet des solutions pour le public particulier des personnes qui dépendent déjà de l'aide sociale.

Le souci était d'équilibrer les actions de telle manière que chaque individu concerné par cette loi puisse bénéficier d'un soutien adapté à sa situation. Sans le point *i*, il apparaissait un discrédit pour les jeunes qui émargent à l'aide sociale. Avec l'acceptation de ce point, la parité est rétablie.

Depuis 2010 le travail de réinsertion qui a été mis en place assure un soutien auprès des jeunes ayant des difficultés multiples sans faire de distinctions au niveau de leur provenance. Ainsi le souci de se focaliser plus spécifiquement sur les jeunes en amont de l'aide sociale peut être écarté. En

outre depuis 2012 le fonds a toujours respecté l'article 3 en octroyant un soutien répondant aux besoins des jeunes selon les dispositions des points a à i.

**10.183**

PRESIDENCE

**Postulat du groupe PopVertsSol, du 7 décembre 2010, "Pour une rationalisation des scrutins"**

Postulat accepté le 7 décembre 2010.

Un rapport en réponse au postulat "Pour une rationalisation des scrutins" a été adopté par le Conseil d'Etat le 16 janvier 2013.

**11.101**

DECS

**Postulat de la commission HarmoS, du 22 décembre 2010, "Subventionnement du transport d'élèves"**

Postulat accepté le 25 janvier 2011.

Le postulat demande l'extension du subventionnement du transport d'élèves jusqu'à la fin de la 8<sup>e</sup> année (HarmoS) qui deviendra la dernière année du cycle 2 dès la rentrée scolaire d'août 2012.

Ce postulat est traité actuellement et une réponse sera donnée dans le courant de l'année 2013. La question pourrait par ailleurs également être intégrée aux travaux dits CODETA III (3<sup>e</sup> étape du désenchevêtrement des tâches).

**11.102**

DECS

**Postulat du groupe socialiste, du 7 décembre 2010, "Pour un centre cantonal des archives ouvert aux communes"**

Postulat accepté le 22 février 2011.

L'office des archives de l'Etat a entamé en 2012 une réflexion visant à définir ses propres besoins ainsi que ceux des communes en termes de locaux d'archives. Sur la base des résultats obtenus, une étude de faisabilité sera menée en 2013 en collaboration avec le service des bâtiments afin d'évaluer l'opportunité et les coûts d'un projet de construction d'un bâtiment centralisé d'archives.

**11.116**

DEC

**Postulat du groupe socialiste, du 22 février 2011, "Pour une commission parlementaire permanente de l'emploi et de l'insertion professionnelle"**

Postulat accepté le 22 février 2011.

La réponse à ce postulat ainsi qu'à la motion 09.151 des groupes PopVertsSol et socialiste sera donnée dans le cadre du rapport général d'information sur l'emploi, accepté par le Conseil d'Etat et qui est actuellement à l'étude dans la commission préalable y relative. Il sera soumis au Grand Conseil en février 2013. Cette commission s'est déjà réunie à 3 reprises en 2012.

**11.123**

DGT

**Postulat de la commission des pétitions et des grâces, du 23 février 2011, "Loyers subventionnés: prorogation des aides jusqu'au 31 décembre 2022 et politique du logement"**

Postulat accepté le 29 mars 2011.

Le Conseil d'Etat a déjà prolongé de 3 ans (jusqu'à fin 2013), grâce au régime 4/4, les AS1 des immeubles étant sortis de la loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété (LCAP). Lors des travaux de la commission dont la mission était l'élaboration de cet arrêté, il a toujours été prévu que la validité de ce régime serait de courte durée. En effet, le but était de lisser les effets des extinctions des subventions afin que les locataires puissent bénéficier de plus de temps pour prendre leurs dispositions.

La solution la plus adaptée, tenant compte du contexte financier, est de transférer les moyens alloués aux aides à la personne qui s'éteignent vers les aides à la pierre, afin d'augmenter la bonification du fonds d'aide au logement pour faire face aux besoins en logement d'utilité publique: par exemple en répondant aux besoins en appartements protégés selon la planification médico-sociale des personnes âgées (rapport DSAS qui a été adopté par le Grand Conseil). La LAL2 a d'ailleurs

été mise en place pour faire face à l'extinction des subventions et donc encourager la construction de coopératives d'habitation.

Néanmoins, en considérant spécifiquement la problématique des locataires des immeubles Denis-de-Rougemont dont les subventions 4/4 auraient dû prendre fin en décembre 2012, il existait un risque de lourdes pertes financières pour les propriétaires, dont Prévoyance.ne fait partie, sans compter la grande difficulté pour ces locataires de se reloger en situation de pénurie.

Le 31 octobre 2012, le Conseil d'Etat a pris un arrêté stipulant la prorogation du régime 4/4 jusqu'à la fin de l'année 2017. Ainsi, l'aide à la pierre pourra déployer ces effets dans l'intervalle. Par contre, cette décision étant liée aux locataires en place, un nouveau locataire ne pourra pas y prétendre.

Le Conseil d'Etat prévoit de présenter un rapport en 2013 au Grand Conseil répondant aux requêtes de la commission des pétitions et des grâces. Ce rapport proposera le classement de ce postulat.

#### **11.129**

#### **Postulat du groupe socialiste, du 29 mars 2011, "Allocation logement"**

DGT

Postulat accepté le 30 mars 2011.

A ce stade, il est prématuré de préciser la date à laquelle le rapport sera présenté au Grand Conseil, car le sujet est actuellement à l'ordre du jour de la commission cantonale du logement. Le Conseil d'Etat devrait disposer au début du 2<sup>e</sup> trimestre 2013 des éléments lui permettant de planifier la suite des travaux. La réponse à ce postulat sera identique à la motion populaire 09.124 du 26 mars 2009, "Aide au logement (Appartements subventionnés)" acceptée le 26 mai 2010.

#### **11.128**

#### **Postulat du groupe socialiste, du 29 mars 2011, "Pour une vision globale des énergies renouvelables"**

DGT

Postulat accepté le 29 mars 2011.

Les études sur le potentiel hydroélectrique du canton, sur le potentiel solaire et le nouveau concept éolien, combinées au nouveau cadre légal (LCEn et LAEI) et aux moyens financiers que ce dernier doit amener, permettront d'étudier la mise en place d'un système étatique planifié dans le domaine des énergies renouvelables.

L'objet de ce postulat sera traité dans le cadre de la nouvelle conception directrice de l'énergie. La loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEI), adoptée lors de la session de décembre 2011, devait donner des moyens financiers pour conduire la politique énergétique du canton. Cette loi ayant été refusée par le peuple suite au référendum, le Conseil d'Etat présentera une nouvelle mouture de la LAEI au Grand Conseil début 2013 intégrant la nouvelle proposition du groupe socialiste pour alimenter le fonds cantonal de l'énergie.

Le Conseil d'Etat sera donc en mesure de présenter la nouvelle conception directrice de l'énergie pour 2014 et proposera alors le classement de ce postulat.

#### **11.159**

#### **Postulat de la commission "RC 1320", du 6 juin 2011, "Le chemin des rencontres: un trait d'union qui n'unit rien?"**

DGT

Postulat accepté le 29 juin 2011.

L'objet de ce postulat a été indirectement traité dans le plan directeur de mobilité douce, édité en 2008 par l'association RUN, et il a été intégré dans la première étape du projet d'agglomération, comme mesure validée.

Il faut relever que les compétences concernant la mise en place de telles infrastructures reviennent presque exclusivement aux communes. La révision de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP), dont la consultation de la première version interviendra en 2013, pourra traiter des bases légales y relatives. Le Conseil d'Etat proposera alors le classement de cette motion dans ledit rapport.

## 7.5. Interpellations et questions

Le Conseil d'Etat a répondu oralement à 27 interpellations et 95 questions écrites.

Il a répondu par écrit à 5 interpellations, à 3 questions écrites et 1 question orale.

## 8. REPONSES AUX CONSULTATIONS FEDERALES

Le Conseil d'Etat a répondu aux consultations suivantes :

1. Elaboration de nouvelles directives concernant la signalisation touristique sur les autoroutes et semi-autoroutes.
2. Projet de loi sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger.
3. Modification du code pénal et du code pénal militaire – allongement des délais de prescription.
4. Révision partielle de la loi fédérale sur les étrangers.
5. Ordonnances fédérales sur l'encouragement du sport et de l'activité physique sur les programmes et les projets d'encouragement du sport et sur la Haute école fédérale de sport de Macolin.
6. Rapport du Conseil fédéral sur la stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+.
7. Ordonnance sur la gestion du patrimoine dans le cadre d'une curatelle ou d'une tutelle.
8. Initiative parlementaire Garde des chevaux en zone agricole.
9. Libre circulation des personnes: recours à la cause de sauvegarde.
10. Projet de territoire Suisse – Partie A du PTCH.
11. Projet de territoire Suisse – Partie B du PTCH – prise de position coordonnée pour le territoire d'action "Arc jurassien".
12. Mise en œuvre du droit fédéral par les cantons.
13. Suppression de l'obligation de remboursement imposée au canton d'origine.
14. Avant-projet relatif à l'initiative parlementaire 09.477 Fournier: Responsabilité des sociétés pour les frais d'assainissement des sites contaminés.
15. Coordination aménagement du territoire et prévention des accidents majeurs – Guide de planification.
16. Révision partielle de la loi fédérale sur les étrangers.
17. Ordonnance sur les guides de montagne et les autres prestataires d'activités à risque.
18. Ordonnance sur la protection extraprocédurale des témoins.
19. Modification de l'ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils.
20. Révision partielle de l'ordonnance sur les produits chimiques.
21. Loi fédérale sur la formation continue.
22. Initiative parlementaire "Aménagement du territoire. Dispositions régissant le stockage de matières premières renouvelables indigènes".
23. Modification de la loi sur le blanchiment d'argent.
24. Révision de l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs.
25. Initiative parlementaire 09.503 – Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois.
26. Révision totale de l'ordonnance sur la sécurité des ouvrages d'accumulation.
27. Troisième révision de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques.

28. Nouvelles publications relatives à la classification et l'élimination de déchets spéciaux et déchets soumis à contrôle.
29. Révision partielle de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire.
30. Politique européenne – Principes concernant les questions institutionnelles Suisse-UE.
31. Adaptation de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative en raison de la mise en œuvre de la motion Barthassat "Accès à l'apprentissage pour les jeunes sans statut légal".
32. Révision de la loi du 19 décembre 2003 sur la signature électronique.
33. Archéologie et paléontologie dans le cadre de la construction des RN.
34. Mise en œuvre de l'initiative sur les résidences secondaires.
35. Révision de la réglementation-cadre sur la méthode de travail de la CdC et des conférences intercantionales des directeurs concernant la coopération entre la Confédération et les cantons.
36. Modification de la loi sur la protection des eaux.
37. Modifications de l'ordonnance 2 sur l'asile relative au financement, de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers et de l'ordonnance sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers.
38. Péréquation des ressources et compensation des charges et des cas de rigueur en 2013.
39. Ordonnance sur les professions relevant du domaine de la psychologie.
40. Approbation du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (Protocole de Nagoya) et sa mise en œuvre (Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage LPN).
41. Modification à apporter à l'article 65 de l'OFPr: augmentation des subventions relatives à l'organisation des examens professionnels fédéraux et des examens professionnels fédéraux supérieurs.
42. Révision partielle de la loi sur la radio et la télévision.
43. Modification de l'ordonnance du 3 décembre 2010 sur le placement des valeurs patrimoniales séquestrées.
44. Extension de l'entraide judiciaire en matière fiscale – Modification de la loi du 20 mars 1981 sur l'entraide pénale internationale – Reprise sans réserve fiscale des Protocoles additionnels du Conseil de l'Europe du 17 mars 1978 aux Conventions européennes d'extradition et d'entraide judiciaire en matière pénale.
45. Modification du code pénal et du code pénal militaire relatif au renvoi des étrangers criminels.
46. Révision de la loi sur la formation des Suisses de l'étranger.
47. Conditions d'admission des entreprises de transport par route et dispositions pénales en droit des transports: modification de la loi sur les entreprises de transport par route et d'autres actes normatifs.
48. Transport de supporteurs: modification de la loi sur le transport de voyageurs.
49. Révision partielle de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile.
50. Nouvelle ordonnance du DETEC sur la participation des gestionnaires de l'infrastructure aux frais de mise à disposition des services d'intervention sur les installations ferroviaires.
51. Accord entre la Confédération suisse et la République fédérale d'Allemagne relatif aux effets de l'exploitation de l'aéroport de Zurich sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne.
52. Révision partielle de la loi fédérale sur les étrangers concernant le financement de places de détention administratives, les sanctions applicables aux entreprises de transport (Carrier Sanctions) et le système d'information sur les passagers.
53. Révision de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité.

54. Modification de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative en vue de supprimer le statut des artistes de cabaret.
55. Modification du code civil (entretien de l'enfant), du code de procédure civile et de la loi fédérale en matière d'assistance.
56. Révision de la LAMal sur la réintroduction temporaire de l'admission selon le besoin.
57. Ordonnance concernant la loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain.
58. Initiative parlementaire 12.400 "Libérer les investissements dans le renouvelable sans pénaliser les gros consommateurs".
59. 2<sup>e</sup> rapport d'efficacité RPT.
60. Programme de consolidation et de réexamen des tâches de la Confédération 2014.
61. Révision de l'ordonnance sur la BDTA.
62. Ordonnance sur l'impôt fédéral direct, imposition équilibrée des couples et des familles.
63. Modification de la loi sur le Tribunal fédéral – extension du pouvoir d'examen aux recours en matière pénale.
64. Mise en œuvre des directives de l'Union européenne sur l'interopérabilité et la sécurité.
65. Opportunité de créer un groupe parlementaire fédéral.
66. Révision du code des obligations.
67. Ordonnance sur les forêts – flexibilisation de la politique forestière en matière de surface.
68. Construction et financement d'un corridor de 4 m pour le fret ferroviaire sur l'axe du Saint-Gothard.
69. Concordat intercantonal sur le domaine suisse des hautes écoles.
70. Modification du code civil suisse (enregistrement de l'état civil et registre foncier).
71. Révision totale de la loi fédérale et de l'ordonnance sur les produits de construction.

Les textes sont à disposition à la chancellerie d'Etat, ainsi que sur le site Internet.

Neuchâtel, le 28 janvier 2013

Au nom du Conseil d'Etat :

*Le président,*                      *La chancelière,*

P.Gnaegi

S. Despland

## TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>COMPOSITION DU GOUVERNEMENT .....</b>	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>AFFAIRES TRAITEES .....</b>	<b>1</b>
<b>3.</b>	<b>RECEPTIONS ET INVITATIONS.....</b>	<b>1</b>
<b>4.</b>	<b>INFORMATION ET COMMUNICATION .....</b>	<b>2</b>
4.1.	Conférences de presse.....	2
4.2.	Communiqués de presse.....	2
4.3.	RER neuchâtelois : vaste campagne d'information autour de la votation cantonale du 23 septembre.....	2
4.4.	Rencontres avec les cadres de l'administration cantonale .....	3
4.5.	Rencontres avec la presse .....	3
4.6.	Evénements.....	3
<b>5.</b>	<b>COOPERATION INSTITUTIONNELLE .....</b>	<b>4</b>
5.1.	Conférence des gouvernements cantonaux (CdC).....	4
5.2.	Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) .....	5
<b>6.</b>	<b>COOPERATION REGIONALES ET TRANSFRONTALIERES .....</b>	<b>5</b>
6.1.	Région capitale suisse (RC-CH) .....	5
6.2.	Association arcjurassien.ch (AJ.ch).....	5
6.3.	Conférence TransJurassienne (CTJ).....	6
6.4.	Aire de proximité Mont d'Or - Chasseron.....	6
6.5.	Assemblée des Régions d'Europe (ARE) .....	6
6.6.	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe (CPLRE) .....	7
<b>7.</b>	<b>TRAITEMENT DES PROPOSITIONS PARLEMENTAIRES.....</b>	<b>7</b>
7.1.	Résolution.....	7
7.2.	Recommandations.....	7
7.3.	Motions, motions populaires et de communes.....	8
7.4.	Postulats.....	31
7.5.	Interpellations et questions .....	58
<b>8.</b>	<b>REPONSES AUX CONSULTATIONS FEDERALES.....</b>	<b>58</b>

# CHANCELLERIE D'ETAT

## 1. SECRETARIAT GENERAL

### 1.1. Personnel

La fonction de déléguée aux affaires extérieures (0.7 EPT), occupée par Mme Karine Brasey-Duthé, a été transférée du service de l'économie (DEC) au secrétariat général de la chancellerie d'Etat, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### 1.2. Feuille officielle

Durant l'exercice 2012, cinquante-deux numéros ont été publiés. La part au bénéfice de l'Etat s'élève à 128.266.50 francs (126.380.50 francs en 2011).

### 1.3. Légalisations

Pour l'année 2012, le secrétariat général de la chancellerie d'Etat a procédé à la légalisation de 2.938 pièces.

### 1.4. Guichet unique

Le 2 septembre 2009, le Grand Conseil adoptait un décret portant octroi d'un crédit de 4.5 millions de francs pour le développement du Guichet unique entre 2009 et 2013. L'objectif étant par ce biais, après plusieurs années d'exploitation, qui ont permis de vérifier le bien-fondé du Guichet unique pour les administrations publiques neuchâteloises, d'en faire un instrument central de gestion de l'Etat, des communes et des services paraétatiques.

Ainsi, à fin 2012, le Guichet unique compte un peu plus de 25.000 utilisateurs privés ou professionnels pour un peu moins de 200 prestations.

#### Nouveaux moyens d'identification

Le service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN), en collaboration avec la chancellerie d'Etat, proposent, dès le mois de décembre, deux nouveaux moyens d'identification, que sont le code SMS et la SuisseID.

Dans les faits, le code SMS se substitue à l'emploi de la carte à numéros. L'utilisateur, lors de sa connexion au Guichet unique, l'occasion de choisir s'il veut opter pour le code SMS en indiquant son numéro de téléphone mobile.

Quant à la SuisseID, elle est la preuve d'identité électronique suisse sur Internet, qui crée la condition juridique et technique appropriée pour les processus numériques. Ce moyen d'identification, soutenu par la Confédération, se compose d'une carte à puce ou d'une clé USB ainsi que d'un mot de passe personnel (NIP). Son usage remplace donc non seulement la carte à numéros, mais aussi le nom d'utilisateur et le mot de passe. Il faut encore préciser que cette carte d'identité électronique est payante. De ce fait, la SuisseID s'adresse plutôt aux professionnels, qui de par leur travail, se connectent régulièrement au Guichet unique.

## **Nouvelle prestation**

La mise en place de ces deux nouvelles solutions d'identification concorde avec la mise en production d'une nouvelle prestation, soit la consultation des données du Contrôle des habitants. Cette prestation permet non seulement aux usagers de consulter leurs données, mais également de proposer des modifications au niveau de la confession, des numéros de téléphone, de la profession et de l'employeur. La prochaine étape consistera à demander des documents, demander des renseignements et enregistrer son déménagement au travers du Guichet unique.

## **Récompense pour le 25.000<sup>ème</sup> contrat**

Afin de marquer symboliquement le cap du 25.000<sup>ème</sup> contrat conclu au Guichet unique, l'heureuse signataire, Mme Isabelle Da Costa, de Cornaux, s'est vu remettre un ordinateur portable, le 14 décembre 2012.

## **1.5. Droits politiques**

### **a) Généralités**

Les électrices et électeurs ont été sollicités à six reprises, soit pour les votations fédérales ou cantonales des 11 mars, 17 juin, 23 septembre et 25 novembre; les élections communales du 13 mai et l'élection complémentaire d'un membre au Conseil d'Etat du 14 octobre.

Le peuple neuchâtelois s'est, en particulier, prononcé le 23 septembre au terme d'une campagne intense et animée sur le projet de RER – TransRUN. C'est par une très courte majorité s'élevant à 50,31%, que les électrices et électeurs ont rejeté le projet.

Le vote électronique n'était pas possible dans le cadre des élections communales. Par contre, cinq nouveaux essais de vote électronique ont été réalisés avec succès.

Ainsi, le 11 mars, 4.157 électrices et électeurs neuchâtelois ont choisi de voter par Internet sur les 17.480 personnes ayant conclu un contrat au Guichet unique et tous les votes ont été déclarés valides.

Le 17 juin, ce sont 2.852 électrices et électeurs qui ont choisi ce mode de vote sur les 20.574 en ayant la possibilité. Tous les votes ont été déclarés valides.

Le 23 septembre, ce sont 4.665 électrices et électeurs qui ont choisi ce mode de vote sur les 20.899 en ayant la possibilité. Tous les votes ont été déclarés valides.

Le 14 octobre, ce sont 2.436 électrices et électeurs qui ont choisi ce mode de vote sur les 21.044 en ayant la possibilité. Tous les votes ont été déclarés valides.

Finalement, le 25 novembre, ce sont 2.689 électrices et électeurs qui ont choisi ce mode de vote sur les 21.140 en ayant la possibilité. A nouveau, tous les votes ont été déclarés valides.

Concernant les Suissesses et Suisses de l'étranger, on peut dénombrer le 11 mars, 80 votants par Internet sur un total de 263 inscrits au Guichet unique, 61 sur 270 le 17 juin, 84 sur 284 le 23 septembre, 54 sur 287 le 14 octobre et 84 sur 288 le 25 novembre.

A noter encore que la possibilité de voter par Internet pour les Suissesses et Suisses de l'étranger reste limitée à ceux domiciliés dans l'un des Etats membres de l'Accord de Wassenaar, ou dans un des Etats membres de l'Union européenne ainsi que dans un des Etats suivants: Andorre, Chypre du Nord, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin et Vatican.

## **b) Elections**

### ***Election complémentaire d'un membre au Conseil d'Etat***

Par suite de la démission de M. Jean Studer, conseiller d'Etat, l'élection complémentaire d'un membre au Conseil d'Etat a été fixée au 14 octobre.

Deux candidats ont été présentés, à savoir M. Laurent Kurth sur la liste du parti socialiste neuchâtelois ainsi que M. Louis-Alfred Dubois sur la liste de l'Entente Cantonale Neuchâteloise.

Le nombre de bulletins valables s'est élevé à 29.468, les bulletins blancs étaient au nombre de 1665, ce qui correspond à un taux de 5,25% et on enregistre 580 bulletins nuls, soit 1,83%. La majorité absolue était de 14.735 voix.

A été élu:

M. Laurent Kurth                      avec 21.040 suffrages

A obtenu des suffrages:

M. Louis-Alfred Dubois              avec 8.428 suffrages

Participation au scrutin: 23,95%.

Les résultats détaillés de cette élection complémentaire ont été publiés dans la Feuille officielle No 42, du 19 octobre 2012.

Le Grand Conseil a validé cette élection complémentaire au Conseil d'Etat par décret du 4 décembre 2012.

### ***Elections communales***

L'élection des Conseils généraux et des Conseils communaux a eu lieu le 13 mai.

Les électrices et électeurs ont élu les membres de 37 Conseils généraux, dont ceux des nouvelles communes de Milvignes et de Val-de-Ruz, et de 7 Conseils communaux.

Pour l'élection des Conseils généraux, 26 communes étaient placées sous le régime de la représentation proportionnelle, à savoir : Neuchâtel, Hauterive, Saint-Blaise, La Tène, Cornaux, Cressier, Le Landeron, Lignièrès, Boudry, Cortaillod, Milvignes, Peseux, Corcelles-Cormondèche, Rochefort, Bevaix, Gorgier, Saint-Aubin-Sauges, Val-de-Travers, Les Verrières, Val-de-Ruz, Valangin, Le Locle, Les Brenets, Les Ponts-de-Martel, La Chaux-de-Fonds et La Sagne.

Onze communes étaient placées sous le régime majoritaire à un tour, à savoir : Enges, Brot-Dessous, Fresens, Montalchez, Vaumarcus, La Côte-aux-Fées, Le Cerneux-Péquignot, La Brévine, La Chaux-du-Milieu, Brot-Plamboz et Les Planchettes.

Pour l'élection des Conseils communaux, cinq communes étaient placées sous le régime de la représentation proportionnelle, à savoir : Neuchâtel, Peseux, Corcelles-Cormondèche, Le Locle et La Chaux-de-Fonds.

Deux communes étaient placées sous le régime majoritaire à deux tours, à savoir : Cressier et Montalchez.

Le 2 mai, le Conseil d'Etat a rapporté l'arrêté de convocation des électrices et électeurs pour l'élection des Conseils généraux dans les communes de Cressier, Gorgier, Valangin, Le Cerneux-Péquignot, La Brévine et La Chaux-du Milieu, ainsi que pour l'élection du Conseil communal dans les communes de Cressier et Montalchez, le nombre des candidates et candidats portés sur les listes étant égal ou inférieur au nombre des conseillères et conseillers généraux ou communaux à élire.

L'élection des Conseils communaux des communes de Cressier et Montalchez ayant été tacite, aucun second tour n'a eu lieu.

## **c) Votations**

### **Votations fédérales**

#### **11 mars**

- Sur l'initiative populaire du 18 décembre 2007 «Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires». Résultat du canton: 27.343 oui; 22.072 non; participation au scrutin: 45,87%. Résultat de la Confédération: 1.152.598 oui; 1.123.802 non; participation au scrutin: 45,18%. Le projet a été accepté.
- Sur l'initiative populaire du 29 septembre 2008 «Pour un traitement fiscal privilégié de l'épargne-logement destinée à l'acquisition d'une habitation à usage personnel ou au financement de travaux visant à économiser l'énergie ou à préserver l'environnement (Initiative sur l'épargne-logement)». Résultat du canton: 21.945 oui; 25.718 non; participation au scrutin: 45,71%. Résultat de la Confédération: 980.273 oui; 1.237.825 non; participation au scrutin: 44,99%. Le projet a été rejeté.
- Sur l'initiative populaire du 26 juin 2009 «6 semaines de vacances pour tous». Résultat du canton: 20.354 oui; 29.545 non; participation au scrutin: 45,99%. Résultat de la Confédération: 771.717 oui; 1.531.986 non; participation au scrutin: 45,42%. Le projet a été rejeté.
- Sur l'arrêté fédéral du 29 septembre 2011 concernant la réglementation des jeux d'argent en faveur de l'utilité publique (Contre-projet à l'initiative «Pour des jeux d'argent au service du bien commun»). Résultat du canton: 42.664 oui; 5.157 non; participation au scrutin: 45,52%. Résultat de la Confédération: 1.916.182 oui; 284.108 non; participation au scrutin: 44,77%. Le projet a été accepté.
- Sur la loi fédérale du 18 mars 2011 sur la réglementation du prix du livre (LPL). Résultat du canton: 30.141 oui; 17.733 non; participation au scrutin: 45,72%. Résultat de la Confédération: 966.633 oui; 1.234.222 non; participation au scrutin: 44,86%. Le projet a été rejeté.

#### **17 juin**

- Sur l'initiative populaire du 23 janvier 2009 «Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement». Résultat du canton: 11.617 oui; 26.579 non; participation au scrutin: 35,80%. Résultat de la Confédération: 601.449 oui; 1.332.839 non; participation au scrutin: 38,53%. Le projet a été rejeté.
- Sur l'initiative populaire du 11 août 2009 «Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux: la parole au peuple!)». Résultat du canton: 6.767 oui; 31.642 non; participation au scrutin: 35,68%. Résultat de la Confédération: 480.173 oui; 1.462.659 non; participation au scrutin: 38,53%. Le projet a été rejeté.
- Sur la modification du 30 septembre 2011 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Réseaux de soins). Résultat du canton: 7.261 oui; 31.334 non; participation au scrutin: 35,75%. Résultat de la Confédération: 466.993 oui; 1.482.536 non; participation au scrutin: 38,65%. Le projet a été rejeté.

#### **23 septembre**

- Sur l'arrêté fédéral du 15 mars 2012 sur la promotion de la formation musicale des jeunes (contre-projet à l'initiative populaire «jeunesse + musique»). Résultat du canton: 45.405 oui; 14.388 non; participation au scrutin: 56,18%. Résultat provisoire de la Confédération: 1.551.918 oui; 583.327 non; participation au scrutin: 41,50%. Le projet a été accepté.
- Sur l'initiative populaire du 23 janvier 2009 «Sécurité du logement à la retraite». Résultat du canton: 28.175 oui; 30.314 non; participation au scrutin: 55,93%. Résultat provisoire de la Confédération: 1.013.871 oui; 1.125.355 non; participation au scrutin: 41,50%. Le projet a été rejeté.
- Sur l'initiative populaire du 18 mai 2010 «Protection contre le tabagisme passif». Résultat du canton: 21.552 oui; 38.953 non; participation au scrutin: 55,90%. Résultat provisoire de la Confédération: 741.227 oui; 1.437.607 non; participation au scrutin: 42,30%. Le projet a été refusé.

**25 novembre**

- Sur la modification du 16 mars 2012 de la loi sur les épizooties. Résultat du canton: 22.913 oui; 7.879 non; participation au scrutin: 29,28%. Résultat provisoire de la Confédération: 946.200 oui; 439.589 non; participation au scrutin: 26,90%. Le projet a été accepté.

**Votations cantonales****17 juin**

- Sur la loi du 7 décembre 2011 sur l'approvisionnement en électricité (LAEI). Résultat: 17.026 oui; 22.718 non; participation au scrutin: 30,91%. La loi a été rejetée.
- Sur l'initiative constitutionnelle populaire cantonale «Frein au démantèlement social» et le contre-projet du Grand Conseil. Résultat de l'initiative: 9.886 oui; 27.874 non. Résultat du contre-projet: 20.081 oui; 17.720 non; participation au scrutin: 30,75%. L'initiative a été rejetée et le contre-projet a été accepté.

**23 septembre**

- Sur le décret du 26 juin 2012 portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst.NE) (RER). Résultat: 33.351 oui; 33.769 non; participation au scrutin: 51,37%. Le décret a été rejeté.

**25 novembre**

- Sur l'initiative législative populaire cantonale «Pour une participation des grandes fortunes, limitée dans le temps». Résultat: 14.533 oui; 22.380 non; participation au scrutin: 28,30%. L'initiative a été rejetée.

**Votations communales**

**Cornaux – 17 juin.** Arrêté du Conseil général, du 22 novembre 2011, concernant la vente de la parcelle No 2852 au lieu-dit "Marais-aux-Chevaux". L'arrêté a été accepté par 351 oui contre 197 non. Participation au scrutin: 46,17%.

**Fresens – 17 juin.** Arrêté du Conseil général, du 12 décembre 2011, concernant la vente d'un terrain communal. L'arrêté a été accepté par 62 oui contre 46 non. Participation au scrutin: 64,50%.

**La Côte-aux-Fées – 17 juin.** Arrêté du Conseil général, du 16 décembre 2011, concernant une demande de crédit de 150.000 francs pour la transformation du 1<sup>er</sup> étage du collège en vue de la création d'une structure d'accueil pré et parascolaire. L'arrêté a été refusé par 134 non contre 78 oui. Participation au scrutin: 56,77%.

**Les Brenets – 17 juin.** Arrêté du Conseil général, du 1<sup>er</sup> novembre 2011, concernant la demande d'un crédit de 151.513,20 francs pour l'implantation de 15 conteneurs semi-enterrés sur le territoire communal. L'arrêté a été accepté par 227 oui contre 162 non. Participation au scrutin: 41,83%.

**Les Brenets – 26 août.** Arrêté du Conseil général, du 23 avril 2012, concernant la vente du bien-fonds communal No 1633 du cadastre des Brenets, d'une surface de 8236 m<sup>2</sup>, sis au lieu-dit "Clos Ferré". L'arrêté a été accepté par 355 oui contre 338 non. Participation au scrutin: 73,08%.

**Les Brenets – 26 août.** Arrêté du Conseil général, du 23 avril 2012, concernant le changement d'affectation, par la mise en zone industrielle, des biens-fonds constituant les articles Nos 1540, 1633, 550 et 996 (partielle), du cadastre des Brenets, sis au lieu-dit "Clos-Ferré". L'arrêté a été accepté par 353 oui contre 338 non. Participation au scrutin: 72,87%.

**Bevaix – 23 septembre.** Arrêté du Conseil général, du 26 mars 2012, relatif aux indemnités et honoraires du Conseil communal. L'arrêté a été refusé par 1.218 non contre 410 oui. Participation au scrutin: 56,16%.

### **d) Initiatives et référendums**

Le délai pour le dépôt des listes de signatures pour l'initiative «Pour un Conseil d'Etat élu au système proportionnel» était fixé au 16 mars. Cette dernière n'a pas abouti.

Un décret soumettant au vote du peuple l'initiative constitutionnelle populaire cantonale «Frein au démantèlement social» a été adopté par le Grand Conseil le 27 mars. Par votation du 17 juin, le peuple a rejeté cette initiative par 29.874 non contre 9.886 oui, tandis que le contre-projet du Grand Conseil a été accepté par 20.081 oui, contre 17.720 non. La participation au scrutin a été de 30,75%.

Une initiative «Pour une liaison ferroviaire rapide entre le Haut et le Bas» a été annoncée à la chancellerie d'Etat le 19 octobre. Le délai de dépôt des listes de signatures est fixé au 19 avril 2013.

Une initiative «Pour un droit d'initiative et de référendum aux communes» a été annoncée à la chancellerie d'Etat le 30 mars. Le délai de dépôt des listes de signatures était fixé au 1<sup>er</sup> octobre. Cette dernière n'a pas abouti.

Un décret soumettant au vote du peuple l'initiative législative populaire cantonale» a été adopté par le Grand Conseil le 26 juin. Par votation du 25 novembre, le peuple a rejeté cette initiative par 22.380 non contre 14.533 oui. La participation au scrutin a été de 28,30%.

Un référendum contre la loi du 7 décembre 2011 sur l'approvisionnement en électricité (LAEP) a été déposé le 15 mars et a recueilli 4.776 signatures valables. Soumise au vote du peuple le 17 juin, cette loi a été rejetée par 22.718 non contre 17.026 oui. La participation au scrutin a été de 30,91%.

### **1.6. Conférence des secrétaires généraux**

Instituée par un arrêté du Conseil d'Etat du 17 février 1999, la Conférence des secrétaires généraux est notamment chargée de coordonner les activités intéressant l'ensemble des départements de l'administration cantonale.

Présidée par la chancelière d'Etat, elle s'est réunie à 7 reprises pour régler des problématiques transversales, harmoniser diverses procédures mais également pour traiter des dossiers relatifs au redressement des finances et à la réforme de l'Etat.

### **1.7. Partenariat enregistré**

Depuis l'entrée en vigueur de la loi au 1<sup>er</sup> juillet 2004, la chancellerie d'Etat a enregistré 578 partenariats se répartissant de la manière suivante :

516 partenariats hétérosexuels ;

62 partenariats homosexuels, dont 32 concernant des couples hommes et 30 des couples femmes ;

50 partenariats enregistrés ont également été dissous pour divers motifs dont le décès d'un des conjoints.

Pour la seule année 2012, la chancellerie d'Etat a enregistré 60 partenariats se répartissant en 59 partenariats hétérosexuels et 1 partenariat homosexuel concernant un couple femmes. 7 partenariats enregistrés ont également été dissous.

## 1.8. Centenaires

Durant l'exercice 2012, 13 citoyennes du canton ont reçu un message fleuri de l'Etat, à l'occasion de leur centième anniversaire.

## 2. COMMUNICATION

### *Colloque communication*

Un colloque Communication a été mis sur pied par la chargée de communication. Présidé par cette dernière, il réunit un membre de chaque état-major de département, en charge des questions liées à l'information et la communication.

Ce colloque a pour but d'assurer un meilleur suivi au niveau des départements et du Bureau de la communication concernant les affaires relevant de l'information et la communication. Il a pour but également d'anticiper et de coordonner la communication. Il peut avoir en outre force de proposition auprès du Conseil d'Etat après en avoir informé préalablement la Conférence des secrétaires généraux.

Le colloque Communication se réunit en principe tous les mois et demi à deux mois. Il s'est réuni à cinq reprises durant cette année.

### *Cours de mediatraining pour les cadres de l'administration*

La chargée de communication a mis sur pied, en collaboration avec le secteur Formation & Développement du SRHE, un cours de mediatraining destiné aux cadres de l'Etat de Neuchâtel. Cette formation intitulée "Comment se positionner face aux médias" avait pour objectif de donner les outils nécessaires aux cadres en matière de communication avec les médias, dès lors qu'ils sont de plus en plus souvent sollicités par les journalistes.

Cette nouvelle formation s'est tenue au centre de formation du Loewenberg à Morat le 25 octobre, le 14 novembre et le 22 novembre, et a remporté un vif succès. Elle est également inscrite dans l'offre de formation continue pour 2013. Un module 2 d'approfondissement est en outre à l'étude pour 2013.

### *Site Internet*

En 2012, avec 1.995.240 visites pour 6.240.736 pages vues (moyenne mensuelle: 166.270 visites par mois pour 520.061 pages vues par mois), la fréquentation du site Internet officiel de l'Etat ([www.ne.ch](http://www.ne.ch)) est marqué par une augmentation du nombre de visites de 12% par rapport à l'année 2011. Le nombre de pages vues connaît par contre une diminution de 4%. Cette évolution peut notamment s'expliquer par les travaux de réorganisation des contenus entrepris en 2011 et 2012 pour simplifier, réorganiser et améliorer l'accès aux pages recherchées.

Le record de fréquentation journalière pour 2012 a été atteint le dimanche 13 mai. Le site Internet de l'Etat a reçu ce jour-là 18.022 visites, constituant du même coup le record historique de fréquentation du site pour un seul jour.

En termes de volume, le site Internet de l'Etat compte à fin 2012 près de 46.023 fichiers (- 3%) (11.5 GB), répartis en plus de 1.000 rubriques et 7.000 pages.

En 2012, un important travail a été consacré à la préparation de la refonte du site Internet de l'Etat qui sera mis en ligne courant 2013. Il s'agit d'une refonte complète impliquant un nouveau webde sign, une ergonomie repensée et un nouvel outil de publication.

### 3. AFFAIRES EXTERIEURES

#### ***Rattachement de la fonction de délégué aux affaires extérieures à la Chancellerie***

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la fonction de délégué aux affaires extérieures est rattachée à la Chancellerie d'Etat. En effet, ce poste transversal par nature, a besoin d'une certaine proximité avec les secrétariats généraux des départements, notamment pour la mise en place d'un système de veille stratégique

#### ***Veille stratégique***

Un groupe de travail interdépartemental "Affaires fédérales" a été constitué afin d'une part d'ancrer la mission de coordination des "affaires extérieures" au sein des départements et d'autre part de mettre sur pied un concept afin de renforcer la capacité d'action et la présence du canton de Neuchâtel sur la scène politique fédérale. Un rapport qui présente les différentes procédures à réaliser a été rédigé et il sera présenté au Conseil d'Etat et discuté avec les membres de la députation aux Chambres fédérales au début de l'année 2013.

### 4. SERVICE DU GRAND CONSEIL

#### 4.1. GRAND CONSEIL

##### ***a) Mutations***

##### ***District de Neuchâtel***

- 04.09.12 **M<sup>me</sup> Elena Wildi-Ballabio**, députée suppléante libérale-radical, remplace M. Jérôme Amez-Droz, député démissionnaire.
- 04.09.12 **M. Joël Zimmerli**, premier suppléant libéral-radical, remplace M<sup>me</sup> Elena Wildi-Ballabio, députée suppléante, suite à son passage de la fonction de députée suppléante à celle de députée.

##### ***District de Boudry***

- 23.02.12 **M. Louis-Marie Boulianne**, député suppléant socialiste, remplace M<sup>me</sup> Laurence Perrin, députée démissionnaire.
- 23.02.12 **M<sup>me</sup> Laura Perret**, suppléante socialiste, remplace M. Louis-Marie Boulianne, suite à son passage de la fonction de député suppléant à celle de député.
- 27.03.12 **M. Michel Rossi**, premier suppléant libéral-radical, remplace M. Yann-Amaël Aubert, député suppléant démissionnaire.

##### ***District du Val-de-Travers***

- 04.09.12 **M. Alexandre Willener**, suppléant UDC, remplace M. Claude-André Perrin, député suppléant démissionnaire.

**District de La Chaux-de-Fonds**

23.10.12 **M. Hughes Chantraine**, premier suppléant UDC, remplace M. Michel Hess, député suppléant démissionnaire.

**b) Présidence**

La présidence a été assumée, jusqu'au 29 mai, par M. Adrien Laurent, socialiste, directeur logistique et accueil CNP, domicilié à Bevaix, puis par M. Cédric Dupraz, POP, conseiller communal, domicilié au Locle.

**c) Bureau**

Dès la session de mai, le bureau est composé de la manière suivante:

Président:	M. Cédric Dupraz
1 <sup>er</sup> vice-président:	M. Philippe Bauer
2 <sup>e</sup> vice-président:	M. Eric Flury
1 <sup>er</sup> secrétaire:	M. Yvan Botteron
2 <sup>e</sup> secrétaire:	M <sup>me</sup> Johanne Lebel Calame

Présidents de groupes:

- groupe libéral-radical M. Jean-Bernard Wälti
- groupe socialiste M. Théo Huguenin-Elie
- groupe PopVertsSol M<sup>me</sup> Doris Angst
- groupe UDC M. Raymond Clottu

Le bureau du Grand Conseil a tenu 18 séances, et ses délégations aux groupes de travail pour l'informatisation de la salle du Grand Conseil et l'informatisation des membres du Grand Conseil en ont tenu 7.

**d) Scrutateurs**

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

**e) Commissions permanentes****Commission législative (15 membres)**

Durant l'année 2012, la commission a tenu 19 séances et la sous-commission de la commission législative chargée de l'étude de réforme du Grand Conseil en a tenu 11.

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

Cette commission a traité, en tant que commission préalable, les rapports du Conseil d'Etat suivants:

- 12.016, Agglomération et RER neuchâtelois
- 12.027, Hypothèque légale et lettres de rente
- 12.042, Protection de l'enfant et de l'adulte
- 12.046, Tarif des frais

**Commission de gestion et des finances (15 membres)**

Durant l'année 2012, la commission plénière a tenu 25 séances, son bureau en a tenu 2, son bureau élargi en a tenu 1, et ses sous-commissions en ont tenu 16.

Dès le 5 septembre, M. Matthieu Béguelin remplace M. Daniel Schürch, démissionnaire.

Cette commission a traité, en tant que commission préalable, les rapports du Conseil d'Etat suivants:

- 12.016, Agglomération et RER neuchâtelois
- 12.021, Crédits supplémentaires 2012 (Supplément I)
- 12.043, Crédit supplémentaire urgent 2012 – SMIG
- 12.051, Crédits supplémentaires 2012 (Supplément II)

#### ***Commission des affaires extérieures (15 membres)***

Durant l'année 2012, la commission plénière a tenu 10 séances et plusieurs délégations ont été désignées pour participer à des séances à l'extérieur.

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

Cette commission a traité, en tant que commission préalable, les rapports du Conseil d'Etat suivants:

- 12.024, Protection des données et transparence
- 12.029, Prévention de la violence à l'occasion de manifestations sportives
- 12.036, HES-SO et HE-ARC
- 12.041, Pédagogie spécialisée

#### ***Commission judiciaire (6 membres)***

Durant l'année 2012, la commission a tenu 4 séances.

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

#### ***Commission de rédaction***

La commission n'a tenu aucune séance.

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

#### ***Commission des pétitions et des grâces (11 membres)***

Durant l'année 2012, la commission a tenu 4 séances.

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

### ***f) Commissions spéciales***

#### ***Commissions de suivi***

#### ***Commission fiscalité (15 membres)***

Durant l'année 2012, la commission a tenu 6 séances.

Dès le 5 septembre, M. Pierre Castella remplace M. Jérôme Amez-Droz, démissionnaire.

Cette commission a traité, en tant que commission préalable, les rapports du Conseil d'Etat suivants:

- 12.006, Impôts directs (successions et donations entre vifs)
- 11.025, Impôts directs (personnes physiques)
- 11.018, Impôts directs (initiative imposition grandes fortunes)
- 12.033, Réorganisation du service des contributions

**Commission péréquation financière (15 membres)**

Durant l'année 2012, la commission a tenu 2 séances, et son groupe de travail en a tenu 4.

Dès le 5 septembre, M. Martial Debély remplace M. Daniel Schürch, démissionnaire.

Cette commission a traité, en tant que commission préalable, le rapport du Conseil d'Etat suivant:

- 12.032, Péréquation financière

**Commission RPT (15 membres)**

Durant l'année 2012, la commission n'a tenu aucune séance.

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

**Commission HarmoS (15 membres)**

Durant l'année 2012, la commission a tenu 3 séances.

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

Cette commission a traité, en tant que commission préalable, le rapport du Conseil d'Etat suivant:

- 12.040, Rénovation des filières au cycle 3

**Commission Routes-H2O (11 membres)**

Durant l'année 2012, la commission a tenu 3 séances.

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

**Commission Santé (15 membres)**

Durant l'année 2012, la commission a tenu 11 séances et son bureau en a tenu 7.

Dès le 21 février, M. Jean-Pierre Cattin remplace M<sup>me</sup> Anne Tissot-Schulthess, démissionnaire.

Cette commission a traité, en tant que commission préalable, les rapports du Conseil d'Etat suivants:

- 12.005, Hôpital neuchâtelois
- 12.013, Planification médico-sociale
- 12.030, Registre cantonal des tumeurs

**Commission TransRUN (9 membres)**

Durant l'année 2012, la commission a tenu 10 séances.

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

Cette commission a traité, en tant que commission préalable, le rapport du Conseil d'Etat suivant:

- 12.016, Agglomération et RER neuchâtelois

**Commission Microcity**

Durant l'année 2012, la commission a tenu 1 séance.

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

**Commission Formation-emploi (9 membres)**

Durant l'année 2012, la commission a tenu 3 séances.

Dès le 5 septembre, M. Jean-Claude Berger remplace M. Daniel Schürch, démissionnaire.

**Commission Troisième volet de désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes (11 membres)**

Durant l'année 2012, la commission a tenu 7 séances.

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

**Commission Energie (13 membres)**

Elue le 24 avril, dans la composition suivante:

M<sup>mes</sup> et MM. Louis-Marie Boulianne, président, Martine Docourt Ducommun, Serge Vuilleumier, Dragan Mihailovic, pour le groupe socialiste, Laurent Schmid, vice-président, Caroline Gueissaz, André Obrist, Jean-Jacques Wenger, Jean-Daniel Burnat, pour le groupe libéral-radical, Gilbert Hirschy, rapporteur, Françoise Jeandroz, Doris Angst, pour le groupe PopVertsSol, et Didier Calame, pour le groupe UDC.

Cette commission a traité, en tant que commission préalable, les rapports du Conseil d'Etat suivants:

- 12.019, Prise de participation Groupe E Greenwatt SA
- 12.031, Protection des sites naturels du canton

Durant l'année 2012, la commission a tenu 9 séances.

**Commissions préalables****Commission Frein au démantèlement social (9 membres)**

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

Durant l'année 2012, la commission a tenu 2 séances, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

**Commission Prévention incendies (15 membres)**

Elue le 25 janvier, en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M<sup>mes</sup> et MM. Gilbert Hirschy, président, Laurent Debrot, Cédric Dupraz, pour le groupe PopVertsSol, Alexandre Houlmann, vice-président, Serge Vuilleumier, Marina Giovannini, Philippe Loup, Armand Blaser, pour le groupe socialiste, Francis Monnier, rapporteur, Pierre-André Monnard, Thierry Michel, Damien Humbert-Droz, Etienne Robert-Grandpierre, pour le groupe libéral-radical, Jean-Pascal Donzé et Bernhard Wenger, pour le groupe UDC.

Durant l'année 2012, la commission a tenu 4 séances, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

**Commission Constructions (11 membres)**

Elue le 25 janvier, en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M<sup>mes</sup> et MM. Marc-André Nardin, président, Christian Boss, Olivier Haussener, Béatrice Haeny, pour le groupe libéral-radical, Cédric Dupraz, vice-président, Laurent Debrot, pour le groupe PopVertsSol, Anne Tissot Schulthess, rapporteuse, Christiane Bertschi, Silvia Locatelli, Christian Mermet, pour le groupe socialiste, et Jean-Louis Gyger, pour le groupe UDC.

Durant l'année 2012, la commission a tenu 4 séances, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

**Commission Gestion intégrée des eaux (11 membres)**

Elue le 25 avril, en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M<sup>mes</sup> et MM. Didier Calame, président, pour le groupe UDC, Christian Mermet, vice-président, Armand Blaser, Martine Docourt Ducommun, Serge Vuilleumier, pour le groupe socialiste, Jean-Claude Guyot, rapporteur, Annabelle Meyrat, Jean-Daniel Burnat, Christian Hostettler, pour le groupe libéral-radical, M. Gilbert Hirschy et Cédric Dupraz, pour le groupe PopVertsSol.

Durant l'année 2012, la commission a tenu 5 séances, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

**Commission Fusion TN et TRN (9 membres)**

Elue le 30 mai, en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M<sup>mes</sup> et MM. Jean-Bernard Wälti, président, Jean-Daniel Burnat, Olivier Haussener, pour le groupe libéral-radical, Jean-Charles Legrix, vice-président, pour le groupe UDC, Philippe Loup, rapporteur, Armand Blaser, Marina Giovannini, pour le groupe socialiste, Theo Bregnard et Laurent Debrot, pour le groupe PopVertsSol

Durant l'année 2012, la commission a tenu 1 séance, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

**Commission Politique régionale (9 membres)**

Elue le 27 juin, en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M<sup>mes</sup> et MM. Johanne Lebel Calame, présidente, Claude Borel, Louis-Marie Boulianne, pour le groupe socialiste, Yvan Botteron, vice-président, Jean-Bernard Steudler, Jean-Bernard Wälti, pour le groupe libéral-radical, Walter Willener, rapporteur, pour le groupe UDC, Denis de la Reussille et Gilbert Hirschy, pour le groupe PopVertsSol.

Durant l'année 2012, la commission a tenu 3 séances, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

**Commission Véhicule de soutien sanitaire (9 membres)**

Elue le 27 juin, en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M<sup>mes</sup> et MM. Carol Gehringer, présidente, Gabrielle Würgler, pour le groupe PopVertsSol, Adrien Laurent, vice-président, Philippe Loup, Marina Giovannini, pour le groupe socialiste, Christian Hostettler, rapporteur, Etienne Robert-Grandpierre, Denis Cattin, pour le groupe libéral-radical, et Marc Schafroth, pour le groupe UDC.

Durant l'année 2012, la commission a tenu 1 séance, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

**Commission Allocations familiales (9 membres)**

Elue le 27 juin, en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M<sup>mes</sup> et MM. Damien Humbert-Droz, président, Sandra Menoud, Philippe Bauer, pour le groupe libéral-radical, François Konrad, vice-président, Sandra Barbetti Buchs, pour le groupe PopVertsSol, Anne Tissot-Schulthess, rapporteuse, Françoise Ducommun, Philippe Loup, pour le groupe socialiste, et Raymond Clottu, pour le groupe UDC.

Durant l'année 2012, la commission a tenu 1 séance, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

**Commission Financement CSEM (9 membres)**

Elue le 5 septembre, en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M<sup>mes</sup> et MM. Josette Frésard, présidente, Jean-Jacques Wenger, Joël Zimmerli, pour le groupe libéral-radical, François Konrad, vice-président, Arvind Shah, pour le groupe PopVertsSol, Claude Borel, rapporteur, Johanne Lebel Calame, Christian Mermet, pour le groupe socialiste, et Bernhard Wenger, pour le groupe UDC.

Durant l'année 2012, la commission a tenu 2 séances, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

**Commission Mur enceinte EDPR / Bât. CPLN (9 membres)**

Elue le 5 septembre, en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M<sup>mes</sup> et MM. Philippe Loup, président, Sylvie Fassbind-Ducommun, Serge Vuilleumier, pour le groupe socialiste, Marc-André Nardin, vice-président, Claude Guinand, Jean-Daniel Burnat, pour le groupe libéral-radical, Gabrielle Würzler, rapporteuse, Gilbert Hirschy, pour le groupe PopVertsSol, et Jean-Louis Gyger, pour le groupe UDC.

Durant l'année 2012, la commission a tenu 1 séance, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

**Commission Police neuchâteloise (9 membres)**

Elue le 5 septembre, en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M<sup>mes</sup> et MM. Fabien Fivaz, président, Theo Bregnard, pour le groupe PopVertsSol, Sylvie Fassbind-Ducommun, vice-présidente, Marina Giovannini, Bertrand Nussbaumer, pour le groupe socialiste, Béatrice Haeny, rapporteuse, Philippe Bauer, Etienne Robert-Grandpierre, pour le groupe libéral-radical, et Daniel Haldimann, pour le groupe UDC.

Durant l'année 2012, la commission a tenu 1 séance, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

**Commission Politique emploi (9 membres)**

Elue le 3 octobre, en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M<sup>mes</sup> et MM. Walter Willener, président, pour le groupe UDC, Claude Borel, vice-président, Annie Clerc-Birambeau, Silvia Locatelli, pour le groupe socialiste, Patrice Zürcher, rapporteur, Damien Humbert-Droz, Alain Gerber, pour le groupe libéral-radical, Martha Zurita et Laurent Debrot, pour le groupe PopVertsSol.

Durant l'année 2012, la commission a tenu 3 séances.

**Commission Aménagement (9 membres)**

Elue le 3 octobre, en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M<sup>mes</sup> et MM. Martine Docourt-Ducommun, présidente, Christiane Bertschi, Philippe Loup, pour le groupe socialiste, Claude Guinand, vice-président, Olivier Haussener, Roland Walter, pour le groupe libéral-radical, Cédric Dupraz, rapporteur, Arvind Shah, pour le groupe PopVertsSol, et Jean-Louis Gyger, pour le groupe UDC.

Durant l'année 2012, la commission a tenu 1 séance, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

***Commission Intégration des étrangers (9 membres)***

Elue le 6 novembre, en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M<sup>mes</sup> et MM. Jean-Frédéric de Montmollin, président, Christiane Hofer, Jean-Bernard Wälti, pour le groupe libéral-radical, Florian Robert-Nicoud, vice-président, pour le groupe UDC, Annie Clerc-Birambeau, rapporteuse, Sylvia Locatelli, Laura Zwygart-de Falco, pour le groupe socialiste, Karin Phildius et François Konrad, pour le groupe PopVertsSol.

Durant l'année 2012, la commission a tenu 1 séance, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

***Commission Financement infrastructures ferroviaires (9 membres)***

Elue le 5 décembre, en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M<sup>mes</sup> et MM. Martine Docourt Ducommun, présidente, Anne Tissot-Schulthess, Serge Vuilleumier, pour le groupe socialiste, Olivier Haussener, vice-président, Boris Keller, Laurent Schmid, pour le groupe libéral-radical, Karim-Frédéric Marti, rapporteur, pour le groupe UDC, Laurent Debrot et Fabien Fivaz, pour le groupe PopVertsSol.

Durant l'année 2012, la commission a tenu 1 séance, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

***Commission Améliorations structurelles agricoles (9 membres)***

Elue le 5 décembre, en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M<sup>mes</sup> et MM. Gilbert Hirschy, président, Doris Angst, pour le groupe PopVertsSol, Monika Maire-Hefti, vice-présidente, Johanne Lebel Calame, Philippe Loup, pour le groupe socialiste, Francis Monnier, rapporteur, Alain Gerber, Jean-Bernard Steudler, pour le groupe libéral-radical, et Walter Willener, pour le groupe UDC.

Durant l'année 2012, la commission a tenu 1 séance, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

***Commission Aides à la formation (9 membres)***

Elue le 5 décembre, en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M<sup>mes</sup> et MM. Caroline Gueissaz, présidente, Jean-Bernard Steudler, Christiane Hofer, pour le groupe libéral-radical, Daniel Ziegler, vice-président, Arvind Shah, pour le groupe PopVertsSol, Annie-Clerc Birambeau, rapporteuse, Louis-Marie Boulianne, Monika Maire-Hefti, pour le groupe socialiste, et Hughes Chantraine, pour le groupe UDC.

Durant l'année 2012, la commission a tenu 1 séance.

***Commission Heures d'ouverture des commerces (9 membres)***

Elue le 5 décembre, en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M<sup>mes</sup> et MM. Alexandre Houlmann, président, Mario Castioni, Eric Flury, pour le groupe socialiste, Stéphane Brammeier, vice-président, Roland Walther, Etienne Robert-Grandpierre, pour le groupe libéral-radical, Françoise Jeandroz, rapporteuse, Laurent Debrot, pour le groupe PopVertsSol, et M. Werner Bammerlin, pour le groupe UDC.

Durant l'année 2012, la commission a tenu 1 séance.

## **g) Autres commissions**

### **Groupe de travail "Informatisation du Grand Conseil"**

Durant l'année 2012, le groupe a tenu 1 séance.

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

**Les commissions parlementaires ont ainsi tenu 170 séances, leurs bureaux 10 et leurs sous-commissions ou délégations ou groupes de travail 38.**

## **h) Sessions**

Le Grand Conseil a tenu 11 sessions, soit 27 séances, dont 4 de relevée:

- les 24 et 25 janvier;
- les 21 et 22 février;
- les 27 et 28 mars;
- les 24 et 25 avril;
- les 22 (après-midi et soir), 29 et 30 mai;
- les 26 et 27 juin;
- les 4 et 5 septembre;
- les 2 (après-midi et soir) et 3 octobre;
- le 30 octobre (après-midi et soir);
- les 6 (après-midi et soir) et 7 novembre;
- les 4 (après-midi et soir) et 5 décembre.

## **i) Lois et décrets adoptés par le Grand Conseil**

### **24 janvier**

- Loi portant modification de la loi sur le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (LCNIP)
- Décret portant modification du décret portant octroi d'un crédit supplémentaire urgent de 700.000 francs destiné à répondre au besoin en fonds de roulement du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) pour 2010
- Loi d'introduction de la législation fédérale sur la protection des animaux (LILPA)
- Décret portant adhésion de la République et Canton de Neuchâtel au concordat relatif à la coopération assistée par ordinateur des cantons lors de l'élucidation des délits de violence (Concordat ViCLAS)
- Loi portant modification de la loi sur la profession d'avocat ou d'avocate (Lav)

### **25 janvier**

- Décret concernant la recevabilité matérielle de l'initiative populaire cantonale "Pour des allocations familiales équitables"

### **21 février**

- Loi portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir) et de la loi constituant un impôt sur les successions et des donations entre vifs

**27 mars**

- Loi sur les constructions (LConstr.) et de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT)
- Décret soumettant au vote du peuple l'initiative constitutionnelle populaire cantonale "Frein au démantèlement social"

**24 avril**

- Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2011
- Loi portant modification de loi sur l'organisation scolaire (LOS)
- Décret portant approbation des options stratégiques définies par le Conseil d'Etat pour l'Etablissement hospitalier multisite cantonal à l'horizon 2017

**22 mai**

- Décret soutenant le projet de réforme des institutions tel qu'initié par le Conseil d'Etat
- Loi sur le fonds RER

**29 mai**

- Loi portant modification de la loi de santé (LS) (Planification médico-sociale pour les personnes âgées)

**30 mai**

- Loi portant modification de la loi sur les contributions directes LCdir (imposition des personnes physiques)

**26 juin**

- Décret portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE) (RER)
- Décret soumettant au vote du peuple l'initiative législative populaire cantonale "Pour une participation des grandes fortunes limitées dans le temps", du 26 juin 2012
- Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 610.000 francs destiné à l'informatisation de la salle du Grand Conseil
- Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 177.000 francs destiné à l'informatisation des députés pour la législature 2013-2017
- Décret concernant le premier supplément au budget 2012 (supplément I 2012)
- Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 3 millions de francs pour procéder à l'augmentation de capital prévue dans le cadre de la fusion des entreprises de transports TN et TRN

**27 juin**

- Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS)
- Décret portant dissolution du fonds cantonal des sapeurs-pompiers et transférant à l'ECAP une part de celui-ci ainsi que les bâtiments du Centre d'instruction de Couvet

**4 septembre**

- Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 3.000.000 francs pour une prise de participation au capital-actions de Groupe E Greenwatt SA
- Décret portant octroi d'un crédit complémentaire de 245.000 francs pour l'équipement d'un véhicule de soutien sanitaire cantonal
- Loi portant modification de la loi d'introduction de la loi fédérale sur les allocations familiales (LILAFam)

- Décret portant approbation de la convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE)
- Loi portant modification de la loi sur le droit de cité neuchâtelois (LDCN)

## **2 octobre**

- Loi sur la protection et la gestion des eaux (LPGE)
- Loi portant modification de diverses lois (hypothèques légales et lettres de rente)
- Loi portant modification de la loi d'exécution de la loi fédérale sur la politique régionale (LELPR)
- Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 14 millions de francs à octroyer sous forme de prêts pour la réalisation de projets de politique régionale
- Décret portant adhésion du canton de Neuchâtel à la convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)
- Décret portant adhésion du canton de Neuchâtel à la convention sur la Haute école Arc Berne Jura Neuchâtel (HE-Arc)
- Décret portant octroi d'un crédit supplémentaire urgent de 864.000 francs destiné à financer la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur du centre d'hébergement pour requérants d'asile de Perreux
- Loi portant modification de la loi de santé (LS) (Registre cantonal des tumeurs)
- Décret portant octroi d'un crédit complémentaire d'investissement de 640.000 francs destiné à l'assainissement immédiat des murs d'enceinte de la prison préventive de La Chaux-de-Fonds

## **3 octobre**

- Décret portant adhésion aux modifications du 2 février 2012 apportées au concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives (CVMS)
- Décret portant octroi d'un crédit d'étude de 1.100.000 francs pour le développement du projet d'assainissement de l'enveloppe extérieure des bâtiments A, B et C du centre professionnel du littoral neuchâtelois (CPLN) à Neuchâtel

## **30 octobre**

- Loi d'organisation du Grand Conseil (OGC)

## **6 novembre**

- Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 1,5 million de francs pour la réorganisation du service des contributions
- Décret portant sur l'octroi d'un financement renouvelable au Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM) pour la période 2012-2015
- Loi portant modification de la loi sur la police neuchâteloise (LPol)
- Décret fixant le tarif des frais, des émoluments de chancellerie et des dépens en matière civile, pénale et administrative (TFrais)
- Loi concernant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (LAPEA)
- Loi adaptant la législation cantonale à l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC)
- Loi portant modification de la loi sur les finances (vente de biens du patrimoine financier)

## **4 décembre**

- Décret portant validation de l'élection complémentaire d'un membre au Conseil d'Etat
- Décret portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE)

- Loi portant modification temporaire de la loi d'organisation du Grand Conseil
- Loi portant modification de la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LILAMal)
- Loi portant réadaptation des traitements annuels de base pour les titulaires de fonctions publiques et les membres de la magistrature de l'ordre judiciaire

#### **5 décembre**

- Décret concernant le second supplément au budget 2012 (supplément II 2012)
- Loi portant modification de la loi sur les communes (LCo)
- Décret concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 2013

#### ***j) Projets de lois et décrets à l'étude***

A l'issue de la session de décembre, les projets de lois et de décrets à l'étude au sein des commissions parlementaires sont les suivants:

##### **07.151**

**Projet de loi des groupes libéral-PPN, radical et UDC, du 26 juin 2007, portant modification de la loi sur la police du commerce (ouverture des magasins)**

Projet transmis à la commission législative le 11 juillet 2007.

##### **07.176**

**Projet de loi Yves Morel, Damien Cottier et Caroline Gueissaz, du 4 septembre 2007, portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir) (Rendement de la fortune mobilière)**

Projet transmis à la commission fiscalité le 11 septembre 2007.

##### **07.205**

**Projet de décret du groupe UDC, du 5 décembre 2007, portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (incompatibilités)**

Projet transmis à la commission législative le 5 décembre 2007.

##### **08.190**

**Projet de loi du groupe UDC, du 30 septembre 2008, portant modification de la loi sur les droits politiques (LDP) (répartition des sièges entre les listes)**

Projet transmis à la commission législative le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

##### **09.107**

**Projet de loi du groupe socialiste, du 27 janvier 2009, portant modification de la loi sur les finances (frein à l'endettement et aux dépenses)**

Projet transmis à la commission de gestion et des finances le 28 janvier 2009.

##### **09.112**

**Projet de loi Marianne Ebel et Pascal Helle, du 27 janvier 2009, sur la promotion de la formation professionnelle et la promotion de l'emploi**

Projet transmis à la commission législative le 28 janvier 2009, puis à la commission "Formation-Emploi".

##### **09.117**

**Projet de loi Christian Boss, du 17 février 2009, portant révision totale de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP)**

Projet transmis à la commission législative le 18 février 2009.

**09.118**

**Projet de loi Marianne Ebel, du 17 février 2009, portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir) (Allègements fiscaux pour les entreprises nouvellement créées)**

Projet transmis à la commission fiscalité le 18 février 2009.

**11.113**

**Projet de loi Doris Angst, du 25 janvier 2011, portant modification de la loi sur les droits politiques (LDP) (transparence du financement des partis)**

Projet transmis à la commission législative le 26 janvier 2011.

**11.146**

**Projet de loi des député-e-s Vert-e-s, du 26 avril 2011, portant modification de la loi sur les constructions (LConstr.) (Abandon des procédures de permis de construire pour la pose de panneaux solaires et l'isolation des bâtiments)**

Projet transmis à la commission législative le 27 avril 2011, puis à la commission énergie le 4 septembre 2012.

**11.154**

**Projet de loi Jérôme Amez-Droz, du 24 mai 2011, portant révision de la loi concernant l'élimination des véhicules automobiles**

Projet transmis à la commission législative le 25 mai 2011.

**11.160**

**Projet de loi du groupe socialiste, du 28 juin 2011, portant modification de la loi sur les droits politiques (LDP) (introduction de la motion populaire en matière communale)**

Projet transmis à la commission législative le 29 juin 2011.

**11.164**

**Projet de loi Jérôme Amez-Droz, du 28 juin 2011, portant modification de la loi sur les contributions directes (déductions pour bénéficiaires de rentes AVS)**

Projet transmis à la commission fiscalité le 29 juin 2011.

**11.171**

**Projet de loi du groupe socialiste, du 31 août 2011, portant révision de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT)**

Projet transmis à la commission législative le 27 septembre 2011.

**11.190**

**Projet de loi du groupe UDC, du 6 décembre 2011, portant modification de la loi sur la magistrature de l'ordre judiciaire et la surveillance des autorités judiciaires (LMSA)**

Projet transmis à la commission législative le 6 décembre 2011.

**11.194**

**Projet de décret du groupe socialiste, du 7 décembre 2011, soumettant une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale concernant l'administration de la fortune des institutions de prévoyance (art. 72 LPP)**

Projet transmis à la commission législative le 7 décembre 2011.

**12.109**

**Projet de loi Nicolas de Pury, du 22 février 2012, portant modification de la loi sur la viticulture (LVit)**

Projet transmis à la commission législative le 22 février 2012.

**12.144**

**Projet de loi du groupe socialiste, du 4 septembre 2012, portant révision de la loi sur l'énergie (LCEn)**

Projet transmis à la commission énergie le 5 septembre 2012.

**12.153**

**Projet de décret Fabien Fivaz, du 2 octobre 2012, portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst.NE) (protection des lanceurs d'alerte)**

Projet transmis à la commission législative le 3 octobre 2012.

**12.154**

**Projet de décret du groupe libéral-radical, du 2 octobre 2012, soumettant une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale concernant un congé maternel d'adoption (art. 16i LAPG)**

Projet transmis à la commission législative le 3 octobre 2012.

**12.161**

**Projet de loi du groupe socialiste, du 30 octobre 2012, portant modification de la loi sur les droits politiques (LDP) (Bulletins de vote)**

Projet transmis à la commission législative le 30 octobre 2012.

**12.166**

**Projet de loi du groupe socialiste, du 6 novembre 2012, portant révision de la loi sur l'aide au logement (LAL2)**

Projet transmis à la commission législative le 7 novembre 2012.

**12.169**

**Projet de loi Cédric Dupraz, Blaise Courvoisier, Bertrand Nussbaumer, Souhaïl Latrèche et Jean-Claude Guyot, du 4 décembre 2012, portant modification de la loi sur l'Etablissement hospitalier multisite cantonal (LEHM)**

Projet transmis à la commission santé le 5 décembre 2012, avec copie à la commission législative dans le cadre de la gouvernance des partenariats.

***k) Bulletin officiel des délibérations du Grand Conseil***

Les 10 tomes regroupant les sessions de mai 2010 à avril 2011 ont été envoyés aux intéressés. Ils sont à disposition sous forme papier et CD-ROM, ainsi que sur le site Internet de l'Etat de Neuchâtel.

**4.2. Personnel**

M<sup>me</sup> Natacha Erard, secrétaire parlementaire, a quitté le service du Grand Conseil le 31 janvier. Elle a été remplacée par M<sup>me</sup> Mandy Frainier, entrée en fonction le 1<sup>er</sup> mai.

M. Christophe Jaccard, secrétaire parlementaire, a quitté le service le 31 mai. Il a été remplacé par M<sup>me</sup> Francine Guillaume-Gentil, entrée en fonction le 1<sup>er</sup> août.

M. Xavier Spring, engagé dès le 4 juillet 2011 pour un stage de préparation à l'examen de maturité professionnelle, a terminé son stage le 3 mai 2012.

M. Alexandre Huguenin a été engagé dès le 6 août 2012 pour un stage de préparation à l'examen de maturité professionnelle. Il terminera son stage au printemps 2013.

## **5. SERVICE D'ACHAT, DE LOGISTIQUE ET DES IMPRIMÉS**

### **5.1. Préambule**

L'année 2012 a été particulièrement chargée pour le service d'achat, de logistique et des imprimés; plusieurs projets ont sollicité fortement les cadres ainsi que les collaboratrices et collaborateurs du service. Dans le but d'améliorer les prestations et d'automatiser les processus, de nouvelles solutions informatiques ont été mises en place.

### **5.2. Personnel**

Le service a subi quelques mutations de personnel durant l'année.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2012, Madame Christiane Buffelli a quitté sa fonction de responsable des approvisionnements pour celle de responsable du support SAP MM auprès du coordinateur des achats. Elle est remplacée par M. Jean-Marc Golay.

Le 30 avril 2012, M. Lorenzo Rana a pris sa retraite et est remplacé par M. Thierry Nater comme collaborateur technique au centre d'impression.

A noter que le contrat de travail à durée déterminée de M. Jérôme Grandin a pris fin au 31 décembre 2012.

Notre apprenti, Steve Morvan, a réussi avec succès sa 2<sup>ème</sup> année, à notre grande satisfaction. Après l'aval reçu du SRH et d'un commun accord avec lui, il effectuera sa 3<sup>ème</sup> année au sein du service.

Comme les années précédentes, pour accomplir l'ensemble des missions, le service a eu recours tout au long de l'année à diverses personnes mises à disposition dans le cadre des programmes d'occupation afin de renforcer les différents secteurs de manutention de la marchandise de réception de préparation et de livraison du matériel dans les services de l'Etat et dans les différentes écoles neuchâteloises.

### **5.3. Achats**

Le déploiement de SAP MM a permis d'optimiser le flux complet des commandes de l'appel d'offre à la livraison, en y intégrant le suivi des fournisseurs.

Le coordinateur des achats a établi des axes d'amélioration concernant l'application de l'arrêté du Conseil d'Etat du 10 mars 2010 sur les achats pour l'ensemble des services de l'Etat. Une modification de l'arrêté a été publiée en date du 4 avril 2012 ainsi que la mise à jour de la directive achat du 29 juin 2012.

Un outil de gestion des commandes (Advanced Buying Module) a été mis en place au sein de l'Etat courant août 2012 avec pour avantage une centralisation des besoins, un support du coordinateur et une amélioration des procédures de marchés publics.

Des stratégies achats ont été déployées dans les services centraux acheteurs de l'Etat. Les écoles du secondaire 2 ont également été approchées en vue de les intégrer dans les processus achats des unités administratives.

### **5.4. Logistique**

L'infrastructure du service permet l'entreposage de la marchandise, la préparation des commandes et la distribution efficace et rationnelle du matériel pour l'administration cantonale, l'Uni-

versité, les communes et les écoles neuchâteloises ainsi que d'autres entités paraétatiques ou privées.

Il a été livré 7.481 commandes pour 26.982 colis sur l'ensemble de l'année.

### **5.5. Economat et matériel scolaire**

La fourniture et le matériel de bureau pour l'administration cantonale se sont soldés par un total de 1.030.886 francs.

La fourniture et le matériel de bureau pour les communes et les clients externes se sont soldés par un total de 783.717 francs.

Le matériel pour les écoles enfantines, primaires et secondaires a représenté un total de 2.498.672 francs.

### **5.6. Impressions**

Concernant l'impression numérique, l'équipement est bien adapté aux différentes missions de l'administration cantonale. L'impression concernant les clients externes (communes, OFS, associations, etc.) a représenté un chiffre d'affaire de 974.886 francs et 1.357.787 francs pour l'administration cantonale.

Deux séances d'information pour la nouvelle commande 2013-2014 du matériel scolaire se sont tenues au début novembre. Cette communication ayant pour but d'informer et de synchroniser toutes les parties prenantes en vue de passation de commande ainsi que de conditions de livraison pour cette année de transition.

Un E-Procurement (dématérialisation du flux de commandes) a été mis en place. Ce processus de passation et de gestion des commandes engendre un gain de temps et une réduction du risque de saisie.

Une collaboration interactive et fructueuse entre les cantons romands siégeant dans différents groupements est à relever; cette dernière permettant de mener des négociations plus performantes.

### **5.7. Certification ISO**

Consécutivement à la certification aux normes ISO 9001, 14000 et OHSAS 18001 en 2010, le service a passé avec succès son 2<sup>ème</sup> audit de contrôle le 11 juin 2012. Cependant, l'accent est encore à mettre sur la partie "environnement".

### **5.8. Système de contrôle interne (SCI)**

Le SCI a également été agendé en 2012. Après une présentation cette année au CCFI, il est considéré comme terminé, quand bien même, il est encore attendu le rapport final du CCFI.

### **5.9. Audit**

Le service a été audité par le CCFI. Durant trois semaines, deux places de travail ont été aménagées et mises à disposition de ce dernier. Orienté sur la pertinence des flux, plutôt que des factures fournisseurs, le CCFI a été très satisfait de constater que la sécurité, en termes de santé et de finance, est pleinement assurée, et ce, grâce à l'organisation performante du service.

Neuchâtel, le 28 janvier 2013

*La chancelière d'Etat,*

S. Despland

## TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>SECRETARIAT GENERAL .....</b>	<b>1</b>
1.1.	Personnel.....	1
1.2.	Feuille officielle .....	1
1.3.	Légalisations.....	1
1.4.	Guichet unique.....	1
1.5.	Droits politiques .....	2
1.6.	Conférence des secrétaires généraux .....	6
1.7.	Partenariat enregistré .....	6
1.8.	Centenaires.....	7
<b>2.</b>	<b>COMMUNICATION.....</b>	<b>7</b>
<b>3.</b>	<b>AFFAIRES EXTERIEURES .....</b>	<b>8</b>
<b>4.</b>	<b>SERVICE DU GRAND CONSEIL.....</b>	<b>8</b>
4.1.	Grand Conseil .....	8
4.2.	Personnel.....	21
<b>5.</b>	<b>SERVICE D'ACHAT, DE LOGISTIQUE ET DES IMPRIMES .....</b>	<b>22</b>
5.1.	Préambule.....	22
5.2.	Personnel.....	22
5.3.	Achats .....	22
5.4.	Logistique.....	22
5.5.	Economat et matériel scolaire .....	23
5.6.	Impressions.....	23
5.7.	Certification ISO.....	23
5.8.	Système de contrôle interne (SCI) .....	23
5.9.	Audit.....	23